

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact: ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm



Master « Conduite de Projets & Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Territoire »

Parcours « Management et Communication du Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Promotion de la pratique d'activités physiques et sportives par la mise en place d'un évènement tel que la Journée Nationale Handisport de Lorraine édition 2016

présenté par

Anaïs HECKEL

Maître de stage : Lionel BALDIN, Président du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle, Tomblaine

Guidant universitaire : Anne VUILLEMIN, Directrice du Master Proj&Ter, Faculté du Sport, Université de Lorraine, Villers-Lès-Nancy



Master « Conduite de Projets & Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Territoire »

Parcours « Management et Communication du Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Promotion de la pratique d'activités physiques et sportives par la mise en place d'un évènement tel que la Journée Nationale Handisport de Lorraine édition 2016

présenté par

Anaïs HECKEL

Maître de stage : Lionel BALDIN, Président du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle, Tomblaine

Guidant universitaire : Anne VUILLEMIN, Directrice du Master Proj&Ter, Faculté du Sport, Université de Lorraine, Villers-Lès-Nancy

Septembre 2016

REMERCIEMENTS

Je souhaite avant tout remercier ma directrice de Mémoire, Anne VUILLEMIN pour le temps qu'elle a consacré à m'apporter les outils méthodologiques indispensables à la conduite de cette recherche. Son exigence m'a grandement stimulée. L'enseignement de qualité dispensé par le Master « Proj&Ter » a également su nourrir mes réflexions et a représenté une profonde satisfaction intellectuelle.

Merci donc à l'ensemble des enseignants et à l'Université de Lorraine, pour toutes les formations auxquelles j'ai pu participer.

Je remercie en particulier Lionel BALDIN, Président, et Aurélien CUCINI, Agent de Développement du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle qui, par leur expérience, leur don d'écoute et leur tolérance, ont guidé mon activité tout en préservant mon esprit d'initiative, durant toute la période de construction de la mise en place de la Journée Nationale Handisport 2016.

Ce stage m'a donné la possibilité de me confirmer et de découvrir les multiples perspectives professionnelles que ma formation me permettrait de mettre au service du sport et tout particulièrement du Handisport.

Je remercie l'ensemble du personnel du Comité Régional Handisport de Lorraine pour son accueil et son soutien, particulièrement Joffrey HUMBERT et Anne-Sophie BAPTISTA, avec qui j'ai partagé des moments d'échanges si sincères qu'ils m'ont permis, à partir de la confiance développée, de mieux comprendre nos objectifs respectifs.

Je suis également reconnaissante envers l'ensemble de personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de mon projet et à la réalisation de mon mémoire, les membres des différents Comités Départementaux Handisport, leur agents de développements, les bénévoles, les participants etc. Chacun de ces échanges m'ont aidé à faire avancer mon analyse.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
INRODUCTION	6
PARTIE I : CONTEXTE DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SON TERRITOIRE	10
CHAPITRE I : PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DE LA PRATIQUE D'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR LES HANDICAPEES CHAPITRE III : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DE LA LORRAINE	S PERSONNES
PARTIE II : LA JOURNEE NATIONALE HANDISPORT 2016	
CHAPITRE I : LES ACTEURS AUTOUR DE MOUVEMENT HANDISPORT	
PARTIE III : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET ANALYSE	83
CHAPITRE I : ORGANISATION DE L'EVENEMENTCHAPITRE II : LE JOUR JCHAPITRE III : BILAN GENERAL	91
CONCLUSION	102
BIBLIOGRAPHIE	106
DOCUMENTS UTILISES	108
ANNEXES	109
TABLES DES MATIERES	140

SIGLES ET ACRONYMES

Ad'Ap: agendas d'accessibilité programmée

APS: Activités Physiques et sportives

BPCO: Bronchopneumopathie Chronique Obstructive

CDH 54 : Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle

CDH: Comités Départementaux Handisport

CNOSF: Comité National Olympique et Sportif Français

CR: Correspondants Régionaux

CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Lorraine)

CRHL: Comité Régional Handisport de Lorraine

CTFR: Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux

DDJS: Direction départementale Jeunesse et Sports

DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports et de la Cohésion

Sociale

DTN: Directeurs Techniques Nationaux

EPS: Education Physique et Sportive

ERP: Établissements Recevant du Public

ETR: Equipe Technique Régionale

FFH: Fédération Française Handisport

FFSA: Fédération Française du Sport Adapté

FNDS: Fonds National de Développement du Sport

HDL-cholestérol: High Density Lipoprotein (Lipoprotéine de haute densité)

IMC : Indice de Masse Corporelle

I.M.C: Infirme Moteur Cérébral

INSEE: Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques

LDL-cholestérol : Low Density Lipoprotein (Lipoprotéine de basse densité)

MDPH: Maisons Départementales Des Personnes Handicapées

MS: Ministère des Sports

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

PME: Petites et Moyennes Entreprises.

SWOT: Strenghts, Weaknesses, Opportunities, Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités,

Menaces)

INRODUCTION

Avec l'évolution du développement des connaissances et les progrès dans les technologies automatiques, la société s'est progressivement sédentarisée.

Il est en effet clairement établi que l'activité physique est insuffisante en Europe et dans les pays développés. L'activité physique est certes bénéfique dans différents domaines, mais c'est surtout l'inactivité qui est dangereuse.

A ce jour, de nombreuses publications scientifiques ont montré les bienfaits de l'activité physique tant dans le traitement des maladies chroniques que dans leur prévention (Grosclaude M. et Al., 2010). De tout temps, l'homme a été actif. Que ce soit par nécessité vitale initialement ou plus tard par loisir. Nos ancêtres homo sapiens devaient se dépenser physiquement pour aller chercher leur nourriture. Ils devaient être endurants à la marche pour la chasse et la cueillette, rapides et vifs pour échapper aux dangers des prédateurs. Avec l'évolution du développement des connaissances, les révolutions industrielles, l'urbanisation et les progrès dans les technologies automatiques, la société s'est progressivement sédentarisée.

Seul un tiers de la population a une activité satisfaisant (*Ziltener J-L et Al., 2010*) les recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), c'est-à-dire une activité quotidienne de 30 min/j provoquant un léger essoufflement. Il est intéressant de noter également que 50% des trajets en voiture sont inférieurs à 5 km d'après la fondation AIA.

Le temps passé en position assise peut être considéré comme un facteur de risque essentiel pour le développement de maladies chroniques. Même si les 30 minutes d'activité physique quotidienne sont respectées, la position assise prolongée peut, à elle seule, entraîner des effets néfastes sur la santé.

Sur une journée entière d'éveil, 9,3 heures sont consacrées à une activité sédentaire, 6,5 heures à une activité de faible intensité (position debout, déambulation) et 0,7 heure à une activité physique modérée (4 à 5%) (*Owen N et Al., 2009*). Ainsi, conseiller de diminuer le temps passé en position assise serait aussi bénéfique que promouvoir l'activité physique, du

moins dans la prévention de l'obésité et de la survenue de maladies chroniques (*Healy GN et Al.*, 2007).

Il conviendrait ainsi de repenser notre mode de vie, en insistant au maximum sur la réduction du temps passé en position assise lorsque cela est possible. En effet, dans certains cas des programmes d'activités physiques et sportives adaptées sont nécessaires à une meilleure santé.

Un grand nombre de la population française se trouve en situation de handicap. Selon l'INSEE (Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques), en 2015, **12 millions** de français sur 65 millions sont touchés par un handicap. Parmi eux, 80% ont un handicap invisible, 1,5 millions sont atteint d'une déficience visuelle et 850 000 ont une mobilité réduite. Ainsi l'INSEE estime que :

- 13.4% ont une déficience motrice.
- 11,4% sont atteints d'une déficience sensorielle,
- 9,8% souffrent d'une déficience organique,
- 6,6% sont atteints une déficience intellectuelle ou mentale,
- 2 à 3% de la population utilise un fauteuil roulant

Un grand nombre d'ERP (Établissements Recevant du Public), entre 600 000 et 900 000 ERP sont soumis aux obligations de la loi du 11 février 2005 d'après l'Association des Maires Ruraux de France. Celle-ci prévoit notamment que tout ERP doit désormais être accessible à tous à compter depuis le 1er janvier 2015. Une exception est faite s'il a déposé un dossier d'Ad'Ap (agendas d'accessibilité programmée) en préfecture ou s'il est en train de réaliser cette démarche, il en va de même pour les infrastructures sportives. Les gérants d'établissements recevant du public ont pu disposer d'un délai maximal jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer une demande d'Ad'Ap s'ils ne sont pas encore en conformité.

Selon l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, « les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Donc chaque individu doit avoir accès à la pratique

7

¹Les chiffres clés du handicap 2014, Ministère des affaires sociales et de la santé. Enquête nationale à destination des aidants, Association française des aidants

physique et sportive qu'il soit handicapé ou non handicapé. L'activité physique doit rentrer dans la vie quotidienne de chaque individu pour qu'il puisse être l'acteur de sa santé.

En partant de ce constat, nous pouvons donc nous pencher plus particulièrement sur l'activité physique pour ce type de public en milieu associatif.

Depuis quelques années, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a décidé de mettre en place de nombreuses initiatives afin de favoriser l'accès de la pratique physique et sportive pour les personnes handicapées. Par conséquent, la FFH (Fédération Française Handisport) et la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté) ont souhaité répondre aux besoins et à la demande de ces pratiquants potentiels. Pour éviter toute confusion, le Sport Adapté représente les activités pratiquées par les personnes ayant un handicap mental et le mouvement Handisport propose des activités sportives à toute personne ayant un handicap moteur (amputation, paraplégie,...) ou sensoriel (auditif, visuel). Afin d'avoir des répercussions au niveau local, des Comités Régionaux et Départementaux ont été créés pour agir sur leurs territoires respectifs

Il n'est pas rare d'entendre "Je ne serai jamais capable de faire du sport" ou "ils ne font que de la compétition cela ne m'intéresse pas". Pourtant, la pratique Handisport n'est pas réservée qu'aux personnes désireuses de pratiquer une discipline sportive en compétition. Le Handisport c'est également la possibilité de pratiquer une activité physique de loisirs. Il y en a vraiment pour tous les goûts. Il existe de nombreuses activités qui sont adaptées ou spécifiques au champ du handicap permettant une pratique plus ludique, Quel que soit l'âge, le vécu sportif, le handicap, les envies, la personne en situation de handicap peux trouver un sport qui lui correspond.

Ceci dit les sportifs de haut niveau Handisport se font de plus en plus connaître, notamment grâce aux Jeux Paralympiques qui permettent de mettre en lumière le sport pour les personnes handicapées. Malgré ce dispositif, ce public doit être informé et encouragé sur les bénéfices des multiples activités physiques et sportives mises à leur disposition. Comme pour les sportifs non handicapés, il existe un seuil d'activité physique à ne pas dépasser pour permettre aux conséquences favorables de s'exprimer. Comme dans le milieu « valide », la pratique Handisport est également victime du dopage et de la négligence des blessures (surentrainement) qui sont souvent les conséquences d'enjeux économiques, sportifs et financiers.

Pour en revenir au sujet central, alors que le mouvement Handisport tend à se développer au niveau national. Le CDH 54 (Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle) rencontre une diminution du nombre de ses licenciés c'est pourquoi le Comité cherche à lancer une nouvelle dynamique par la recherche de nouveaux pratiquants. Un ensemble d'actions sont promu dans le but de proposer un accès à l'activité physique agissant sur le bien-être et la santé de chaque participant.

L'objectif de ce mémoire est de comprendre comment et par quels moyens, le CDH 54 met-il en place des évènements sportifs à destination des personnes en situation de handicap physique et ou sensoriel dans le but de promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ?

Par la prise en compte des caractéristiques du territoire et d'une analyse de la population, nous allons chercher à comprendre le fonctionnement de la promotion d'activité physique au sein du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle en s'appuyant sur l'organisation de la Journée Nationale Handisport 2016.

PARTIE I : CONTEXTE DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SON TERRITOIRE

Chapitre I: Promotion de l'activité physique

I. Quelques définitions (Sport, activité physique, sédentarité)

A. L'activité physique

L'activité physique ne comprend pas uniquement la pratique d'une activité sportive de loisir ou de compétition, mais également toutes les activités de la vie quotidienne : tâches domestiques, jardinage, travail, marche ... D'après le Dr Bacquaert en 2008 « Pratiquer une activité physique ou un sport, c'est mobiliser nos muscles et nos articulations en harmonie avec notre pensée pour réaliser un mouvement ou un geste en sollicitant l'ensemble des organes de notre corps ». En fait, il s'agit de toute forme de mouvements qui se traduit en une dépense énergétique

B. Distinction entre sport et activité physique

Le sport est une forme d'activité physique. Mais elle est associée à une recherche de résultat, d'objectif atteindre voire de performance dans un contexte de compétition, ou à une forme ludique recherchant à prendre du plaisir seul ou ne groupe. En ce qui concerne la santé, la seule nécessité est de faire une activité physique et pas nécessairement une activité sportive avec les contraintes et les règlements que cela implique. Une heure d'activité physique tous les jours sous forme de marche, de vélo ou de tout autre mouvement suffit à s'assurer de profiter de tous les bénéfices de l'activité physique. Si on en a envie et on se sent les compétences, on peut se lancer dans une activité sportive. Il existe une multitude de sports: chacun devrait pouvoir trouver chaussure à son pied. Certains aimeront plutôt les sports individuels, d'autres plutôt les sports d'équipe. Certains aimeront plutôt les sports d'endurance, d'autres des sports de vitesse ou d'agilité.

Le sport compétitif offre un cadre dans lequel on peut se mesurer à soi-même et à d'autres. L'objectif peut être un dépassement de soi, le partage de victoires et de défaites avec une équipe, voire la recherche des limites de nos capacités. Le sport peut servir à nous apprendre à gérer le stress, à se fixer des objectifs raisonnables ainsi que d'accepter la défaite avec dignité.

Il nous apprend les *balbutiements* (=bégaiements dans le sens "en faisant des erreurs") du fonctionnement social et du fair-play.

C. La sédentarité

La sédentarité est un des maux du siècle : elle correspond à une activité physique faible ou nulle avec une dépense énergétique proche de zéro. Une évidence s'impose : nous avons fait chuter notre dépense énergétique quotidienne de façon extrêmement importante depuis que les machines sont entrées dans notre environnement (voiture et moyens de locomotion, électroménager, etc.)

Aujourd'hui, la posture assise a tendance à se généraliser au travail, et les conditions de vie font que l'on utilise les transports à moteurs pour faire de très courtes distances. Ainsi, nous réduisons considérablement la quantité et l'intensité de notre exercice musculaire par rapport à celle qu'avait l'habitude de fournir nos ancêtres durant toute l'histoire de l'humanité. Cette diminution de sollicitation de nos muscles (ils représentent 50% du poids de notre corps) et de nos fonctions vitales, a des conséquences néfastes sur notre santé.

Ce mode de vie est encore plus à craindre pendant la croissance de l'enfant : ce sont en effet ses ressources physiques d'adulte qui seront compromises. On sait d'autre part que statistiquement, les personnes qui n'ont pas abordé une activité physique étant jeunes, trouveront très difficilement de la motivation pour en pratiquer une plus tard.

De personnes actives, nous sommes devenus sédentaires. La mesure du temps passé devant un écran que ce soit un ordonnateur ou une télévision est un très bon indicateur de sédentarité.

II. L'Activité physique et ces bienfaits

Chez l'adulte, l'inactivité physique, dont les effets délétères sur la santé sont bien démontrés, est le deuxième facteur de risque modifiable dans les pays industrialisés, après le tabac mais avant le cholestérol (*Physical Activity*, 2008). Chez l'enfant comme chez l'adulte, la pratique régulière d'une activité physique favorise le maintien ou l'amélioration de la forme physique, procure des bénéfices sur le plan psychologique et social et a un effet favorable sur plusieurs aspects de la santé physique : composition corporelle et surpoids, profil métabolique, risque cardiovasculaire et densité osseuse.

Une pratique régulière d'activité physique (Toussaint J.F, 2008):

- ✓ participe au développement et à une croissance harmonieuse des jeunes,
- \[
 \] à des effets favorables sur la santé mentale (réduction du stress, de l'anxiété et de la dépression),
- ✓ limite le risque de prise de poids excessive et participe au contrôle du poids,
- ✓ améliore le bien-être émotionnel perçu, l'estime de soi et de ses compétences ainsi que la qualité de vie,
- ✓ réduit le risque des principales pathologies chroniques : maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, hypertension artérielle, dyslipidémies, cancer du côlon,
- ✓ prévient l'ostéoporose, notamment des femmes, limite la perte d'autonomie et le risque de chutes des personnes âgées,
- ✓ est associée à une diminution de la mortalité prématurée.

Pour ce qui est maintenant de l'évidence des effets de l'exercice physique dans la prise en charge des maladies chroniques, de nombreuses et récentes études randomisées contrôlées ont permis de réaliser moult revues systématiques et méta-analyses. Un résumé particulièrement intéressant et relativement exhaustif de l'ensemble des publications relatives à ce sujet a été publié récemment. En termes de pathologies de l'appareil musculo-squelettique, il existe une évidence claire de l'amélioration de la douleur et de la fonction globale chez les patients souffrant de gonarthrose, de coxarthrose, de polyarthrite rhumatoïde, d'arthrite juvénile idiopathique et de spondylarthrite ankylosante, notamment grâce aux exercices en mode aérobie et aux exercices de renforcement musculaire des membres inférieurs (*Kujala UM*, 2009).

Il est également clairement établi que des exercices réguliers, en particulier des exercices de renforcement musculaire de la sangle lombo-abdominale et de proprioception chez les patients lombalgiques, permettent une amélioration des douleurs et une diminution du temps d'arrêt de travail (*Oesch P*, 2010).

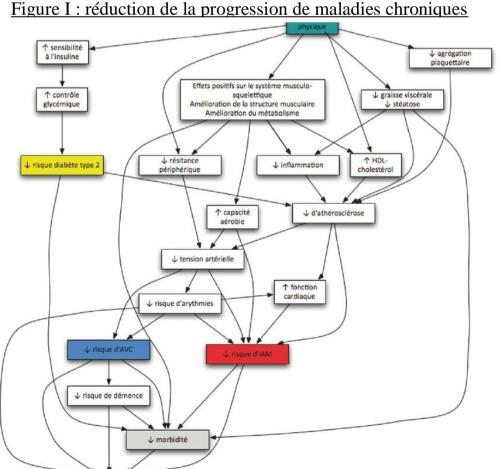
Concernant les maladies cardiovasculaires et pulmonaires, la pratique régulière d'une activité physique permet une diminution de 27% du taux de mortalité, toute cause confondue, et de 31% du taux de mortalité par infarctus du myocarde chez les patients souffrant d'une maladie coronarienne. L'activité physique a également un effet positif chez les insuffisants cardiaques, notamment en améliorant la consommation maximale d'oxygène (VO2 max), en améliorant l'endurance à l'exercice et en augmentant la distance de marche au test de six minutes.

L'impact de l'activité physique chez les patients atteints de BPCO (BronchoPneumopathie Chronique Obstructive) a son importance dans le contrôle de la dyspnée. Par contre, l'entraînement spécifique des muscles respiratoires reste controversé ; certaines études montrent une amélioration de la distance de marche, et d'autres, l'absence de différence significative entre un groupe test et un groupe contrôle.

L'activité physique chez le patient diabétique de type 2 permet l'amélioration de la consommation maximale d'oxygène (VO2 max), la réduction de l'hémoglobine glyquée et la réduction du LDL-cholestérol (Low Density Lipoprotein)

Enfin, concernant les maladies neurologiques et psychiatriques, l'activité physique permet une amélioration de la force et de la tolérance à l'exercice chez les patients souffrant de sclérose en plaques, ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie chez les patients parkinsonniens. Chez les patients dépressifs, l'impact est également positif avec toutefois des résultats statistiquement non significatifs.

Les mécanismes expliquant la façon dont l'activité physique réduit la progression de maladies chroniques, ainsi que la survenue de handicaps relatifs à celles-ci, voire de décès, sont multiples et complémentaires. La figure I ci-dessous en résume quelques-uns.



↓ mortalité

Les mesures les plus consistantes concernent l'amélioration de la capacité aérobie et de la force musculaire. Les effets métaboliques, tels que par exemple le contrôle glycémique lors de résistance à l'insuline, ont leur importance, tout comme l'élévation sanguine des taux de HDL-cholestérol (High Density Lipoprotein); la réduction de la résistance vasculaire périphérique conduisant à une correction de la pression artérielle doit également être soulevée, de même que la diminution de l'agrégation plaquettaire résultant d'une fonction endothéliale améliorée; ou enfin les effets clairs sur la réduction de la masse de graisse viscérale chez l'adulte, ou de l'IMC (Indice de Masse Corporelle) plus visible chez l'enfant; et pour terminer, les effets neurotrophiques au niveau du système nerveux central.

L'intérêt d'une pratique régulière d'activité physique dépasse toutefois ses effets immédiats sur la santé pour au moins une raison. Pratiquée avec plaisir, elle prédit le niveau de pratique d'activité de bienfaits de l'activité physique pratiquée tout au long de la vie. Il faut cependant noter que certains bénéfices de l'activité physique pratiquée ne perdurent que s'il y a maintien de la pratique. Ceci souligne qu'il convient de favoriser la pratique d'une activité physique régulière mais aussi son maintien tout au long de la vie.

III. Des retombées au-delà d'une condition physique

Une activité physique régulière incite à faire plus attention à sa santé. Ainsi les personnes qui pratiquent une activité physique de manière régulière et assidue ont :

- une probabilité moindre de fumer et de boire de l'alcool;
- une meilleure capacité à résister au stress quotidien;
- un meilleur équilibre alimentaire;
- un sommeil de meilleure qualité;
- une meilleure adhérence aux conseils de santé.

Il est clairement établi que les comportements bénéfiques qui permettent de mieux gérer sa santé, sont entretenus par la pratique régulière d'une activité physique.

Plus largement, la pratique d'activités physiques favorise la cohésion et l'intégration sociale dès lors qu'elles sont organisées dans un cadre facilitant l'accès à tous et la mixité des publics. En favorisant la concentration et la confiance en soi, elles pourraient, de plus, contribuer à de meilleurs résultats scolaires ou professionnels. Sur le plan économique, elles génèrent

incontestablement une activité non négligeable, source d'emplois directs et indirects. Le coût de l'inactivité physique pour le système de santé n'a pas été évalué de façon précise en France. Aux États-Unis, la prise en charge des pathologies qui seraient évitées par une pratique régulière d'activité physique a été estimée à 2,5 % du montant des dépenses de santé, auxquels il convient de rajouter les coûts indirects liés à la perte de productivité des individus. Au Canada, il a été estimé qu'une personne peu active passerait 38 % de jours en plus à l'hôpital, consulterait 5,5 % plus souvent son médecin généraliste et 13 % plus souvent un médecin spécialiste qu'un individu actif.

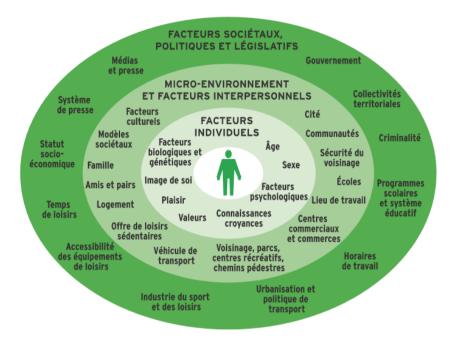
IV. Modèle socio-écologique des comportements de santé

A. Facteurs influençant le niveau d'Activité Physique et Sportive

Au cours des dernières années, de nombreuses données sont venues souligner l'influence de l'environnement sur le mode de vie et l'état de santé des individus. Aujourd'hui, notre société est structurée de telle sorte que la majorité des individus n'a pas besoin d'être physiquement active au cours d'une journée habituelle. De plus, un pan important de l'offre de loisirs favorise les comportements inactifs.

Il apparaît ainsi que les facteurs individuels qui conditionnent la pratique d'activité physique ne peuvent plus être considérés de façon isolée mais doivent être intégrés dans un réseau complexe de facteurs intra personnels, interpersonnels et environnementaux. Plus spécifiquement, la nécessité de prendre en considération le contexte social, culturel, physique et organisationnel "la niche écologique" dans lequel le jeune évolue est aujourd'hui largement reconnue (Cf. figure II ci-dessous).

Figure II : Facteurs qui influencent la pratique de l'activité physique, d'après Booth S. en 2010



B. Les facteurs individuels ou intra personnels

De nombreux facteurs individuels innés ou acquis influencent la pratique d'activité physique : des facteurs génétiques et biologiques, le sexe, l'âge, les compétences physiques mais aussi différents facteurs intellectuels, émotionnels ou sociologiques. Les facteurs psychologiques sont représentés par les croyances, le vécu et la confiance des individus en leur capacité à réaliser une activité physique ou à rechercher le soutien et les moyens pour y parvenir. Ils concernent aussi les bénéfices perçus : plaisir et convivialité plutôt que connaissance des effets sur la santé. Il est intéressant de noter que le plaisir associé à la pratique d'APS (Activités Physiques et sportives) pendant l'enfance et l'adolescence est un élément prédictif du niveau de pratique du futur adulte. La diminution des APS pendant l'adolescence, notamment celle des filles, est multifactorielle : attrait pour d'autres activités, changements physiques, émotionnels et sociaux, augmentation de la conscience de soi, accentuation des différences entre filles et garçons, etc.

C. Les facteurs interpersonnels et sociaux

La famille et de façon plus large l'entourage social (amis, enseignants, éducateurs, personnel de santé, agents...) peuvent influencer la pratique d'APS par leur attitude et la transmission de

valeurs ou, plus directement, par une incitation à la pratique voire leur participation aux activités. En ce qui concerne les personnes mineurs, les parents jouent bien sûr un rôle en tant que modèle sociétal mais aussi par leur capacité à moduler ou à contrôler les comportements de leurs enfants : encouragement à être actifs, inscription à des activités, accompagnement, contrôle du temps passé devant un écran... L'aspect convivial des activités, la rencontre avec des amis sont des motifs souvent cités pour la pratique d'APS de loisirs et sa poursuite à l'âge adulte.

D. L'environnement et la société : le micro-environnement et le macroenvironnement

Le micro-environnement fait référence au milieu de vie immédiat de l'individu. À ce niveau, les déterminants de l'activité physique peuvent être structurels ou institutionnels et organisationnels. La disponibilité et l'accessibilité des lieux de pratique (espaces verts, zone de loisirs, chemins piétonniers, etc.) et des équipements sportifs, l'offre de loisirs encadrés, les politiques de transport urbain sont autant de facteurs susceptibles d'influencer les pratiques familiales, celles des jeunes et des moins jeune. L'accessibilité doit être entendue ici dans ses différentes composantes : géographiques, économiques, sociales et culturelles. On identifie ainsi l'accessibilité spatiale, temporelle, financière, organisationnelle (telle que les heures d'ouverture) mais aussi l'acceptabilité (offre de compétition vs loisirs par exemple). Le temps, l'éloignement et l'accessibilité sont les freins les plus souvent cités par l'Homme, notamment en zone rurale. La relation inverse entre le niveau socio-économique et la pratique d'APS fait intervenir différents facteurs : hiérarchie de valeurs différente, moindre connaissance des bénéfices de l'exercice, ressources financières limitant l'accès aux équipements, milieux de vie moins favorables à la pratique d'APS ou moins sécurisés (violence urbaine, trafic routier). Le macro-environnement fait, lui, référence à l'ensemble des croyances, idéologies, valeurs et façons de vivre observées à l'échelle d'une région, d'un pays ou d'une culture, agissant en toile de fond, ainsi qu'aux facteurs politiques et sociétaux. Des stratégies ciblant l'environnement sont nécessaires pour une efficacité à long terme. La question n'est pas de savoir si l'activité physique est favorable à la santé mais quelles actions utiliser pour obtenir un effet à long terme sur ces comportements.

V. Promotion de l'activité physique pour les personnes handicapées

Il n'y a actuellement pas de recommandations spécifiquement destinées aux personnes handicapées (*Cf. rapport anses*) concernant l'activité physique. Il s'agit donc de s'adapter à l'état de santé individuel. En revanche, la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

La déclaration d'intérêt général du développement du sport auprès des handicapés dans le premier article du code du sport, montre bien la volonté du législateur et de l'État français de faire le plus possible pour promouvoir le sport comme moyen d'intégration. « Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées » est d'ailleurs l'Objectif 9 de l'Agenda 21 du sport français, et ce au même titre que les athlètes valides. Les moyens à mettre en œuvre sont notamment : le développement des fédérations, la formation de l'encadrement, l'adaptation des matériels et des équipements sportifs et une information spécifique auprès des handicapés, portant sur les dispositifs existants et les bienfaits de la pratique sportive.

En 2003, *année européenne du handicap*, la création du Pôle ressources national sport et handicaps par le ministère chargé des sports, a été une avancée significative pour la cause de l'accessibilité au sport des personnes handicapées, tant sur le plan de l'adaptation des équipements sportifs, que sur celui de l'intégration et du devoir de solidarité.

L'objectif général de la mission qui reprend celui de la loi du 11 février 2005 est, l'accès pour les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité. Il se décline comme suit²:

✓ Développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap

La pratique sportive des personnes en situation de handicap reste très inférieure à celle du reste de la population. Il est donc visé une augmentation du nombre de pratiquants, licenciés et non licenciés, pour chaque famille de handicap.

18

² Instruction n° DS/DS B1/2011/50 du 7 février 2011 relative à l'évaluation de la politique ministérielle en faveur de l'accès des publics en situation de handicap à la pratique sportive et l'état d'avancement de la mission au sein des services

✓ Favoriser l'accès à l'activité physique et sportive

Cet objectif implique que le cadre bâti ou/et le lieu de pratique soient accessibles. Il est nécessaire que l'offre de pratique soit suffisante et adaptée d'un point de vue pédagogique, et qu'il existe du matériel spécifique. Il s'agit d'étendre le maillage territorial de l'offre de pratique dédiée, qu'elle soit spécifique ou mixte au sein des structures dites "valides"

✓ Améliorer la qualité et la sécurité des activités sportives dédiées

L'épanouissement de la personne en situation de handicap dans sa pratique implique que ses conditions de prise en charges soient satisfaisantes, en fonction de son handicap, notamment d'un point de vue sanitaire, matériel, transport et formation du personnel d'accueil et d'encadrement.

<u>Chapitre II</u>: Caractéristiques de la population et de la pratique d'activité physique et sportive pour les personnes handicapées

I. La définition du handicap

Trouver une définition du handicap qui fasse consensus est difficile. En effet, il n'existe pas une définition unique du handicap en Europe, ni même au sein d'un de ses États membres, il peut y avoir plusieurs définitions selon la politique visée. La loi de 2005 innove donc et propose, pour la France, la première définition légale, qui plus est sociale, du handicap. En 1975, on ne reconnaissait qu'implicitement la qualité de personne handicapée à travers la reconnaissance d'un droit à certaines prestations, l'existence de certains dispositifs. Le contenu à proprement parler de la définition s'inspire de la classification internationale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) du fonctionnement du handicap de 2001, laquelle inspire la définition des Nations Unies qui définit le handicap comme le résultat de « l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres³». La définition française y ajoute l'idée d'altération. L'approche environnementale est adossée à une seconde partie plus médicale et c'est cette rencontre entre un environnement défavorable et des déficiences intrinsèques qui fondent la définition française. La dimension médicale avec l'idée de

19

³Préambule de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, 2006

compensation est conservée mais l'accent est dorénavant mis sur la non-discrimination et l'accessibilité

Les termes de « personne handicapée » et de « handicap » sont relativement récents. Ils ont progressivement remplacé les termes « infirme », « invalide », « inadapté » aussi bien dans les discours quotidien que dans une grande partie du langage médical, social et juridique.

Cette évolution a pour ambition première d'éviter l'utilisation de termes à caractère péjoratif et dévalorisant. Ainsi, dans de nombreux ouvrages est utilisée l'expression « personne en situation de handicap ». Ceci met en évidence le fait que c'est le cadre de vie, du fait de contraintes difficilement compatibles avec les capacités restreintes d'une partie de la population, qui crée le handicap.

Comme l'a évoqué Louis-Pierre Groblois en 1999, « une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide ; une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne handicapée ».

Les travaux de Wood (1980), en décomposant le handicap en trois niveaux (déficience, incapacité, désavantage), ont également mis l'accent sur l'interaction entre la personne et son environnement comme origine du handicap. La « classification du fonctionnement du handicap et de la santé » (CIF), adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) repose sur l'hypothèse que les « situations de handicap sont liées à un environnement inadapté ».

Ces situations peuvent être non seulement perçues de manière permanente par les personnes en fauteuil roulant, aveugles, muettes ou handicapées mentales, mais également de manière ponctuelle par les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents avec poussette. Ainsi, l'ensemble de la population serait concerné par ces situations à un moment ou un autre de sa vie.

L'avantage du terme de « situation de handicap » est de ne plus faire de distinction ségrégationniste entre les « valides » et les « autres ». En effet, le fait de distinguer les « personnes handicapées » et les « personnes valides » peut montrer une certaine réticence à inclure les personnes handicapées au sein de la société. La définition du handicap conditionne fortement les politiques sociales en direction des personnes handicapées.

Deux choix sont possibles : considérer que le handicap concerne l'ensemble de la population et ainsi prendre des mesures, par le biais de textes législatifs, qui concernent par exemple l'organisation générale de l'école, du travail, de la vie en collectivité, ou bien faire des lois spécifiques en faveur d'un groupe de personnes considéré comme « minoritaire » et « fragile » qu'il convient de protéger.

II. 1975 -2005 -2015 : trois dates clés.

Trois dates qui, à elles seules, tracent l'histoire de la politique d'accessibilité en France. Elles sont également le marqueur de l'évolution de notre société, de la prise de conscience de la nécessaire création d'un cadre de vie facilitateur et ouvert à tous. La qualité de vie et le lien social sont à ce prix.

Il convient de se remémorer que ce n'est pas la loi handicap de 2005 qui a posé les jalons de la politique en faveur des personnes handicapées mais bien celle de 1975. Le 30 juin exactement, la loi dite d'orientation était inscrite dans le marbre. En 1975 débute la prise de conscience par l'État et par le législateur de l'oubli d'une partie de ses concitoyens : ceux qui sont les plus défavorisés, les plus faibles ; les années glorieuses de l'action sociale et des droits civils veulent mettre fin à des années d'exclusion. L'Assemblée générale a adopté le 30 juin 1975, la Déclaration sur les droits des personnes handicapées, qui définit des normes pour l'égalité de traitement de ces personnes et leur accès à des services leur permettant d'accélérer leur insertion sociale.

En 1975, on mesurait les déficiences des personnes, alors qu'en 2005, on évalue leurs potentiels. Le titre de la loi est révélateur de cette ambition républicaine2005 : c'est l'engagement de la Nation dans le cadre de la mondialisation de la reconnaissance des droits des personnes handicapées. Il est alors question d'affirmer la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap dans tous les domaines, c'est l'objectif de la loi du 11 février 2005 grâce à ses trois piliers fondamentaux : l'accessibilité universelle, le droit à compensation et l'amélioration de l'accès aux droits par la création des MDPH (Maisons Départementales Des Personnes Handicapées).

2015 devait être une année charnière, celle de l'accessibilité universelle, elle devra être celle du réalisme et du pragmatisme. Il a fallu accepter de regarder la réalité, de se mettre autour d'une table pour tirer les enseignements et rebondir pour trouver un second souffle qui s'avérait indispensable. En effet, en dix ans, la situation a évolué, bien évolué, mais pas

suffisamment! Les enfants et les jeunes vont plus à l'école et au collège de tous, mais de façon insuffisante, avec des maîtres pleins de bonne volonté mais pas toujours formés. Pour ce qui est des loisirs, du sport, des vacances, de la culture et des médias, du chemin a été fait, mais celui à parcourir est immense. En même temps que les jeux Paralympiques doivent être valorisés, le sport de masse, pour tous, doit être au programme effectif de toutes les politiques publiques.

III. L'accessibilité

Par accessibilité, on entend le fait de donner accès à un lieu, un service, un bien, des personnes, en d'autres termes toutes les activités de la société. Il s'agit donc de la capacité d'accéder aux biens, aux services ou aux activités désirés par un individu. C'est la réponse à la dimension environnementale du handicap puisqu'elle vient faire tomber les barrières qui créent la situation de handicap. Cette notion est d'autant plus centrale qu'elle est sousentendue dans le titre de la loi du 11 février 2005 : « la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Le principe d'accessibilité était déjà présent dans la loi de 1975 à travers les dispositions architecturales et les aménagements des locaux publics ou d'habitation, ainsi que des transports, mais elle portait principalement sur le handicap moteur. En revanche, en 2005, tous les aspects de la vie collective et toutes les déficiences ou incapacités sont pris en compte.

La définition générale retenue est la suivante : L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap en réduisant voire supprimant les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités

A. Législation

La France a mis en place un système juridique spécifique en 1975 dominé par le concept d'assistanat. Il s'agit de la loi d'orientation du 30 juin 1975 « en faveur des personnes handicapées »⁴.Ce texte a constitué un facteur de progrès important dans la vie des personnes handicapées en formant un ensemble de droits, de prestations et d'institutions destinés à les

⁴ Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

aider dans leur vie quotidienne. Cette loi d'orientation a été redistribuée dans différents codes, montrant une volonté étatique de prise en compte du handicap dans l'ensemble des domaines de l'action publique. Par ailleurs, elle a été relayée par différents textes de lois relatifs à l'emploi, à l'éducation et à l'accessibilité des différents lieux⁵.

En 2005, un nouveau texte a été adopté afin de remettre à jour cette loi de plus de 30 ans. Il s'agit de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »⁶. Cette réforme de la loi de 1975 repose sur le principe de non-discrimination, impliquant l'élimination de tout traitement défavorable ou inégalitaire d'une personne handicapée. La nouvelle loi oblige désormais les collectivités à garantir les conditions de « l'égalité des droits et des chances » aux personnes handicapées, principe qui permet à chacun « d'exercer sa citoyenneté avec les mêmes chances, c'est à dire avec la même dotation en formation et en capital » (*Koubi G., 2009*). Cette législation de 2005 organise de manière systématique l'accès des personnes handicapées à tous les domaines de la vie, en prévoyant des dispositifs spécifiques afin de garantir une réelle égalité d'accès aux soins, au logement, à l'école, à l'emploi, à la cité, au sport, et ainsi de reconnaître la pleine citoyenneté des personnes handicapées.

Dans le domaine des loisirs et plus particulièrement des activités physiques et sportives, un ensemble de dispositifs législatifs concerne l'accessibilité des personnes handicapées aux APS.

La loi du 30 juin 1975, dans son article 1, dispose que « l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental constituent une obligation nationale ».

L'article 1^{er} de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives énonce « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale ». Cet article précise que « la promotion et le développement des APS sont d'intérêt général ».

La politique sportive menée par les pouvoirs publics s'est considérablement développée, notamment depuis l'année européenne du handicap en 2003.

⁵ Loi n°87-517 du 10 juillet 1987en faveur de l'Emploi des travailleurs handicapés. Loi d'orientation n° 2005-380 du 23 Avril 2005 pour l'avenir de l'école.

⁶ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Monsieur Jean François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, avait affirmé lors des Etats Généraux du sport du 8 décembre 2002 que « le développement du sport est un service public qui doit notamment garantir l'égal accès aux pratiques, sans discriminations sociales, physiques ou de sexe et que la prise en compte du handicap est essentielle car la pratique sportive est une source d'épanouissement pour tous et un creuset de solidarité irremplaçable ». Le Président Jacques Chirac ajouta lors de la journée de clôture « qu'en 2007, tous les équipements sportifs seront accessibles ».

B. L'accessibilité des équipements sportifs

Dans le domaine de l'environnement bâti, le législateur s'est efforcé de prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans la conception des constructions publiques et privées, les transports et la voirie.

La problématique de l'accessibilité a vu le jour il y a une trentaine d'années. Cependant, la spécificité des équipements sportifs n'a été intégrée que tardivement. Le législateur a défini pour la première fois le concept d'accessibilité dans la loi d'orientation du 30 juin 1975 : « les dispositions architecturales et aménagements des locaux d'habitation et des installations ouvertes au public doivent être tels que ces installations soient accessibles au public »⁷. Il impose pour la première fois aux collectivités de favoriser l'accès de ses équipements à tous quel que soit le degré de mobilité. Mais ce n'est qu'à partir de 1994 que celles-ci prennent en compte la spécificité des équipements sportifs.

En effet, le décret du 26 janvier 1994 évoque les dispositions techniques permettant l'accessibilité aux équipements sportifs. Ce décret traite plus précisément de l'accessibilité aux cabines et aux douches : « lorsqu'il y a lieu à déshabillage en cabine, au moins une cabine pour chaque sexe doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable. Lorsqu'il existe des douches, au moins une douche doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable »⁸.

De plus, ce décret montre la volonté du législateur de ne pas exclure les personnes handicapées en imposant que : « les cabines et les douches aménagées doivent être installées

⁷ Art 49 de la loi n°75-534 du 30 juin1975.

⁸ Décret n°94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public.

au même emplacement que les autres cabines et autres douches lorsque celles-ci sont regroupées ».

Le décret aborde également le cas des piscines : « dans les piscines, un bassin au moins doit être accessible par un cheminement praticable. Les personnes handicapées doivent pouvoir être mises à l'eau et retirées du ou des bassins accessibles par les moyens propres de l'établissement ».

La circulaire du 7 juillet 1994 est le premier texte qui traite de la spécificité des terrains de sport. Elle énonce que « tous les terrains de sport ainsi que les voies qui permettent d'y accéder, doivent être constitués de matériaux rigides non glissants », garantissant l'aspect sécuritaire lors de la pratique sportive.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit, article 41, « que les dispositions architecturales des établissements recevant du public (ERP) doivent être telles que ces locaux soient accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ». L'accessibilité devient donc une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

Les équipements sportifs, établissements recevant du public, sont concernés par ces dispositions.

A ce titre, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction. En cas de modification ou d'extension, seules les parties correspondant à une création de surface sont soumises à la réglementation (Art. R111-19-2 du code de la construction et de l'habitation).

En ce qui concerne les équipements sportifs existants, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit deux échéances :

- la première : au 1er janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public ont dû avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser ;
- la seconde : au 1er janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés.

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative contribue, grâce au FNDS (Fonds National de Développement du Sport), à la mise en œuvre de cette politique

nationale en faisant de la mise en accessibilité un des critères d'éligibilité aux subventions d'équipement.

C. Agendas d'Accessibilité Programmée "Ad'AP"

Les Ad'AP sont les "Agendas d'Accessibilité Programmée". Il s'agit d'un dispositif qui concerne tous les gestionnaires et propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) existants. Sont concernés aussi bien les plus petits établissements (commerces, cafés, restaurants...) que les plus grands établissements. Ce dispositif constitue une phase déclarative, chiffrée et programmée, des travaux à réaliser pour mettre en conformité accessibilité l'établissement. Le dépôt d'un Ad'AP permettra de bénéficier d'un délai de 3 ans pour réaliser ses travaux d'accessibilité. Il pourra être prolongé de 3 années supplémentaires dans certaines conditions (taille de l'ERP en fonction de l'importance des travaux, difficultés économiques pour réaliser les travaux en 3 années...).L'Ad'AP a dû être déposée au plus tard le 27 septembre 2015. Au-delà cette date, le dépôt d'un Ad'AP tardif a été assorti d'une amende administrative.

Outre le fait de permettre d'étaler ses travaux au-delà de la date légale du 1er janvier 2015, l'engagement d'élaboration d'un Ad'AP permet de surseoir au risque d'être exposé à la sanction pénale prévue pour non-respect de la Loi. Cette sanction est fixée sur la base d'un montant de 45.000 euros

Le principe des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité demeure. Ce principe est toujours basé que les notions d'impossibilités techniques, de disproportions manifestes ou d'impératifs à caractère patrimonial. La demande de dérogation peut accompagner un Ad'AP dès lors qu'il existe des travaux substantiels impliquant une demande d'étalement des travaux. Dans le cas contraire, la demande de dérogation sera déposée sans Ad'AP. Toute demande de dérogation devra également être déposée au plus tard le 27 septembre 2015.

Il n'est pas toujours simple de déterminer quels sont les non-conformités actuelles et surtout quelle est la nature des travaux à réaliser face à un cadre réglementaire complexe. L'Ad'AP est complétée et déposée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ERP. Ce dernier peut toutefois se faire aider par un maître d'œuvre, un bureau d'études etc. Un diagnostic réalisé (un diagnostic bien réalisé) permettra de rédiger très facilement son Ad'AP. C'est du diagnostic que seront extraits tous les points de mise en conformité à prendre en compte, de reprendre ou préciser par devis les estimations financières, de reporter les impossibilités techniques

éventuellement repérées et de reprendre ou ajuster la hiérarchisation des priorités si le diagnostic en fait état. Le diagnostic réalisé engage la responsabilité de celui qui l'a élaboré dès lors que ses conclusions sont reprises dans l'Ad'AP.

IV. Les types de handicaps concernés

Aujourd'hui, le handicap est une expression qui appartient au vocabulaire de la loi, de l'action administrative et de la vie de tous les jours. Cette étiquette de « handicap » regroupe un grand nombre de personnes atteintes de 4 déficiences possibles, qu'il faudra toutes prendre en compte lors des aménagements.

- la déficience motrice
- la déficience visuelle
- la déficience auditive
- la déficience intellectuelle

Beaucoup de ces personnes sont bien souvent atteintes de plusieurs de ces déficiences.

A. La déficience motrice

On estime que 8 millions de personnes, soit 13,4 % de la population française, souffrent de déficience motrice et qu'environ 150 000 utilisent un fauteuil roulant, 13 570 sont licenciées à la Fédération Française Handisport.

La déficience motrice affecte tout ou une partie du corps et peut entraîner des difficultés de communication ou de contrôle des gestes, sans pour autant altérer les capacités intellectuelles de l'individu. Pour compenser cette déficience, la personne utilise souvent des aides techniques : cannes, déambulateur, fauteuil roulant manuel ou électrique, ...Pour ces personnes, la mise en accessibilité des bâtiments, des transports et des lieux de pratique des activités est indispensable. Non adaptés, ils entravent leurs possibilités de déplacement et renforcent la dépendance. Aménagés sans obstacles, ils procurent une liberté totale de mouvements.

Il faut donner une information fiable, précise et objective de l'accessibilité des lieux et des activités qui doivent permettre à la personne handicapée de juger si elle pourra utiliser la structure de façon autonome ou si elle aura besoin d'aide.

B. La déficience visuelle

La cécité touche environ 0,01% de l'ensemble de la population française (7000 personnes). La malvoyance concerne environ 1% de la population (700 000 personnes). Pour ses déplacements, la personne déficiente visuelle utilise une canne blanche ou un chien guide. 2258 sont licenciées à la Fédération Française Handisport.

Il est important de distinguer les personnes aveugles des personnes malvoyantes. Les personnes aveugles appréhendent le monde principalement par les autres sens.

Les personnes atteintes de cécité au cours de leur vie conservent des « restes visuels ». Les atteintes prennent des formes multiples. Elles arrivent à se déplacer et à reconnaître les objets et leurs contours.

Le réel danger pour elles se trouvent dans les objets ou obstacles situés en hauteur sans embrase au sol, et donc imperceptibles. L'attention doit être aussi portée sur l'utilisation d'un matériel sonore, sur les couleurs, la taille des écritures et pictogrammes ainsi que sur les éclairages.

C. La déficience auditive

Le nombre de personnes déficientes auditives est estimé à 4 millions, soit environ 7% de la population française. 2894 sont licenciées à la Fédération Française Handisport.

Il faut aussi, dans ce cas-là, distinguer les personnes sourdes des personnes malentendantes, qui sont plus nombreuses que les premières, et qui disposent d'un reste auditif exploitable qui leur permet d'utiliser des aides sonores (appareils auditifs ...).

Ces personnes ont des pratiques sportives proches des valides, mais constituent néanmoins un groupe spécifique avec lequel il n'est pas facile de communiquer.

D. La déficience intellectuelle

Plus de 3 millions de personnes souffrent d'une déficience intellectuelle et 55 000 sont licenciées à la Fédération Française de Sport Adapté. Le handicap mental est une déficience de la compréhension, de la communication et de la décision.

Dans le cas d'un handicap léger, la personne est quasi autonome ; elle peut s'adapter relativement bien au monde et n'a besoin que d'une attention un peu plus prévenante.

Dans le cas d'un handicap moyen, la personne peut exécuter seule la plupart des actes courants de la vie quotidienne mais doit être accompagnée dans ses activités sportives et de loisirs.

Dans le cas d'un handicap lourd, la personne bénéficie d'une tierce personne, son autonomie est très limitée.

Ces personnes pratiquent souvent les sports en famille ou en groupe. Elles ont besoin de temps pour les apprentissages. L'accueil de ce public nécessite une approche différente. Il s'agit moins d'adapter des installations que d'avoir un personnel sensibilisé, capable d'apporter une assistance en cas de besoin.

V. Les intérêts

La pratique sportive pour les personnes handicapées joue un rôle essentiel sur :

- l'aspect social
- l'aspect physique/moteur
- l'aspect psychologique

En effet, lorsqu'une activité sportive est adaptée, la différence n'existe plus. Au-delà des bienfaits thérapeutiques, pratiquer une activité physique adaptée permet à la personne handicapée d'être autonome, de se réaliser, de retrouver un bien-être et de se dépasser.

Les personnes handicapées partagent, comme les personnes valides, des motivations identiques à la pratique des activités physiques, mais du fait du handicap, trois raisons particulières incitent les publics handicapés à pratiquer un sport : un besoin de santé, l'accès à la culture sportive, l'intégration sociale.

A. Un besoin de santé

Il s'agit de maintenir ou de développer l'autonomie de la personne pour la réalisation des actes quotidiens. Ainsi, les capacités biopsychosociales doivent être sollicitées afin de compenser les conséquences de la situation de handicap comme la sédentarité, les limitations de la mobilité et ses effets pathogènes, la restriction de la communication et de l'environnement relationnel.

L'activité physique de l'enfant à la personne vieillissante est par conséquent essentielle au bien-être physique et psychique, au maintien des potentialités et de l'autonomie.

Pour les personnes dont le handicap est consécutif à une maladie, un traumatisme, un accident, l'activité physique est un complément à la rééducation et participe à la réadaptation sociale. Elle facilite la réinsertion.

B. Accéder à la culture sportive

L'accès à la culture sportive consiste en la connaissance d'un sport, de son environnement, de ses modes de pratique. C'est maintenant chose possible, mais en dépassant encore de nombreux obstacles pour les pratiquants handicapés qui en ont le désir.

L'accès à la connaissance de cette culture sportive nécessite d'acquérir de l'expérience, donc de faire des apprentissages en club sportif ordinaire ou spécialisé, mais également de partager des connaissances théoriques concernant l'activité. Cela suppose des conditions d'accueil de qualité.

C. Entrer dans le processus d'intégration

Le sentiment d'appartenance à un groupe sportif et le développement de représentations sociales communes favorisent l'accès aux formes les plus poussées de l'intégration sociétale et à la citoyenneté.

Cet accès se construit au fil du temps, non seulement par l'expérience personnelle, l'échange avec des pratiquants partageant les mêmes valeurs, mais également par l'évolution des représentations des sportifs handicapés. La pratique mixte de loisir en fauteuil roulant qui réunit valides et handicapés comme le Handibasket et la danse en Fauteuil, tend à se développer.

La rencontre sociale, au moyen d'une pratique sportive parmi les valides, quand cela est possible (comme s'entraîner en piscine avec les autres nageurs), dans les mêmes structures, au même moment, en famille ou entre amis, durant les temps de l'apprentissage, d'entraînement, de loisir ponctuel ou régulier, de compétition, fait l'objet d'une demande de plus en plus grande. Pour être entendue et trouver des réponses positives, cette demande nécessite encore une évolution des mentalités des personnes valides.

Celles-ci doivent considérer l'ensemble des préoccupations des personnes handicapées : accessibilité ambulatoire du domicile à la structure sportive, compréhension de la nécessité d'aménager le matériel pour la pratique (surcoûts liés à l'encadrement, la formation, l'achat ou le stockage et l'entretien de matériels), acceptation de la différence par le public qui

fréquente les installations, souplesse de l'accueil, formation et compétence de l'encadrement etc.

Chapitre III : Contexte géographique de la Lorraine

I. Etat des lieux, présentation de la région

La Lorraine est une région divisée en quatre départements et ayant une population de 2 millions d'habitants. La capitale de cette région est Metz. C'est une région périphérique du Bassin parisien qui est située entre trois massifs : les Vosges à l'est, les Ardennes au nordouest, et le Morvan au sud-ouest. Elle a des frontières avec la Belgique, le Luxembourg, et l'Allemagne.

La Lorraine appartient aux régions de tradition industrielle avec comme activité principale la sidérurgie, le charbon, le textile. Mais au-delà de ce problème, elle n'a pas le poids démographique du Nord-Pas-de-Calais. Elle représente un espace intermédiaire avec une industrie datant du XIXe siècle. Aujourd'hui cette région est au cœur de l'Europe rhénane (la dorsale européenne). Malgré cette position, est ne joue pas vraiment un rôle d'importance. De plus, elle n'a pas retrouvé sa prospérité d'antan.

II. Répartition des voies de dessertes de la région

Les transports se sont développés avec un bon équipement et l'apparition d'une transversale de la Lorraine au Nord-Pas-de-Calais. Les axes et les flux lorrains sont très importants, les axes sont multimodaux car il peut s'agir de routes nationales, d'autoroutes, de voies ferrées (et TGV) ou de canaux présents jusqu'au sud de Nancy (Moselle...). Ces axes se trouvent principalement du nord au sud (A31 par exemple) et forment une ligne continue de Luxembourg jusqu'à Nancy. Les axes est-ouest sont moins nombreux mais cependant caractérisés par un au nord (Verdun, Metz, Forbach) et un au sud (Nancy, Strasbourg). Les croisements de ces axes nord-sud et est-ouest forment des nœuds au niveau des deux pôles majeurs : Metz et Nancy. Les flux qui traversent la Lorraine sont essentiellement humains et matériels ; ils sont principalement transfrontaliers car la Lorraine a différentes interfaces avec d'autres pays (Luxembourg, Belgique et Allemagne). Ces flux sont surtout en direction du Luxembourg car 20% des actifs Lorrains y travaillent. L'arrivée du TGV avec sa gare spécifique située près de l'aéroport de Lorraine (entre Metz et Nancy) accentue la dynamique

du sillon lorrain. Le long des axes de communication la périurbanisation s'élargit et donne aux villages alentours une dynamique nouvelle.

L'armature bipolaire de la Lorraine montre une inégalité de l'organisation car la région est principalement centrée sur Metz et Nancy. Metz, ville marchande du Moyen-Age, siège actuel du conseil régional, a des fonctions essentiellement administratives. Nancy, pôle intellectuel, scientifique et culturel. La ville de Thionville s'étend de plus en plus grâce à l'interface des frontières du nord, mais sa croissance de traduit par une hausse des prix des logements. De plus ces pôles (surtout Metz et Nancy) sont les carrefours des axes de communication principaux de Lorraines, ce qui accentue d'autant plus les inégalités avec les périphéries plus ou moins éloignées. En effet une grande partie de la Lorraine voit une stagnation, voire un déclin démographique. Ce phénomène est souvent causé par la désindustrialisation dans les secteurs du textile, des verreries, des mines de fer etc... La périphérie contient des pôles en récession comme Verdun ou Dieuze qui n'arrivent pas à se développer ou à renouveler leurs activités. Mais les périphéries éloignées voient des pôles se développer grâce à la tertiarisation de ses activités comme Bar-le-Duc ou Forbach. Ce schéma rappelle celui de Paris à l'échelle national avec un centre principal et des pôles importants à la périphérie éloignée (Toulouse, Marseille, Bordeaux, Strasbourg...).

La dynamique de la région renforce l'inégalité de l'organisation spatiale de la Lorraine. On retrouve cinq pôles majeurs qui forment le sillon Lorrain avec Metz et Nancy comme villes qui dominent. C'est là que la densité est la plus grande et où se trouve la majorité des emplois. A l'inverse la périphérie proche, est menacée de désertification car les pôles (Neufchâteau, Lunévillois, Bitche...) sont à l'écart des axes principaux et ne sont pas assez résistants à la désindustrialisation. L'interface avec le Luxembourg et l'Allemagne renforce les inégalités avec les périphéries est, ouest et sud du sillon. La périphérie proche de ce sillon est urbanisée : c'est la périurbanisation qui est possible grâce à l'étalement des pôles majeurs. La périphérie lointaine est majoritairement rurale mais voit le développement de pôles et aires urbaines comme Sarrebourg ou Forbach. Mais cette aire rurale isolée reste en difficulté car le sillon Lorrain a une grande dominance sur la région tant au niveau économique que culturel.

En définitive, le sillon est l'axe majeur de la Lorraine avec le croisement des axes principaux qui apporte des flux, une armature centrée sur deux pôles et une dynamique régionale importante. La Lorraine a donc une organisation de type centre-périphérie : une périphérie en

déprise en forme de croissant qui s'oppose à un centre plus fort et dynamique en forme de «T » comprenant le secteur frontalier du Luxembourg et de l'Allemagne et le sillon lorrain. Ajoutée à la désindustrialisation, la tertiarisation a complètement modifié l'organisation de la Lorraine qui a subi de grandes mutations en quelques années. Ainsi, tous ces différents phénomènes annoncent une inégalité de la disparité du territoire et donc de son organisation spatiale.

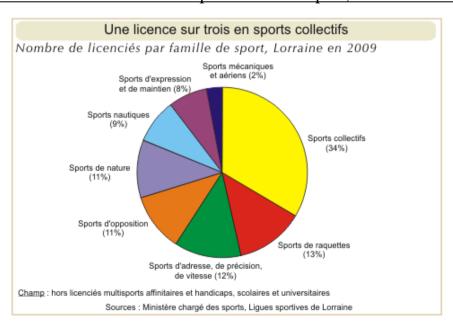
III. La Lorraine, une région sportive

En Lorraine, un grand nombre équipements permettent à 581 000 licenciés de s'adonner à des activités sportives. En 2009, la Lorraine compte 6 500 clubs, 581 000 licenciés et plus de 50 000 bénévoles qui illustrent l'attachement aux pratiques sportives.

Dans la région comme en France, la pratique sportive est largement dominée par les sports collectifs et leurs 131 000 licenciés. Ils rassemblent à eux seuls 34% des pratiquants lorrains, loin devant les sports de raquettes (13%), d'adresse, de précision et de vitesse (12%), d'opposition et de nature (11% chacun), nautiques (9%), d'expression et de maintien (8%), mécaniques et aériens (2%).

La part respective de chacune de ces grandes familles de sport est très proche de celle observée au niveau national, hormis pour les sports de nature légèrement moins pratiqués en club en Lorraine (11%, contre 15%) (*Cf schéma ci-dessous*)

Graphique I : Nombre de licenciés par famille de sport, Lorraine en 2009



La domination du football, puis du tennis, du judo et de l'équitation dans les pratiques sportives est un fait commun à toutes les régions de France. En revanche, deux activités sont spécifiques à la Lorraine : les licenciés y sont plus nombreux et leur poids parmi les sportifs est surreprésenté par rapport au niveau national. Il s'agit du tennis de table (10 200 licenciés, soit 2,6% des licenciés, contre 1,6% en France) et du tir (7 200 licenciés, soit 1,8% des licenciés, contre 1,2% en France).

Le tennis de table est implanté de longue date dans la région, avec la première section sportétude de France créée à Lunéville en 1974. Il compte aussi sur la présence depuis le début des années 1980 d'un centre de haut niveau, au CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Lorraine) d'Essey-lès-Nancy.

Quant au tir, la présence de stands de tir dans des casernements et celle de nombreux militaires habitués au maniement des armes à feu, peuvent être avancées pour comprendre cette spécificité lorraine.

Le handball et le judo sont également largement pratiqués en Lorraine et surreprésentés, mais à un degré moindre. Ici on peut penser que les clubs locaux jouent un rôle moteur. S'y ajoute, pour la Moselle qui accueille la moitié des handballeurs licenciés de Lorraine, la proximité avec l'Allemagne où ce sport est très pratiqué.

L'aviron et le canoë-kayak pourraient également entrer dans la catégorie des activités sportives spécifiques à la Lorraine, mais la forte proportion de leurs pratiquants temporaires ne permet pas de les retenir comme telles.

Une dizaine d'autres disciplines enregistrent par ailleurs proportionnellement plus de pratiquants en Lorraine qu'en France, mais avec des effectifs qui restent modestes (compris entre 1 000 et 3 000 licenciés chacun) : le billard et l'aïkido, pratiqués deux fois plus souvent en Lorraine ; le vol libre, la danse, les échecs, la boxe et le tir à l'arc ; voire la course d'orientation, la lutte et le parachutisme, mais pour lesquels on estime que les pratiquants occasionnels représentent respectivement 70%, 40% et 60% des licenciés.

La présence d'équipements sportifs est un des facteurs essentiels pour le développement du sport et la qualité de ces équipements a une incidence directe sur la

pratique. Les équipements sportifs ont également des implications fortes dans des domaines très variés (enseignement, santé, insertion et cohésion sociale, tourisme, communication) et sont des éléments structurants ayant un fort impact sur la vie des territoires et le rayonnement des communes où ils sont implantés.

En 2009, la Lorraine compte 7 700 installations sportives, offrant une palette conséquente de plus de 13000 équipements sportifs. La moitié est implantée en Moselle et le quart en Meurthe-et-Moselle.

Rapporté à la population, la Moselle est le département lorrain le plus équipé, avec 891 équipements pour 100 000 habitants. Elle se classe au 23ème rang national en la matière, devant la Meuse et les Vosges (863 et 846), grâce notamment à la forte densité d'équipements relevée dans les zones d'emploi de Sarreguemines et Sarrebourg (1 230 et 1 400), qui devancent celle de Remiremont-Gérardmer (1 035). Le taux d'équipement de la Meurthe-et-Moselle se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale d'après le Ministère des Sports en 2011.

Le nombre d'habitants, des atouts naturels, une activité touristique ou thermale sont les facteurs déterminants de la présence d'équipements dans une commune. L'intercommunalité et ses effets bénéfiques en termes de mutualisation se limitent aux bassins de natation et à quelques salles multisports. À population équivalente, les zones rurales apparaissent mieux dotées en équipements sportifs que les zones urbaines. Différentes études ont montré que les communes peu peuplées étaient mieux équipées relativement à leur population. Une telle commune peut décider d'offrir un premier niveau d'équipements sportifs à sa population, même si ces infrastructures ont un potentiel d'utilisation plus faible que celles situées dans les communes plus peuplées, pour offrir des temps d'accès raisonnables aux équipements

Alors que les espaces et sites de pratiques de sports de nature ne sont pas cartographiés et qu'ils représentent au moins 50 % des lieux de pratiques des activités physiques et sportives en France, la région Lorraine a globalement un ratio d'équipements sportifs de 57,2 pour 10 000 habitants qui est nettement supérieur aux autres régions françaises.

Au final, avec un taux d'équipement supérieur à celui observé en France, la Lorraine se classe au 10ème rang national en termes de pratique sportive licenciée. Mais les grandes enceintes capables d'accueillir des spectateurs sont rares, notamment en intérieur. En septembre 2010,

les treize Pôles Espoirs et les six Pôles France, filières d'accès privilégiées au Sport de Haut Niveau, ainsi que les quatre centres de formation de clubs professionnels, se rejoignent au sein du «Parcours de l'Excellence Sportive» dans le cadre de la refonte nationale du Sport de Haut Niveau.

IV. Stratégies pour développer l'activité physique

Nous avons coutume de dire que le sport est devenu un fait social structurant et, il n'y a qu'à lire la presse régionale pour s'apercevoir de son impact dans le quotidien des lorrains, qu'ils soient pratiquants, spectateurs ou organisateurs. L'histoire du sport est fortement marquée par des champions olympiques historiques, des athlètes d'exception plus récents, et des sports collectifs très dynamiques dont le football qui rassemble près de 90.000 licenciés (*Cf. INSEE*). De nouvelles tendances de pratiques émergent : sport santé, recherche de limites par le *trail*, renforcement de l'accompagnement psychologique pour les sportifs de haut niveau.

Face à ces évolutions, et devant tenir compte de la raréfaction des aides publiques, les acteurs souvent bénévoles sont de plus en plus démunis. Le modèle économique associatif peine à s'adapter à l'arrivée de l'argent dans le sport et à l'aspect consumériste de la demande sportive. Les acteurs sont également peu préparés à répondre aux appels d'offre des collectivités territoriales et des services de l'État. Enfin les modèles d'évolution du sport en Europe sont quasiment inconnus en matière d'équipements, de méthodes d'entraînement et d'organisation d'évènements. Le mouvement sportif, par la voix de son Comité Olympique, a exprimé ses craintes dans l'ensemble de ses instances plénières.

En somme, les inquiétudes sont celles de voir se développer des pratiques sportives non organisées, d'usagers - débutants, jeunes et de plus en plus âgés - de bonne volonté mais livrés à eux même. Voir le sport lorrain s'isoler des évolutions de la demande des lorrain, en lui substituant des occupations plus virtuelles axées sur l'image et les nouveaux moyens de communications, risque d'appauvrir les volontés des bénévoles alors qu'il peut s'agir de nouveaux atouts au service de pratiquants et des organisateurs passionnés.

La région a vocation à mettre en débat ces perspectives, en rassemblant les acteurs, souvent venus d'horizons nouveaux et inhabituels (santé, entreprises). Il doit être l'aboutissement de travaux partagés, confirmer des hypothèses, relever des inquiétudes et, mettre en place des actions de fond appuyées sur les acteurs professionnels et bénévoles. Il s'agit de donner aux

acteurs techniques et sociaux du sport lorrain des outils de progrès constatables à moyen terme et valorisant l'image du sport dans la population.

En décidant l'acquisition et la réhabilitation de la Maison Régionale des Sports à Tomblaine, le Conseil Régional de Lorraine a voulu répondre à des besoins de structuration du mouvement sportif lorrain.

La Maison des Sports de Lorraine est un établissement primordial pour le sport lorrain, regroupant les Ligues et les Comités. Véritable lieu de vie, cette Maison propose aux ligues et comités des locaux fonctionnels, permettant ainsi aux dirigeants, aux bénévoles et aux salariés d'échanger autour de divers sujets sportifs, de partager et de se regrouper dans des conditions optimales. Près de 3000 clubs, toutes disciplines confondues, bénéficient de cet outil.

Un tel établissement est à la fois un facteur fort de cohésion et de qualité du sport régional. Il a pour vocation d'héberger les structures sportives régionales, de leur fournir des services administratifs, comptables et juridiques ; et pour mission d'accueillir, de servir, d'informer.

Entièrement financée par la Région à hauteur de 5,2 M €, la Maison Régionale des Sports de Lorraine est gérée en partenariat par le Conseil Régional de Lorraine et le CROSL (Comité Régional Olympique et sportif de Lorraine) qui est l'initiateur d'une politique sportive régionale.

Le Centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) à Essey-lès-Nancy est également un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports. Il remplit deux missions qui lui sont confiées par son ministère, l'accueil de sportifs de haut niveau en liaison avec les fédérations et l'organisation pratique de divers examens professionnels tout en conciliant l'activité sportive avec la poursuite d'activités scolaires ou professionnelles, il accompagne 120 sportifs par an, ainsi que deux autres missions ouvertes à la libre concurrence, la formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation et une contribution à l'animation et à l'encadrement sportive régionale grâce à ses installations modernes et adaptés et accueille un grand nombre de stagiaires. Pour accomplir ses missions, le CREPS dispose de soixante-cinq collaborateurs, d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 2,2 M€ et d'installations sportives. Il tire principalement ses ressources de ses activités au travers de la vente de prestations (52 %) et de ressources

affectées sur conventions (31 %). Le Creps participe activement à la recherche, et au développement du sport.

PARTIE II: La Journée Nationale Handisport 2016

<u>Chapitre I</u>: Les acteurs autour de mouvement Handisport

I. L'Etat

L'organisation du sport en France repose sur de nombreux acteurs publics et privés. Au niveau national, l'État joue un rôle de coordination, de contrôle et de soutien notamment à travers le ministère chargé des sports et les établissements publics qui en relèvent, tandis que le Comité national olympique et sportif français représente le mouvement sportif. Toutefois, pour des raisons pratiques, il ne peut se charger lui-même de tout ce qui concerne le sport : la diversité des pratiques, des publics, des intervenants, des sites et des situations rendrait la tâche impossible. Il s'appuie donc sur des structures existantes et, si nécessaire, en suscite la création, comme pour les *commissions spéciales*.

A. Les missions de service public

L'organisation du sport en France repose sur gestion partagée entre l'Etat (le ministère de la jeunesse et des sports) et le mouvement sportif. En application de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, le ministère des sports définit la politique sportive du pays et est chargé d'un certain nombre de mission de service public :

- la délivrance de formation. « L'Etat assure ou contrôle, en liaison avec toutes les parties intéressées, l'organisation des formations conduisant aux différentes professions des activités physiques et sportives et la délivrance des diplômes correspondants. » (art 1er de la loi du 16 juillet 1984)
- la gestion du sport de haut niveau, mission qu'il assume avec les fédérations sportives
 : « L'Etat et les associations et fédérations assurent.... » (art 1er de la loi du 16 juillet 1984).
- la police administrative qui prend la forme de réglementation : réglementation sur l'enseignement des APS, sur les règles d'encadrement des pratiques sportives, sur l'homologation des enceintes sportives, sur le contrôle et le suivi médical etc.

En outre le ministère impulse des actions en faveur du développement des pratiques sportives et s'attache également à valoriser la fonction éducative du sport. Le ministère entretient des

relations étroites avec les fédérations sportives et signe avec chacune d'entre elles des contrats d'objectifs ".

La convention fixe les objectifs sportifs que les fédérations s'engagent à atteindre sur une durée de quatre ans, que ce soit dans le domaine du sport de haut niveau ou dans celui du sport de masse et de la promotion du sport pour tous. C'est au vu de leur capacité à réaliser les objectifs fixés, notamment en matière de résultats sportifs et de développement de la pratique, qu'elles seront jugées".

Selon le MS, il soutient traditionnellement les actions permettant :

l'organisation des stages et compétitions, la préparation spécifique des jeux Olympiques, la structuration, le développement et la coordination des filières d'accès au sport de haut niveau, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement directes individualisées en faveur des sportifs de haut niveau, la mise en place d'un encadrement médical et paramédical des équipes, le développement des activités sportives et en particulier l'encouragement des projets susceptibles de développer l'emploi.

Par ailleurs, les fédérations sont mobilisées sur les priorités ministérielles concernant :

l'accueil des jeunes dans les clubs sportifs afin de favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives, le développement de la pratique sportive féminine et la prise de responsabilité des femmes dans les instances dirigeantes fédérales, la protection de la santé des sportifs, la lutte contre l'exclusion, l'intégration des personnes handicapées ...

B. La réforme de l'Etat en région et en département

Le décret n° 2004-1053 du 5 octobre 2004 relatif aux pôles régionaux de l'Etat et à l'organisation de l'administration territoriale dans les régions a défini les 8 pôles régionaux à partir desquels vont se réorganiser à compter du 1er janvier 2005 les préfectures de région. Dans ces 8 pôles ne figurent pas les DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale. Selon la circulaire du 19 octobre signée par le premier ministre, "la direction régionale de la jeunesse et des sports est maintenue et continue d'assurer ses fonctions propres. Ce service ainsi que la direction régionale des services pénitentiaires et la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse sont associés, à l'initiative du préfet de région, aux travaux des pôles susceptibles de les concerner."

Décret n° 2004-1053 du 5 octobre 2004 relatif aux pôles régionaux de l'Etat et à l'organisation de l'administration territoriale dans les régions.

Circulaire du 19 octobre 2004 relative à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (création de pôles régionaux - organisation des préfectures de région).

Dans une circulaire datée du 16 novembre 2004 relative à la réforme de l'administration départementale de l'Etat (JO du 24 novembre), le premier ministre invite les préfets de département à élaborer à échéance du 31 mars 2005 un projet de réorganisation des services déconcentrés placés sous leur autorité, en combinant, selon leur choix, les différentes possibilités offertes.

Concernant les DDJS (Direction départementale Jeunesse et Sports), la circulaire précise que "Compte tenu du développement des activités de contrôle et de réglementation des DDJS, de leur rôle vis-à-vis du monde associatif, de leur implication dans la politique de la ville, le rapprochement fonctionnel de ce service avec les services de la préfecture pourra être mis en œuvre dans les départements où les préfets le jugeront utile".

Lorsqu'un agrément (communément appelé agrément Jeunesse et Sport) est délivré à un organisme national et fédératif, celui-ci devient une fédération agréée. Les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Il peut alors être décidé de lui accorder une délégation. Dans chaque discipline sportive et pour une durée déterminée, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministre chargé des sports. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'attribution et de retrait de la délégation, après avis du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français). Cette délégation étant unique pour une discipline sportive donnée, l'organisme susmentionné est alors le seul à pouvoir prendre l'appellation de Fédération française de ... ou de Fédération nationale de On ne peut cependant parler de délégation de service public, de multiples conditions imposées par la jurisprudence du Conseil d'État n'étant pas satisfaites

Le Ministère des sports, abrégé souvent en *MS* et plus précisément sa Direction des sports, a vocation à organiser le sport français national et international, tant sur le plan civil que scolaire (ou universitaire). Par ailleurs, il est chargé d'élaborer, de mettre en œuvre, et

d'évaluer, la politique concernant les activités physiques et sportives, tant pour le sport de haut niveau que pour le sport pour tous ou le sport professionnel.

Outre une fonction d'expertise auprès de tous les services de l'État et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, la Direction des sports du ministère assure la tutelle de toutes les fédérations sportives.

Par ailleurs ayant d'une part en charge la programmation budgétaire en matière d'équipements sportifs et, d'autre part, l'obligation de veiller au développement des sports de nature, la direction des Sports du ministère a une influence non négligeable sur l'aménagement du territoire.

D'autre part, le ministère des sports est un des animateurs fondamentaux de la vie civique et sociale française puisque par son action il organise les loisirs non seulement des 16 millions de licenciés sportifs de France, mais aussi d'environ 18 autres millions de pratiquants occasionnels non licenciés.

Enfin, le ministère des sports est un acteur majeur de la vie économique française puisqu'il encadre directement un domaine ayant pesé 27,4 milliards d'euros en 2003.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative collabore de plus en plus avec le mouvement sportif afin de rendre accessible les activités physiques et sportives aux personnes handicapées. Cette collaboration prend deux formes. D'une part, les services déconcentrés du ministère développent de plus en plus d'initiatives destinées à promouvoir les activités physiques et sportives en direction des personnes handicapées. D'autre part, le ministère apporte un soutien aussi bien financier que technique au mouvement sportif afin de contribuer au développement des activités physiques et sportives pour le public handicapé.

C. Les initiatives du ministère chargé des Sports destinées à promouvoir les APS en direction des personnes handicapées

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative multiplie, par l'intermédiaire de ses services déconcentrés (Directions Régionales et Départementales), les initiatives visant à favoriser l'accès à la pratique sportive et donc à développer le sport pour les personnes handicapées.

Suite à la création d'un pôle ressource national « Sport et Handicap » en 2003, un réseau de référents « Sport et Handicap » a été mis en place au niveau de chaque service déconcentré du ministère, ayant pour mission de contribuer au développement des activités physiques en direction des personnes handicapées.

Afin d'assurer sa fonction, chaque référent a reçu une formation spécifique, lui permettant ainsi d'avoir une connaissance de la situation pour chaque type de handicap. Des projets ont ainsi été réalisés afin de garantir « l'accès des personnes handicapées à une pratique sportive (...) afin que le sport soit non seulement un outil de promotion individuelle mais aussi un moyen d'insertion sociale et professionnelle⁹ ».

Le « Handi Guide 06 » est un exemple des projets réalisés dans le cadre du réseau « Sport et Handicap ». Edité par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative des Alpes-Maritimes, ce guide a pour objectif de recenser toutes les informations utiles à toute personne « en situation de handicap » qui désire pratiquer une activité physique ou sportive dans les Alpes-Maritimes et ainsi créer un réseau de clubs ouverts aux « sportifs handicapés ». En région Pays-de-la-Loire, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) est en train de réaliser une action similaire afin de promouvoir la pratique sportive des personnes handicapées. Tous ces projets contribuent au développement des possibilités offertes à la personne handicapée de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix.

D. Le soutien financier et technique au mouvement sportif

Afin de développer les activités physiques et sportives en direction des personnes handicapées, le Ministère met en place deux types de soutien au mouvement sportif : l'un financier, l'autre technique.

Au niveau des finances, le Ministère dispose de deux ressources : son budget propre et le Fond National pour le Développement du Sport (FNDS). L'accès au sport des personnes en situation de handicap fait partie des objectifs retenus pour le budget 2005¹⁰ du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, inclus dans l'objectif relatif à la « promotion du sport pour le plus grand nombre » (ce point du budget du Ministère correspond à 290 millions d'euros sur les 497 millions d'euros du budget total). Cette partie du budget relative au

⁹ Citation du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative Jean François Lamour.

¹⁰ Ce budget est disponible sur le site internet du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Vie Associative (www.jeunesse-sports.gouv.fr).

handicap permettra la mise en œuvre de quatre objectifs opérationnels parmi lesquels la consolidation du réseau des correspondants sport et handicap, le renforcement des moyens du pôle « ressources nationales 11 ». Le budget est aussi destiné à inciter les fédérations valides à signer des conventions avec les fédérations spécialisées afin de développer la pratique sportive des personnes handicapées et également à aider les travaux d'accessibilité des équipements sportifs.

Ces différents objectifs confirment la volonté du Ministère de favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Si on se réfère aux données de 2003, 172 actions ont été soutenues sur le « titre IV déconcentré » du budget (subventions) soit 395 475 euros, représentant 1,31 % de ce titre, et 1508 actions ont été soutenues avec la « Part régionale du FNDS » soit 1 274 737 euros, soit 1,67 % de la part régionale du FNDS. Ces chiffres témoignent encore d'un faible soutien à la pratique sportive des personnes handicapées, alors que l'intégration des personnes handicapées constitue un des grands chantiers du quinquennat présidentiel. Pour comparaison, le budget consacré par la nation aux personnes handicapées représentait 1. 7 % du PIB en 2001.

Cependant, l'aide du Ministère est de plus en plus conséquente. En ce qui concerne les travaux accessibilité des équipements sportifs par exemple, le Ministère a ainsi « quadruplé ses aides entre 2002 et 2004 ».

L'Etat n'est plus que le second financeur du sport en France¹² (2. 8 milliards d'euros en 2001) après les collectivités (7. 8 milliards d'euros en 2001), suite aux lois de décentralisation de 1982, 1983. Les collectivités locales ont donc un rôle important à jouer dans l'accès au sport en particulier, et dans l'accès à la vie sociale de manière générale.

En ce qui concerne les fédérations sportives « spécialisées », un soutien tout particulier leur est accordé. En effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports mène chaque année une politique partenariale avec les deux fédérations spécialisées par le biais de conventions d'objectifs¹³ pour l'attribution d'une subvention et la mise à disposition de cadres techniques d'Etat pour l'encadrement et le développement de leurs pratiques.

¹² Stat info, « le poids économique du sport en France », 2002.

¹¹ Cf site du creps de bourges : www.creps-bourg.gouv.fr

¹³ Le contenu de ces conventions d'objectifs n'a pu être obtenu du fait d'un refus des fédérations sportives et du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de nous les fournir.

Du point de vue financier, dans le cadre de ces conventions d'objectifs, le Ministère a accordé 2 014 767 euros aux trois fédérations spécialisées en 2003 (ce montant était de 2 198 435 euros en 2000). Du point de vue technique, le Ministère a mis à la disposition des fédérations des cadres techniques de haut niveau, les DTN (Directeurs Techniques Nationaux), rémunérés par l'état.

Ces fédérations « spécialisées », disposant de moyens humains et financiers, peuvent mettre en place une politique d'accueil des personnes handicapées dans les clubs sportifs spécialisées dans le handicap. Actuellement, la volonté d'intégration des sportifs handicapés en club valide est de plus en plus en plus présente au sein des fédérations spécialisées, comme le montre le développement de la coopération avec les fédérations valides.

E. Les collectivités territoriales

« Les collectivités locales sont aujourd'hui investies de compétences très larges qui leur permettent de maîtriser l'aménagement de l'espace réservé aux activités sportives, d'exercer les pouvoirs de police et de participer à l'organisation du système éducatif».

Les communes ont compétence en matière d'urbanisme et d'équipement. A ce titre, elles sont responsables de la programmation des équipements sportifs.

Le département a compétence en matière d'équipement et particulièrement les équipements sportifs des collèges, ainsi que pour l'élaboration de schémas directeurs relatifs aux itinéraires de promenades et de randonnées.

La région a un rôle essentiel en matière de planification et d'aménagement du territoire et compétence pour promouvoir le développement économique et social, sanitaire, culturel et scientifique. En matière d'équipements sportifs, elle est chargée des lycées.

II. La Fédération Française Handisport

Il a fallu près de trente ans pour que les sportifs handicapés physiques et déficients visuels soient mis sur le même pied d'égalité que les sportifs valides. En 1954, c'est à partir d'un groupe de personnes blessées de guerre qu'une première association, l'Association Sportive des Mutilés de France sous la Présidence de Philippe Berthe, s'est constituée. En 1963, avec le regroupement de quelques associations, la Fédération Sportive des Handicapés physiques de France se constitue. Un Enseignant d'éducation physique, François Terranova en devient le

premier Directeur Technique National. Elle est agréée et habilitée en 1977 et reconnue d'utilité publique en 1983. Le mouvement fédéral Handisport est présent sur la scène internationale puisque son Président, Gérard MASSON, membre du conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français participe au Comité International Paralympique.

Elle poursuit les objectifs de développement de la pratique sportive pour les personnes handicapées visuelles et auditives, tétraplégiques et paraplégiques, les amputés, les personnes de petites tailles, les infirmes moteurs cérébraux et les grands handicapés.

Elle délivre également des diplômes d'enseignement et des titres sportifs. Elle est associée avec les instances déconcentrées du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la préparation et à la délivrance du Brevet d'Educateur Sportif option Sports pour Handicapés Physiques et Sensoriels.

La Fédération Française Handisport (FFH) regroupe plus 60 000 pratiquants, dont 35000 licenciés répartis dans 1300 associations affiliées. Près d'une trentaine de sports de loisir ou de compétition sont proposés aux sportifs handicapés physique et/ou sensoriel.

La fédération est structurée en quatre départements : le Haut Niveau et l'organisation des compétitions, les sports de bien-être et loisir, la formation, les jeunes et développement. La présence internationale de la Fédération Handisport a conduit à la constitution d'une élite sportive, acquise par la qualité des entraînements, et le développement et la qualité technologique de l'appareillage (prothèses, orthèses, fauteuils spécialisés pour chaque pratique).

Depuis sa création, les athlètes de la FFH ont à chaque fois participé aux Jeux Paralympiques d'hiver (5ème nation aux Jeux Paralympiques d'Hiver de Sotchi en 2014) et d'été (16ème nation aux Jeux Paralympiques d'été de Londres en 2012).

La Fédération Française Handisport (F.F.H.) a reçu la délégation du Ministère de la Jeunesse et des Sports afin de gérer et organiser les activités physiques et sportives pour handicapés physiques et sensoriels. La F.F.H. est une fédération multisports. Elle ne s'occupe pas d'un sport en particulier mais du handicap en général. La licence Handisport, qui autorise la

compétition et permet de bénéficier d'une assurance, nécessite un certificat médical d'aptitude.

Aujourd'hui, le handisport est organisé de façon pyramidale. Au sommet, il y a bien sûr la F.F.H. Sa principale mission est de rendre accessible le sport aux personnes handicapées en développant et en coordonnant les activités physiques et sportives. C'est elle qui décide de la politique à mener et des grandes orientations, dans tous les domaines relatifs au sport et aux activités physiques. Ces grandes décisions s'appliquent sur des périodes de 4 ans, correspondant à une olympiade.

Ensuite, on trouve les 26 comités régionaux Handisport. Ils font le lien entre le sport au niveau local et national. Enfin, il existe 87 Comités Départementaux qui s'occupent plus particulièrement de la relation au quotidien avec les clubs et les licenciés.

La FFH est dirigée par un comité directeur élu. Celui-ci est présidé par une personne handicapée physique. Le comité directeur est aidé dans ses fonctions par une commission nationale des sports et une commission médicale. Un médecin responsable est élu pour chaque discipline sportive et constitue autour de lui une équipe médicale spécialisée. Les rôles de la commission médicale sont nombreux : assurer le contrôle d'aptitude et l'aide sur le terrain, participer à l'application des classifications en vue de la compétition et promouvoir les recherches scientifiques sur le handisport. C'est ainsi que 400 médecins et autant de kinésithérapeutes sont correspondants réguliers de la fédération.

La F.F.H. recense 29 sports pratiqués par des personnes handicapées. Parmi ces sports, 20 sont inscrits au programme des Jeux Paralympiques (dont 17 pour les Jeux d'Eté). Les sports les plus populaires sont l'athlétisme la natation et le basket en fauteuil. Ils présentent notamment l'avantage d'être pratiqués sans aucun aménagement des sites sportifs et avec pratiquement les mêmes règles.

III. Le Comité Régional Handisport de Lorraine et ces caractéristiques

Anciennement Ligue Lorraine Handisport, et actuellement CRHL (Comité Régional Handisport de Lorraine) est une association, organe décentralisé de la Fédération Française Handisport et est donc affiliée à la FFH comme tous les membres qui la composent. Comme toute association, elle a fait l'objet d'une déclaration au Journal Officiel ce qui offre divers avantages tels que le nom privatif, ouvrir un compte bancaire sous son appellation, ouvrir un

patrimoine lié à l'objet de l'association, agir en justice, demander des subventions auprès de l'état et des collectivités territoriales. Sa durée est illimitée et son siège social est situé à la Maison Régionale des Sports de Lorraine.

Le Comité Régional se compose d'associations sportives affiliées à la FFH et de sections Handisport, créées au sein d'associations affiliées à une autre fédération sportive, qui ont le droit de vote. Il compte également des Comités Départementaux, des personnes physiques licenciées cadres ou bénévoles à titre individuel, bénéficiant des services ou œuvrant pour le Comité Régional sans être adhérentes d'une association et dont la candidature est agréée par le Comité Directeur Régional. Les membres bienfaiteurs et membres d'honneur et les personnalités représentant l'organisation décentralisée du Ministère chargé des Sports qui le compose ; n'ont quant à eux, pas le droit de vote dans l'association.

Les objectifs principaux du CHRL ont pour but :

- ♣ Organiser, développer et coordonner la pratique des activités physiques et sportives au profit des personnes en situation de handicap présentant une déficience motrice ou sensorielle, sur le territoire lorrain
- Favoriser l'intégration et l'épanouissement des personnes en situation de handicap
- Piloter les formations régionales
- ♣ Coordonner et soutenir l'ETR (Equipe Technique Régionale)
- Représenter les groupements sportifs
- Développer la collaboration entre les groupements sportifs adhérents
- Créer de nouveaux groupements sportifs ainsi que leur promotion

Pour répondre efficacement à ses objectifs et à ses missions, le CRHL s'appuie sur sa Déléguée Régionale et son Agent de développement Joffrey HUMBERT en collaboration avec les quatre agents de développement départementaux :

- Le Comité Départemental de la Meuse
- Le Comité Départemental de la Moselle
- Le Comité Départemental de la Meurthe et Moselle
- Le Comité Départemental des Vosges

L'histoire de l'organisation se distingue par des événements marquants pour sa conception. Il y a eu tout d'abord en 2007 l'arrivée d'Anne Sophie BAPTISTA Déléguée Régionale en

charge de la communication et de l'administration ainsi que le dispositif de financement des emplois STAPS par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale. La seconde étape est celle de la recrudescence du nombre de licenciés, ce qui a eu pour effet de créer une impulsion en matière de recrutement dans le secteur Handisport. Le dernier fait marquant est celui de l'intégration des personnes handicapées auditives au sein de la Fédération Française Handisport, qui est la conséquence du rattachement de la Fédération Sportive des Sourds de France auprès de la FFH après sa dissolution en 2008. Le Comité Régional Handisport de Lorraine est une association installée à Tomblaine dans les locaux de la Maison Régionale des Sports de Lorraine.

Les moyens matériels du CRHL doivent permettre de répondre à tous types d'activités passant de l'athlétisme, au badminton, au basket-ball, à la boccia, le football fauteuil, la joëlette, la sarbacane, le ski, le tir sportif, le torball etc.

Pour mener à bien ses objectifs, le CRHL peut prêter du matériel à d'autres structures ce qui est notamment le cas avec la faculté du sport (le CRHL prête les fauteuils pour les cours de basket fauteuil). Tout ce matériel est stocké dans un garage au sein de la Maison des Sports.

De plus, comme toute association, ce Comité fonctionne beaucoup à l'aide d'un certain nombre de bénévoles tels que les élus (le Président, la Trésorière, etc.), les conseillers techniques de chaque discipline ainsi que les licenciés. Malheureusement les bénévoles sont de moins en moins nombreux de par la difficulté à valoriser leur statut ; ce sont souvent les mêmes personnes qui sont bénévoles, ce qui pose un problème de pérennisation du personnel.

A. Communication interne

La communication interne du Comité a lieu au sein de la structure et est destinée aux différents agents, clubs ou licenciés. Les outils de communication utilisés sont le projet de développement, des réunions de travail entre les agents (réunions de coordination, la communication directe ou par téléphone), des participations aux Assemblés Générales des différents CDH (Comités Départementaux Handisport) ainsi que des réponses aux demandes des C.D, clubs et licenciés. De plus les salariés du Comité doivent respecter un certain nombre d'impératifs : bien qu'étant autonomes, ils doivent rendre compte de l'exécution des

tâches et respecter leurs engagements par le biais de contrôles d'activités de la semaine écoulée et des prévisions de la semaine à venir, à soumettre au Président.

B. Communication externe

Pour diffuser l'information de ses actions et ses activités, le Comité opte pour une communication orale et écrite destinée au grand public. Il s'adapte au public et touche divers médias comme internet avec un site mis à jour régulièrement, des réseaux sociaux (Twitter et Facebook), communication par mail avec un réseau de connaissances, la plaquette du CRHL également remise à jour régulièrement, diverses affiches, banderoles, kakémonos et oriflammes, ainsi que la presse écrite telle que Moselle Sport, Républicain Lorrain, Est Républicain, Vosges Matin et les médias télévisuels, Mirabelle Tv et France 3.

IV. Le Comité Départemental ; Caractéristiques du CDH54

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe-Et-Moselle, fondé le 07 février 1991, a pour objet la **promotion et la pratique des activités physiques et sportives** au profit des personnes présentant un handicap physique et/ou sensoriel sur le département. Jacques CERETTO l'ayant présidé à sa création, a passé le flambeau à Emile SALVADOR en 1996 jusqu'en 2012. C'est actuellement Lionel BALDIN qui en détient la présidence. L'organisme regroupe plusieurs structures visant également à la pratique des activités physiques et sportives pour répondre aux attentes des personnes handicapées moteurs et/ou sensoriels.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle constitue l'organe fédérateur et consultant de la vie Handisport en Meurthe et Moselle et est affilié à la FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT, reconnue d'utilité publique. Le CDH 54 est le garant du bon fonctionnement du sport pour les personnes en situation de handicap physique, déficients visuels et auditifs à une échelle départementale

Il comprend aujourd'hui 17 associations dont 521 licenciés, répartis sur 26 disciplines Handisport. Ses compétences sont multiples et variées mais s'articulent principalement autour de trois types d'actions :

Le développement des activités sportives des clubs Handisports de Meurthe et Moselle: plus de 26 sports de loisirs, de compétition et de pleine nature sont proposés dans notre région.

La formation de l'encadrement administratif et sportif des clubs.

Enfin, il facilite la découverte, l'initiation et le perfectionnement des sportifs en situation de handicap.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle est composé de 7 membres du bureau dont un salarié, Aurélien CUCINI, agent de développement.

Ce poste d'agent d'animations et de promotion a été créé sur le département en 2007.

Son rôle est essentiellement d'apporter un appui aux organisateurs de manifestations, d'assurer la promotion de l'activité, développer la communication interne et externe. Sa mission est également la mise en place des sensibilisations au handisport dans les établissements scolaires, centres de loisirs, entreprises...

Ces missions:

- Promouvoir, au niveau départemental la mise en œuvre de programmes d'actions visant à développer les activités physiques et sportives en faveur des personnes handicapées physiques, visuelles et les déficients auditifs
- Animer dans les centres spécialisés les activités physiques et sportives en lien avec les clubs Handisport, en vue de créer des clubs Handisport et d'augmenter le nombre de licenciés
- Contribuer au développement de la pratique sportive régulière au sein des clubs Handisport
- Valoriser et promouvoir des actions d'intégration de personnes handicapées dans les clubs sportifs valides

V. Les clubs

Les clubs affiliés présentent des formes variées :

- Association sportive rattachée à un établissement spécialisé, qui permet un prolongement d'activités sportives dans un contexte associatif motivant, éducatif et intégratif.
- Section "Handisport" d'une association sportive au sein de clubs pour personnes « valides »classique, unisport ou omnisport.

- Association sportive Handisport dédiée uniquement à la pratique du handisport "indépendante" de toute autre structure.

VI. L'Equipe Technique Régionale

L'ETR est l'organe de mise en œuvre de la politique sportive de la ligue. Le caractère mixte de sa composition lui permet d'être force de réflexion et de proposition pour le comité directeur. Les actions de l'ETR doivent, directement, contribuer à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale, contractualisée avec l'Etat. Elles doivent au premier rang, renforcer la cohérence et la complémentarité des différentes visions et approches, en respectant tout particulièrement les directives techniques nationales élaborées par le DTN, les politiques ministérielles prioritaires et les directives nationales du CNDS déclinées au plan territorial sous l'autorité du délégué territorial, le plan de développement de la ligue ou comité régional. Un avenant annuel à la convention pluriannuelle précisera les évolutions à apporter aux actions engagées à partir du bilan réalisé et des indicateurs de résultats. Il permettra également d'actualiser la composition et les missions des membres de l'ETR et de définir les moyens de fonctionnement.

L'Equipe Technique Régionale est constituée de CTFR (Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux) et de CR (Correspondants Régionaux), mis à la disposition par le Comité Régionale Handisport. Elle assure les liens indispensables entre tous les dirigeants associatifs qui sont pour la majorité, tous bénévoles. L'Equipe Technique Régionale, coordonne, impulse, légifère et est force de propositions dans tous les domaines relatifs aux sports et aux activités physiques pour les handicapés physiques, visuels et auditifs.

Pour assurer la cohérence de toutes les actions du projet annuel et des tendances de la prochaine paralympiade, chaque équipe technique a plusieurs types de missions :

- La promotion du sport pour le plus grand nombre
- Le développement du sport de haut niveau
- La prévention par le sport et protection des sportif (ve)s
- La promotion des métiers de sports
- Des missions annexes, où il participe à la réflexion générale des grandes orientations sportives et de leur mise en application par rapport au public et niveau d'intervention

Tous les conseillers techniques fédéraux régionaux et ses correspondants régionaux ont un profil de «polyvalence des compétences » et d'adaptabilité à la situation proposée. Ils sont capables de soutenir et défendre toutes les grandes orientations et projets poursuivis par l'ensemble des départements de la direction sportive.

L'Equipe Technique Régionale se réunit une fois par an. Il existe une grande dynamique au sein de l'équipe et la polyvalence des compétences assure une cohérence et une stratégie de groupe très efficace de tous les cadres techniques, mis à la disposition de l'ensemble des départements de la région.

Le Projet Sport est réactualisé chaque année par l'équipe des CTFR et ses correspondants régionaux en fonction des grands événements réservés aux athlètes et à l'ensemble des populations handisport. La difficulté majeure qui tempère notre efficacité, est le bénévolat quasi total des cadres fédéraux à responsabilité régionale. Ils ne peuvent assurer qu'un temps limité à leur investissement dans le mouvement Handisport et leur action programmée dans le temps ne peut être envisagée que sur des périodes très longues pour obtenir des réponses efficaces.

Sur les 30 disciplines représentées sur le territoire Lorrain, 17 sont représentées au sein de l'Equipe Technique Régionale et sont dirigées entièrement par des bénévoles (entraîneurs, corps arbitral et juges). Cela demande une réelle implication totale de l'équipe qui a un rôle de soutien, de suivi et d'engagement très important au fil des saisons.

Cette présentation, en terme de projets construits à l'intérieur des départements, permet outre de mieux communiquer sur le plan national, de mieux coordonner les interventions et les ressources humaines au niveau fédéral, régional et départemental.

VII. Public cible

A. Les personnes en fauteuil roulant

Leur pratique sportive a été à l'origine du développement du mouvement handisport et constitue la part la plus importante et la plus spectaculaire des activités de compétition. L'activité physique développe d'une façon très importante l'autonomie, améliore la maîtrise du fauteuil et permet une grande indépendance vis-à-vis de l'environnement. Dans certains sports, le fauteuil roulant s'est adapté à la technique. C'est le cas par exemple en athlétisme, basket, tennis et ski, où du matériel très sophistiqué, construit avec des matériaux ultras légers, à permit d'abaisser le poids du fauteuil de façon significative.

Devenus très performants et évoluant rapidement sur le plan technique, certains sports séduisent même quelques sportifs qui se passent de fauteuil roulant dans la vie quotidienne (exemple du basket fauteuil qui attire de nombreux sportifs valides).

B. Les personnes amputées

Les amputés des membres supérieurs ou inférieurs ont eux aussi largement accès à la pratique sportive. Du loisir à la compétition, des sports extrêmes à la simple découverte de l'activité sportive, la personne handicapée semble faire preuve d'une forte capacité d'adaptation. Tous les sports leur sont ouverts. D'énormes progrès ont été réalisés sur les prothèses des membres inférieurs, les rendant de plus en plus confortables et devenant surtout très actifs dans l'acte sportif. Des matériaux légers ont permis d'adapter la prothèse en fonction du sport pratiqué (athlétisme, volley-ball, ski, natation...). On trouve maintenant sur le marché des prothèses spécifiques permettant d'améliorer grandement les performances.

C. Les handicapés visuels

Les non et malvoyants représentent près de 10% des licenciés de la fédération (autant de non que de malvoyants). Ces sportifs ont des problèmes de connaissance de leur corps, d'équilibre et de coordination. Ils manquent de souplesse et leur musculature est souvent insuffisante. Leurs difficultés de déplacements sont bien sûr dues au handicap visuel mais aussi aux difficultés de représentation mentale de l'espace. La principale difficulté à résoudre est celle du guidage. En athlétisme, les courses doivent être orientées, en ski, le guide doit donner les consignes de direction et indiquer les dangers. Mais au fil des années, les aveugles et mal voyants ont élargi leur champ de pratique. Ils peuvent pratiquer des sports individuels tels que l'athlétisme, la natation, le judo, le ski et des sports collectifs comme le football et le torball (voire présentation de quelques sports). Les guides et pilotes sont à même de faire progresser rapidement un handicapé visuel. Malheureusement, leur nombre reste insuffisant.

D. Les grands handicapés

Les grands I.M.C (Infirme Moteur Cérébral), les myopathes et bien d'autres sont généralement exclus de la pratique des sports classiques. Un grand nombre d'entre eux ne se satisfont pas d'être arbitres ou entraineurs des copains et éprouvent le besoin de se mesurer aux autres, tout comme ils ont besoin de rencontrer des personnes valides. Ces dernières années, on a pu constater que de plus en plus de personnes présentant des capacités physiques très restreintes sont demandeurs de pratique sportive.

Parallèlement, le personnel des centres qui les accueille teste en permanence de nouvelles activités adaptées, en faisant preuve d'imagination. C'est ainsi que sont nés de nouveaux sports tels que la boccia sorte de pétanque où l'on fait rouler la balle dans une rampe, plutôt que de la lancer. Ce sport s'adresse à de grands handicapés.

Pour les myopathes, la notion d'aggravation de la santé par l'effort a longtemps fait rejeter toute idée d'activité sportive. Mais on sait que le manque d'exercice leur est aussi préjudiciable. D'où la création d'activités évitant des efforts physiques trop importants. Ils sont devenus nombreux à pratiquer le tir à la sarbacane ou à participer à des randonnées aménagées. Aucune étude scientifique n'a démontré que l'activité physique leur était totalement contre-indiquée.

Aux Jeux de l'Avenir, une place importante est occupée par les jeunes lourdement handicapés. Cette compétition est organisée par le mouvement handisport tous les deux ans et réunit plusieurs centaines d'enfants de moins de 20 ans. Ils sont désireux de défendre les couleurs de leur centre en compétition et s'entrainent pour ce faire pendant de longs mois, sous contrôle médical.

<u>Chapitre II</u>: Le projet « La Journée Nationale Handisport 2016 ».

Chaque année, et ce depuis plus de 20 ans, le Comité Régional Handisport de Lorraine organise ou co-organise avec un club Handisport ou un comité départemental, la Journée Nationale Handisport.

Cette année, c'est en collaboration avec le Racing Club de Lay St Christophe, le club local de tennis et le Comité Régional Handisport de Lorraine que le Comité Départemental Handisport de Meurthe-et-Moselle a choisi de prendre le relais de cette organisation. Cette manifestation aura lieu le samedi 18 juin 2016 de 10h à 16h30 au Complexe de Bellefontaine.

Cette manifestation a pour but de rassembler, durant toute une journée, la quarantaine de clubs Handisport lorrains, les centres spécialisés, et le grand public pour des démonstrations et des initiations sportives Handisport. L'objectif principal étant de promouvoir le mouvement Handisport et partager une journée sous le signe de l'amitié et du sport.

Comme les années précédentes, elle sera l'occasion de découvrir et de s'initier à une multitude de disciplines Handisport. Cette année, on innove pour ce qui est des disciplines, des pratiques peu ou pas développées sur le territoire Lorrain seront à l'honneur tel que la montgolfière, l'aïkido, le taekwondo, l'handikaraté, le speed-ball ou encore le rugby fauteuil. Elles seront bien évidemment accompagnées d'autres disciplines plus développées tel que le

tennis fauteuil, l'escrime, le basket fauteuil, le tennis de table, le tir sportif, la boccia, le tir à l'arc, l'escalade, l'ergo aviron, le volley etc.

Ī. Définition du besoin

Afin de définir les besoins de notre projet, de façon claire, nous déterminerons si notre projet peut bénéficier à quelqu'un, de quelle manière et pourquoi. Cela devrait nous permettre d'exprimer clairement les attentes du territoire auxquelles notre projet devra répondre, à condition que ces attentes ou besoins soient stables et pérennes.

A. Interprétation du besoin.

La méthode utilisée ici identifie les bénéficiaires du projet, ses axes majeurs, afin de définir les besoins du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle pour réussir à promouvoir son mouvement et ces actions.

Dans cette optique, nous avons pu mettre en avant deux phases à notre projet. Une première phase d'identification de la demande et une seconde phase de mise en œuvre du projet.

1. Les habitants de la Lorraine qu'ils soient en situation de handicap ou 2. La région Lorraine 3. Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle A qui rend t-il service? Sur quoi agit-il? Journée **Nationale** Handisport 2016 Dans quel but? 1. Pratiquer une activité physique ludique, partager un moment en famille ou entre amis 2. Promouvoir le territoire par l'activité physique 56 Handisport

3. Accroître l'affluence, être connu et reconnu

Figure III: interprétation du besoin

La Journée Nationale Handisport va rendre service aux habitants de la Lorraine, à la région et au Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle en proposant une découverte des activités handisport.

Cette journée va modifier la perception des nombreux acteurs sur les différentes disciplines Handisport, elle va également participer au dynamisme du territoire concerné.

Enfin le projet rend service à toutes les personnes qui souhaitent participer de toutes les manières possibles, afin de passer un moment convivial. L'objectif est également de mettre en avant le mouvement handisport afin qu'il soit connu de tous.

B. Validation des besoins

Pourquoi cette journée existe-t-elle?

- Satisfaire les habitants lorrain friand d'événements ludo-sportifs,
- Encourager, par le biais du Handisport, la cohésion sociale de la Région
- Dynamiser et rendre attractif le territoire,
- Valoriser les associations « le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle»,
- « le Racing Club de Lay St Christophe », « le Tennis Club de Champigneulles » et le
- « Comité Régional Handisport de Lorraine ».

Qu'est ce qui pourrait faire évoluer le besoin d'une mise en place d'un tel évènement ?

- Les décisions politiques favorisant la pratique physique Handisport,
- La vision du sport et Handisport dans l'esprit des Lorrains,
- L'aménager le territoire,
- La modification de l'objet de l'association.

Qu'est ce qui pourrait faire disparaitre le besoin de mettre en place la Journée Nationale Handisport ?

- La dégradation du territoire, contexte défavorable,
- Des évènements concurrents,
- La disparition de la Fédération Française Handisport, du Comité Régionale Handisport de Lorraine ou Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle.

II. Définir la problématique du projet

A. Quoi?

Ancien concept : journée promotionnelle qui consiste à sensibiliser la population aux différentes pratiques handisport en regroupant l'ensemble de nos clubs et sections Handisport lorrains. Il sera possible de découvrir plusieurs pratiques.

Nous avons pu élaborer différents cycles de vie dans la création du projet de la Journée Nationale Handisport qui seront détaillés plus loin dans l'analyse du projet.

Cycle du projet :

- Conception
- Préparation
- Réalisation
- Évaluation
- Clôture

Mission: Face à l'évolution des pratiques et à la lassitude du service proposé, le comité veut insuffler une nouvelle philosophie au concept. Il veut proposer une découverte de nouvelles pratiques Handisport encore peu ou pas développées sur le territoire Lorrain!

Cette journée est considérée comme « la grande fête du Handisport en Lorraine » placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. C'est également, un moment privilégié pour les membres du mouvement Handisport lorrain pour se retrouver et échanger sur différentes thématiques.

B. Qui?

Tableau I : Les acteurs du projet

Acteurs	Enjeux	Place dans la démarche	Place dans le contexte
Habitants de la région Lorraine	Partager un moment convivial Exercer une activité ludo-sportive Découvrir les pratiques Handisport	Cible	Noyau de la demande
Communes de Champigneulles	Dynamiser le territoire Valoriser ses infrastructures	Partenaire principal	Collectivité bénéficiaire
Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle	Notoriété et Visibilité	Organisateur	Acteur bénéficiaire de son événement (+ ou -) en répondant à la demande

- Comité Régional Handisport de Lorraine
- Le Racing Club de Lay St Christophe
- Le Tennis Club de Champigneulles
- L'équipe Technique Régional (ETR.), ses Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux (CTFR) et ses Correspondants Régionaux
- Bénévoles voulant s'investir

C. Comment?

 Chaque club ou responsable de discipline vient proposer un stand « Découverte » de son / ses activité(s). Ce qui représente 42 clubs ou sections et 35 disciplines sportives soit environ 1800 licenciés.

- Lors de cette journée 20 disciplines sportives pourront être pratiquées par le public et les 15 autres seront représentées sous forme de stand information.
- Un tirage au sort sera effectué en fin de journée afin de récompenser nos participants les plus investis. De nombreux lots de nos partenaires sont à remporter.

D. Pourquoi?

Pour nous, l'objectif de cette journée est de promouvoir le mouvement Handisport sur le territoire Lorrain, mais aussi et surtout, proposer une pratique physique et sportive régulière à des personnes en situation de Handicap physique et/ou sensoriels. Recréer et retrouver un tissu social parfois altéré par le Handicap (suite à un accident de la vie) et développer toutes les valeurs liées à la pratique sportive (confiance en soi et ses capacités, image de soi, dépassement de soi...), tout ceci à travers une pratique en club, encadrée par des personnes formées à l'accueil de ce public et pouvant adapter au cas par cas la pratique, en fonction des capacités de la personne.

E. Quand?

La Journée Nationale Handisport est un événement récurrent qui a lieu habituellement le dernier week-end de septembre. En ce qui concerne l'édition de 2016, elle se déroulera le samedi 18 juin. Jusqu'à aujourd'hui la participation s'effectue sur inscription au préalable. Le temps d'organisation du projet s'étale sur 6 mois environ de la conception à la clôture en passant par la réalisation.

F. Ou?

Champigneulles est une commune française située dans la vallée de la Meurthe à quatre kilomètres au nord de Nancy sur l'ancienne route nationale 57, dans le département de Meurthe-et-Moselle en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Actuellement sous l'autorité de Claude HARTMAN, Champigneulles, compte près de 7000 habitants aussi appelé les Champigneullais, Champigneullaises. On peut y dénombrer actuellement trois labels, « Ville amie des enfants » obtenu en 2006 décerné par l'UNICEF et l'association des Maires de France, ainsi que le label « Ville Internet @ @ @ » obtenu en 2010. Champigneulles a également reçu le 1er prix du département pour son fleurissement de printemps et obtenu le label « Ville Fleurie » Cette commune bénéficie des richesses de la nature toute proche, de par la Forêt de Haye qui offre un site idéal à la pratique de la course à pied ou du VTT. Elle possède également tous les aménagements nécessaires à la randonnée ainsi qu'une base de

loisirs, le parc de Haye. Principalement réputée pour sa brasserie et sa bière, la société Brasserie Champigneulles SAS a produit 2,65 millions d'hectolitres de bière avec une part importante d'export dans les pays de l'Union européenne. Champigneulles comporte également un patrimoine culturel. Le Château de Bas fut construit en 1711 par François Christophe Le Prud'Homme, comte de Fontenoy, seigneur de Champigneulles. Autour de ce château il y a actuellement un parc public, une école élémentaire et une salle d'activités intergénérationnelles sur l'emplacement du moulin. Le Château de Haut quant à lui, était une maison forte au Moyen Âge qui fut transformée en château par la suite, on y trouve actuellement l'Hôtel de ville. S'il ne reste rien de l'église du Moyen Âge, Église Saint-Epvre, l'édifice actuel est tout de même vieux de près de 400 ans, la première travée du chœur datant de 1618, tandis que la nef date de 1774.

G. Pour qui?

Cette journée est ouverte à TOUS, personnes valides souhaitant découvrir et se sensibiliser aux pratiques Handisport et aux handicaps, ainsi que bien évidemment, aux personnes en situation de Handicap physique et/ou sensoriels afin de découvrir de nouvelles disciplines et lieux de pratique.

III. Énoncé des paradoxes

A. Analyse SWOT

L'acronyme SWOT signifie Strenghts, Weaknesses, Opportunities, Threats ce qui correspond en français aux termes : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces.

C'est un outil va nous permettre de confronter l'analyse externe de l'environnement de la Journée Nationale Handisport 2016 et l'analyse interne des ressources du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle. Il met en relation l'influence de l'environnement et de la concurrence et les compétences et ressources du CDH 54. La méthode consiste à synthétiser dans une matrice les forces et faiblesses liées au CDH 54 (Cf. Tableau II ci-dessous).

Tableau II : Analyse des forces et des faiblesses du projet

Force	Faiblesse	
- Dynamisme	- Nouvelle formule au niveau	
- Expérience d'organisation	temporelle	
- Journée unique en Lorraine	- Journée unique en Lorraine	
(plusieurs disciplines Handisport)	(plusieurs disciplines Handisport)	
- Notoriété dans la région	- Toucher un public nouveau et	
- Utilisation du Complexe sportif	méconnu par l'association	e
Bellefontaine à Champigneulles	- Changement d'habitude pour les	nterne
- Localisation proche de la	anciens participants	le
Communauté Urbaine du Grand	- Mettre en place une nouvelle	_
Nancy	communication	
- Facilement accessible	- Nouvelle équipe projet	
- Ouvert à tous	- Délais d'organisation court	
	- Budget limité	
Opportunités	Menaces	
- Prêt d'infrastructures de grande	- Concurrence importante dans la	
envergure (Complexe sportif	région	
Bellefontaine à Champigneulles)	- Subvention limitée (restructuration	
- Sport santé et sport pour tous en	des régions et restriction budgétaire)	Xt
pleine expansion (directives	- Incertitude climatique	
ministérielles)	- Dépendant d'autres acteurs	ne l
- Secteur du sport porteur (secteur du	- Disponibilité des infrastructures	
loisir : secteur du tertiaire qui s'est le plus développé, un secteur d'avenir).	- Activités physiques : sécurité	
process as veroppe, an occount a avenue).	renforcée et assurances	

IV. Stratégies

<u>Maximiser les forces</u> : Le comité Départemental Handisport » bénéficie de plus de 10 ans d'expériences dans la mise en place de Journée de sensibilisation au mouvement Handisport

et dans l'organisation d'évènements sportifs pour proposer une formule unique et innovante sur un territoire aux infrastructures de grandes envergures. L'objectif est ainsi d'organiser un événement accessible à tous permettant de renforcer la notoriété et la visibilité du comité vers les usagers et sportifs Lorrains valide ou en situation de handicap.

<u>Utiliser des opportunités</u>: En s'appuyant sur la nouvelle dynamique du mouvement Handisport, le comité va proposer un événement unique, proche d'une grande agglomération et de la nature. Elle va ainsi profiter de son réseau local pour organiser une journée promotionnelle entre ville et nature à travers d'infrastructures sportives de haut niveau. Utiliser les directives ministérielles en matière de sport santé et sport pour tous pour favoriser la venue d'un public plus large.

<u>Minimiser les faiblesses et menaces</u>: D'une part, un des enjeux primordial de cette édition va être de réussir à fidéliser les participants des précédentes éditions en proposant une nouvelle formule. D'autre part, à travers cette nouvelle formule, le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle va tenter de toucher un public jusqu'à lors insensible en se démarquant des autres évènements mis en place jusqu'aujourd'hui.

V. Orientation du projet

A. Problématique

Comment maintenir et augmenter l'affluence de la Journée Nationale Handisport malgré la proposition d'une nouvelle formule sportive tout en s'ouvrant à un public plus large afin de valoriser le territoire Lorrain ?

B. Cycle de vie du projet

Lors de la mise en place de la Journée Nationale Handisport 2016, nous avons pu élaborer différentes étapes indispensable au bon déroulement de ce projet.

• 1ère étape, « La conception » : 6 mois avant l'évènement

C'est une phase de création du concept et de l'esprit générale de la journée. Le comité s'est attaché à proposer des nouvelles orientations en termes de date et de discipline. Cette étape permet entre autre d'étudier la faisabilité du projet.

• 2ème étape, « La préparation » : Mi-parcours

Cette étape représente la charge de travail la plus lourde. En effet elle comprend, entre autre, toute la partie administrative vitale ; à l'image des différentes autorisations et réglementation. Lors de cette phase s'élabore toute la logistique, la communication ou encore la gestion des inscriptions et l'organisation générale de la journée.

• 3^{ème} étape, « La réalisation » : Jour- J (18 juin 2016)

La réalisation est l'étape de concrétisation du projet. Ainsi, elle s'avère être une étape de gestion des flux, des bénévoles et des imprévues permettant d'animer la journée nationale Handisport 2016 dans les meilleurs conditions.

• 4ième étape, « L'Évaluation » : Post-événement (événement + 1mois)

L'évaluation est une étape de bilan, elle permet un débriefing entre les organisateur dans le but d'optimiser les forces et de corriger les faiblesses pour les éditions et événements suivants. Cependant cette étape est également une phase de remerciement et de communication vis-à-vis des participants (classement, photos...) mais aussi envers les partenaires permettant de fidéliser les relations.

• 5^{ième} étape, « La clôture » : fin août 2016.

VI. Enjeux et finalités du projet

A. L'environnement du projet

Le projet nous a amené à nous interroger sur son environnement et principalement, les nombreux acteurs concernés par la mise en place d'une telle journée.

La commune de Champigneulles : La collectivité territoriale de Champigneulles est le principal partenaire public. Elle permet le prêt d'infrastructures importantes et l'obtention de subventions. Elle est également bénéficiaire du projet en profitant des interactions positives entre son territoire et les usagers.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle : Association loi 1901 organisatrice entre autre d'évènements et de d'animation sportives accès sur les activités pour un public en situation de handicap physique et/ou sensoriels.

Norme et sécurisation : Le respect des normes de sécurité et les différentes autorisations préfectorales vont permettre la réalisation de l'événement tout en mettant les participants et les encadrants dans des conditions optimales de sécurité.

Le territoire : Zone de chalandise sur laquelle le projet va interagir à court et long terme.

Les infrastructures du territoire : Complexe de Bellefontaine sur la commune de Champigneulles.

Les entreprises et partenaires : Partenaires privée de la journée nationale handisport 2016 et entreprises susceptibles de s'implanter suite à l'attractivité du territoire.

Les habitants, usagers et sportifs de la région Lorraine : Population de la région non sensibilisés au pratiques sportives Handisport souhaitant partager un moment sportif et convivial.

Les personnes en situation de handicap : Participants précédents et les nouveaux à séduire en proposant une pratique physique adaptée à ces capacités et incapacités.

L'activité ludo-handisportive : Pratiquer une activité physique dans le but de partager un moment en famille ou de participer à une activité conviviale.

B. Un projet en interactions

D'après le schéma suivant, nous avons pu identifier différentes interactions entre l'environnement de la Journée Nationale Handisport 2016 et le projet lui-même que nous avons ensuite formalisées sous forme d'enjeux.



Figure IV : Les interactions de l'environnement du projet

Enjeu 1 « E1 » : Augmenter la notoriété et la visibilité du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle.

Enjeu 2 « E2 » : Etre plus attractif et améliorer l'image de la commune de Champigneulles par l'activité Handisportive.

Enjeu 3 « E3 » : Permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir des pratiques physiques adaptées à leur situation.

Enjeu 4 « E4 » : Proposer des activités physiques pouvant s'adapter aux capacités et attentes du plus grand nombre des habitants et usagers.

Enjeu 5 « **E5** » : Obtenir les autorisations préfectorales et organiser un évènement en respectant les règles de sécurité.

Enjeu 6 « E6 » : Renforcer le lien avec les partenaires du comité et en attirer de nouveaux.

Enjeu 7 « E7 » : Favoriser la pratique d'une activité physique fédératrice entre amis ou en famille.

Enjeu 8 « E8 » : Disposer du complexe sportif de Bellefontaine, infrastructures majeures de la commune de Champigneulles.

Enjeu 9 « E9 » : Valoriser et optimiser l'utilisation de l'infrastructure locale.

Enjeu 10 « E10 » : Mobiliser et briefer un nombre suffisant de bénévoles pour la viabilité du projet.

C. Validation des enjeux

Cette étape va nous permettre de cadrer avec précision, les attentes du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle, relatifs à cet évènement.

<u>Tableau III : Validation des enjeux du projet</u>

	But	Cause	Évolution possible et probabilité
E1	Attirer le plus de public possible (participant et grand public)	Valoriser le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle	Reconnaissance nationale de l'évènement Autre manifestation similaire sur la région Disparition du comité
E2	Donner la meilleure image possible du territoire	Valoriser la commune de Champigneulles par l'activité Handisportive.	Territoire plus riche (patrimoine, économie, population) Réorganisation des territoires (restructuration des régions) Restriction budgétaire
E 3	Proposer des pratiques adaptées aux attentes et capacités des personnes en situation de handicap	Susciter l'envie de pratiquer	Journée promotionnelle reconnue comme incontournable Apparition de concurrence Changement de cible pour le comité
E4	Permettre aux plus grand nombre d'exercer une activité physique	Favoriser le sport pour tous en adaptant l'activité	Modification des décisions ministérielles Modification des habitudes des usagers

Changement de cible pour le	
comité	

E5	Effectuer les demandes d'autorisations et respecter les normes	Organiser légalement et en sécurité un événement dans le territoire	Refus des différentes autorités Conflits politiques (période de restructuration des régions) Évolution de la législation (+ ou -)
E6	Fidéliser et trouver de nouveaux partenaires	Faire la promotion de l'événement et diminuer les coûts	Modification de l'image de la journée (+ ou -) Réticence des partenaires Modification du budget (+ ou -)
E7	Organiser un événement convivial et fédérateur	Développer la cohésion sociale	fort Évolution de l'image de la journée (+ ou -) Changement d'objectif du comité (+ ou -) Envergure importante : néfaste à la convivialité
E8	Utiliser la notoriété des infrastructures majeures de la commune de Champigneulles	Crédibiliser la journée et l'associer à des lieux attractifs	Augmentation du nombre d'infrastructures utilisées Disparition du partenariat avec des communes de la région Vieillissement et limites des infrastructures
E9	Promouvoir les infrastructures de la commune de	Rendre attractif et mettre en valeurs les infrastructures	Disparition du partenariat Susciter l'intérêt de nouveaux partenaires

	Champigneulles par un événement convivial		Fidélisation aux lieux
E10	Mobiliser et briefer des bénévoles	Réaliser l'amont et apporter un soutien le jour de l'événement	Manque d'intérêt des bénévoles Nombre insuffisant de bénévoles Bénévoles non compétents

D. Points clefs des enjeux

Il faut ensuite préciser les critères de chaque enjeu. Cette manière de développer un enjeu dans le détail permet d'éviter de définir de nombreux enjeux en surnombre, de définir les objectifs exacts ainsi que leur niveau d'importance.

E1 : Augmenter la notoriété et la visibilité du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle

Tableau IV : Analyse des critères de l'enjeu « E1 »

Critères	Objectifs	Importance
	50 personnes	Fort
	100 personnes	Moyen
Nombre de participants	Augmentation de l'évènement précédent	Faible
	Augmentation à la prochaine édition	Moyen
	Presse écrite	Fort
Diffusion dans les médias	Facebook et site internet	Fort
post-événement	Radio	Moyen
	TV	Faible
Audience des médias	Augmentation de fans sur la page Facebook	Fort

	Audience sur le site internet	Moyen	
Questionnaire de	Rédaction et diffusion d'un	Moyen	
satisfaction	questionnaire final	Woyen	

E2 : Etre plus attractif et améliorer l'image de la commune de Champigneulles par l'activité Handisportive.

Tableau V : Analyse des critères de l'enjeu « E2 »

Critères	Objectifs	Importance
	Présence sur les Flyes	Fort
	Présence sur les affiches	Fort
Visibilité du partenariat de	Présence sur le Facebook et	Fort
la commune de	site internet	TOIT
Champigneulles	Présence de banderoles le Jour-J	Fort
	Questionnaire de satisfaction	Moyen
Retombé médiatique sur la commune de	Promotion de l'événement sur le site de la commune	Moyen
	Remerciement et valorisation le Jour-J	Fort
Champigneulles	Invitation des élus (départ, remise des prix)	Fort
	Présence des infrastructures dans les médias	Fort

E3 : Permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir des pratiques physiques adaptées à leur situation

Tableau VI: Analyse des critères de l'enjeu « E3 »

Critères	Objectifs	Importance
	Possibilités d'accès à tout type de publics	Fort
Organisation des ateliers	Encadrement qualifié	Fort
	Répartition des ateliers sur le complexe sportif	Moyen
	Communiquer dans l'ensemble des clubs et sections Handisport de Lorraine	Fort
Communication	Communiquer dans les services des sports des communes aux alentours	Moyen
	Publication de photos après l'évènement	Fort
	Présence de Médias le Jour J	Fort

E4 : Proposer des activités physiques pouvant s'adapter aux capacités et attentes du plus grand nombre des habitants et usagers.

Tableau VII : Analyse des critères de l'enjeu « E4 »

Critères	Objectifs	Importance
Accessible à tous niveaux	Différentes disciplines présentes sur le complexe	Fort
more	Niveau de pratique accessible	Fort
	Communiquer sur l'aspect convivial	Fort
Communication	Communiquer en s'appuyant sur le complexe de Bellefontaine, infrastructure exceptionnelle	Moyen

	Communication vers un public en situation de handicap (dans les clubs, les facs, sur facebook, e- mailing)	Fort
Organisation	Proposer un petit défi lors de la journée	Moyen
organismion.	Valoriser les participants les plus investis	Fort

E5 : Obtenir les autorisations préfectorales et organiser un évènement en respectant les règles de sécurité.

Tableau VIII : Analyse des critères de l'enjeu « E5 »

Critères	Objectifs	Importance
Prises de connaissance de l'aspect administratif des années passées	Se procurer et lire le dossier des années passées	Fort
Préfecture	Autorisation commune de Champigneulles (respecter les règles de sécurité des infrastructures)	Fort
	Validation des plans d'installations des stands sportifs	Fort
	Respecter la législation (brevets d'états)	Fort
Sécurité	Prévoir une équipe de secours	Fort
	Assurance	Fort
	Prendre contact avec les gardiens du complexe	Fort

E6 : Renforcer le lien avec les partenaires du comité et en attirer de nouveaux.

Tableau IX : Analyse des critères de l'enjeu « E6 »

Critères	Objectifs	Importance
	Visibilité durant la communication	Fort
Visibilité du partenaire	Visibilité le Jour-J	Fort
	Remerciements le Jour-J et post-événement	Fort
Pérenniser les partenariats	Favoriser les partenaires fidèles	Fort
	Rédiger un dossier de partenariat	Fort
	Obtenir des subventions	Fort
Subventions	Rédiger un dossier de subvention au Conseil Départemental 54	Fort
	Obtenir la subvention	Fort
	Avoir des contacts avec de nouvelles entreprises	Faible
Toucher de potentiels partenaires	Évoquer la recherche de partenaires durant l'événement	Moyen
	Communiquer dans les entreprises	Moyen

E7: Favoriser la pratique d'une activité physique fédératrice entre amis ou en famille.

Tableau X : Analyse des critères de l'enjeu « E7 »

Critères	Objectifs	Importance
Activités	Mettre en place des disciplines	Fort

	à pratiquer en équipe	
	Communiquer dans les écoles	Moyen
Communication	Image d'un événement festif dans la communication	Fort
Organisation	Ambiance joviale (musique, animations)	Fort
	Proposer une collation	Fort

E8 : Disposer du complexe sportif de Bellefontaine, infrastructures majeures de la commune de Champigneulles.

Tableau XI: Analyse des critères de l'enjeu « E8 »

Critères	Objectifs	Importance
Autorisation du prêt	Complexe de Bellefontaine	Fort
	Respecter des normes de	Fort
Respect des installations	sécurités	
	Respect du matériel	Fort
Prendre contact avec les	Gérer l'accès aux	Fort
services techniques	installations	
	Connaître les installations	Fort
Maitriser les lieux	S'y rendre au préalable	Fort
	Utiliser de manière optimale	Moyen

E9: Valoriser et optimiser l'utilisation de l'infrastructure locale.

Tableau XII : Analyse des critères de l'enjeu « E9 »

Critères	Objectifs	Importance
Fréquentation post- événement	Augmentation de la fréquentation du complexe de Bellefontaine	Faible
27 222 2000	Augmentation de licenciés ou de	Fort

	public handisport	
	Questionnaire de satisfaction	Moyen
	Sensibiliser les partenaires présents	
	(être la vitrine des possibilités	Faible
	envisageables dans ces	i aidic
	infrastructures)	
Notoriété des	Intéresser de futurs investisseurs au	
infrastructures	développement des infrastructures	Faible
	(agrandissement, rénovation)	
	Augmenter les futurs événements	Faible
	dans ces infrastructures	T dioic
	Visibilité des infrastructures dans les	Fort
	médias	1 OIt

E10 : Mobiliser et briefer un nombre suffisant de bénévoles pour la viabilité du projet

Tableau XIII : Analyse des critères de l'enjeu « E10 »

Critères	Objectifs	<i>Importance</i>
	Mobiliser au moins 25 bénévoles	Fort
	Passage en amphi STAPS (possibilité de validation du bloc associatif)	Moyen
Mobiliser des	Recontacter les anciens bénévoles	Fort
bénévoles	Mobiliser les réseaux personnels	Fort
benevotes	Campagne de recrutement sur les réseaux sociaux	Fort
	Briefer les bénévoles avant l'événement et le Jour-J	Fort
Fidéliser les bénévoles	Valoriser les bénévoles dans la presse, remerciements	Fort
	Leur offrir un package (t-shirt)	Fort

Questionnaire de satisfaction	Moyen
Faciliter leurs missions (fiches	Fort
détaillées, contacts pour le jour-j)	ron
Garder un contact post-événement	Fort

VII. Mise en œuvre du projet

A. Logique du projet

Le reclassement de nos enjeux, nous ont permis de faire ressortir nos trois objectifs principaux lors de la Journée Nationale Handisport 2016 et seront schématisés par 3 hiérarchisations. (Cf. Figure V, VI, VII)

- Notoriété de l'association
- > Attractivité du territoire
- > Activité physique pour tous

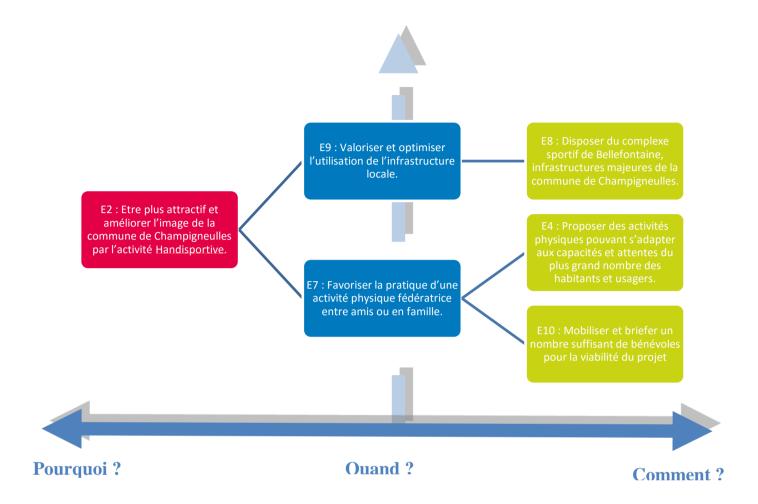
E8 : Disposer du complexe sportif de Bellefontaine, infrastructures majeures de la commune de Champigneulles. E1: Augmenter la notoriété et E7: Favoriser la pratique d'une la visibilité du Comité activité physique fédératrice Départemental Handisport de entre amis ou en famille. Meurthe et Moselle E3 : Permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir des pratiques physiques adaptées à leur situation **Ouand?** Pourquoi? **Comment?**

Figure V : Notoriété de l'association

Analyse:

Ce schéma permet de comprendre le processus mis en place pour répondre à la principale demande du maître d'oeuvre : accroître son affluence, être connu et reconnu. La présence de bénévoles est sans aucun doute un élément indispensable à l'organisation d'un tel événement. Cependant, entretenir et conserver un lien fort avec les acteurs majeurs du territoire est également un aspect essentiel qui permet à ce type de projet de voir le jour et de disposer de moyens professionnels à moindre coûts.

Figure VI: Attractivité du territoire



Analyse:

Ce schéma illustre les moyens mis en œuvre pour valoriser et mettre en avant le territoire de la commune de Champigneulles par le biais d'un événement handisport.

En effet, il est primordial de disposer des infrastructures nécessaires (complexe sportif) afin de valoriser celle-ci de manière à promouvoir le territoire.

De plus, il est évident :

- > que la présence de bénévoles est indispensable au déroulement et au bon fonctionnement d'un projet de cette envergure.
- ➤ qu'afin de favoriser la pratique d'une activité physique il faut envisager le déroulement de la journée en fonction des capacités de chacun.

Figure VII : Activité physique pour tous E7: Favoriser la pratique d'une activité physique fédératrice entre amis ou en famille. E9: Valoriser et optimiser E4 : Proposer des activités l'utilisation de physiques pouvant s'adapter l'infrastructure locale. aux capacités et attentes du plus grand nombre des habitants et usagers. E3: Permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir des pratiques physiques adaptées à leur situation Pourquoi? **Comment? Ouand?**

Analyse:

Ce schéma permet de comprendre les différentes étapes du projet qui a, parmi ses fonctions principales, celle de promouvoir l'activité physique pour tous en adaptant les pratiques en fonction du handicap de la personne participante.

Pour favoriser la pratique d'une activité physique dans un contexte convenable, il faut, en autre, la présence d'un nombre suffisant de bénévoles.

Enfin, pour proposer un événement de qualité il est indispensable de disposer d'installations de pointe reconnues à l'échelle régionale.

B. Détermination de l'importance relative aux enjeux :

Nous avons pu comparer chacun de ces enjeux, les uns aux autres. Cette hiérarchisation des enjeux nous permet de quantifier de manière relative la charge de travail allouée à chacune des tâches en attribuant 1 ou 2 points en fonction de l'importance de la tâche face à une autre tâche. (Cf. Tableau XIV)

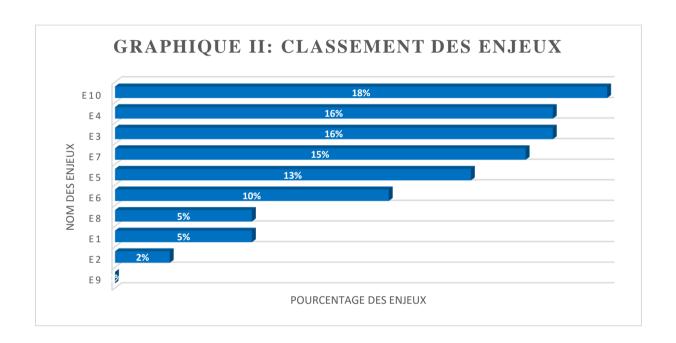
- E1 : Augmenter la notoriété et la visibilité du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle.
- E2 : Etre plus attractif et améliorer l'image de la commune de Champigneulles par l'activité Handisportive.
- E3 : Permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir des pratiques physiques adaptées à leur situation.
- E4 : Proposer des activités physiques pouvant s'adapter aux capacités et attentes du plus grand nombre des habitants et usagers.
- E5 : Obtenir les autorisations préfectorales et organiser un évènement en respectant les règles de sécurité.
- E6 : Renforcer le lien avec les partenaires du comité et en attirer de nouveaux.
- E7 : Favoriser la pratique d'une activité physique fédératrice entre amis ou en famille.
- E8 : Disposer du complexe sportif de Bellefontaine, infrastructures majeures de la commune de Champigneulles.
- E9 : Valoriser et optimiser l'utilisation de l'infrastructure locale.
- E10 : Mobiliser et briefer un nombre suffisant de bénévoles pour la viabilité du projet

Tableau XIV : Hiérarchisation et valorisation des enjeux

E1	pts	E2	pts	E3	pts	E4	pts	E5	pts	E6	pts	E7	pts	E8	pts	E9		E10	pts	TOTAL	%
E	1	E1	2	E3	2	E4	2	E5	2	E6	2	E7	2	E8	1	E1	1	E10	2	3	5%
		E	2	E3	2	E4	2	E5	2	E6	2	E7	2	E8	1	E2	1	E10	2	1	2%
				Е	3	E4	1	E3	2	E10	1	10	16%								
						Е	4	E4	1	E4	1	E4	1	E4	1	E4	1	E10	1	10	16%
								Е	5	E5	1	E5	1	E5	1	E5	1	E10	1	8	13%
										E	6	E7	1	E6	1	E6	1	E10	1	6	10%

E7	E7	2	E7	2	E10	1	9	15%
	E	8	E8	1	E10	1	3	5%
			ES)	E10	1	0	0%
					E1	0	11	18%
					тот	AL	61	100%

D'après l'analyse du tableau précédent, nous pouvons effectuer un classement en fonction de l'importance de nos différents enjeux. (Cf. graphique II ci-dessous).



On observe ainsi que 50% de la masse de travail sera réservée à l'objet même de notre organisation : permettre aux participants de découvrir le mouvement Handisport tout en proposant des disciplines ludo-sportif accessible à tous en partageant un moment de convivialité. L'objectif sera de réussir à proposer un évènement polyvalent sans négliger les attentes des participants valides ou en situation de handicap soucieux de découvrir ces pratiques sans pour autant altérer la convivialité attendue par les familles ou entre amis. Pour se faire il sera primordial de compter, entre autre, sur une équipe de bénévoles étoffée et motivée pour participer à la mise en place d'un événement de qualité et d'envergure régionale, une tâche longue et parfois incertaine.

De plus, l'aspect administratif relatif aux différentes autorisations et règles de sécurité occupe une place importante dans l'élaboration du projet. Cette tâche à elle seule, nécessite une attention particulière et une réalisation précise. Les retombées de cet événement sont d'ores et déjà envisageables : Augmenter la notoriété du comité départemental Handisport de Meurthe et Moselle et du territoire, ce qui implicitement, va valoriser les infrastructures locales et renforcer les relations avec les partenaires. Ce qui parait aujourd'hui comme des plus-values sont en réalité nos lignes directrices qui nous ont permis de réaliser notre cahier des charges et de formaliser nos différentes tâches.

VIII. Conclusion

A travers cette étude nous avons pu formaliser les attentes et le les enjeux de notre projet. En identifiant clairement les besoins et les acteurs concernés par la Journée Nationale Handisport 2016 nous avons pu déterminer les grands axes de travail et les différents points sur lesquels nous devrons faire preuve de précision et de méthodologie.

Cette phase très théorique permet en réalité d'anticiper et de caractériser notre projet afin de produire un travail cohérent et en adéquation avec le contexte dans lequel le projet va évoluer. Ainsi nous avons pu identifier et produire un cahier des charges permettant de :

- Définir les besoins
- Identifier les acteurs
- Mettre en place un cycle de vie
- Caractériser le projet
- Planifier les tâches à réaliser
- Différencier les missions

Ce rapport nous a permis de clarifier et de rendre compte des attentes de l'association afin de développer un projet cohérent répondant aux besoins du territoire en proposant un événement innovant.

PARTIE III : Mise en œuvre du projet et analyse

I. Etat des lieux du projet

Après avoir clarifié et validé l'idée générale de la Journée Nationale Handisport 2016, la seconde étape essentielle consistait à faire l'état des lieux du projet et se poser les bonnes questions.

> Les acteurs : Qui ?

Qui sont les principaux acteurs ? Quel est notre capital humain : bénévoles et salariés ? De quelles compétences disposons-nous ? Qui sont les partenaires potentiels ? De quelles ressources utiles à notre projet disposent-ils ?

➤ Les moyens : Avec quoi ?

Quelles sont les ressources matérielles et financières à réunir pour organiser l'événement et garantir sa bonne réalisation ? Quels sont les moyens dont nous disposons ? Ceux qui pourraient nous manquer ?

Le budget : Combien ?

Quelles dépenses devrons-nous faire pour réaliser l'événement ? De quelles ressources disposons-nous ? Quelles recettes attendons-nous ?

Utile pour savoir combien va coûter le projet et si le Comité Départementale Handisport de Meurthe et Moselle est en mesure de réunir les financements nécessaires, le budget prévisionnel a été essentiel pour s'assurer de la faisabilité de l'événement. C'est un plan de financement qui a évolué avec l'avancement du projet.

<u>Chapitre I</u>: Organisation de l'évènement

Lors de l'organisation de la Journée Nationale Handisport, quatre grandes étapes chronologiques se sont déterminées :

I. La conception

La Journée Nationale Handisport n'étant pas à sa première édition, il est préférable d'innover, des améliorations paraissent toujours nécessaires. En outre, l'offre doit se démarquer de l'offre ambiante, se positionner et se construire sur l'idée directrice. Nous avons donc ciblé cette édition sur des disciplines handisport pas ou peu développées sur le territoire Lorrain tel que le rugby-fauteuil, l'aïkido, le taekwondo ...

A ce stade de la réflexion, suffisamment d'éléments ont été réunis pour écrire le dossier de présentation du projet. Bâti sur la trame des questions, il est évolutif en fonction des interlocuteurs. Le but de cette étape a été de convaincre en interne, au sein de l'association d'abord puis en externe pour rechercher des partenaires.

Est venu ensuite l'examen de l'aspect financier et l'évaluation des possibilités, puis la mise place d'un groupe de pilotage constitué de membre du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle, de membre du Comité Régionale Handisport de Lorraine et d'un membre du Racing Club de Lay Saint Christophe.

II. Les grandes fonctions préparatoires

Elles divergent d'un événement à l'autre. Dans le cadre de notre évènement, elles sont au nombre de cinq :

A. L'administratif et financier

Sans finance, il n'est pas possible de monter un événement sportif si ce n'est démarcher des sponsors. L'analyse financière est essentielle pour se prononcer sur la viabilité financière d'un projet. Dans un premier temps, grâce à tous les documents mis à ma disposition et que j'ai pu effectuer (brainstorming, planning, besoins matériels et humains...), une estimation des dépenses a été effectuée.

Tableau XV : Budget prévisionnel du projet

Budget prévisionnel Journée Nationale Handisport 2016

DEPENS	ΣS		RECETTES				
ACHATS		6 400,00€	SUBVENTIONS	7 000,00 €			
Repas et boissons	5 500,00€		CNDS	1 000 €			
Matériel	900,00€		Conseil Départemental 54	2 000 €			
			Comité Régional Handisport Lor	2 000 €			
DEPLACEMENT SParticpants		1 900,00€	Fédération Française Handisport	500€			
Déplacements bénévoles	800,00€		Ville de Champigneulles	1 500 €			
Déplacement Matériels	800,00 €						
Participation Déplacement Athlétes	300,00 €						
PROTECTION CIVILE		180,00€	SPONSORS		4 780,00€		
La Croix Rouge	180,00 €		Partenaires privés	4 780,00€			
PROMOTION		1 100,00€					
Affiches, Médias locales	1 100,00€						
DIVERS		3 100,00€	PARTICIPATIONS		3 200,00 €		
Récompenses (coupes, médailles)	900.00 €	,	Buvette	700,00 €	,		
Tee-Shirt Evènement avec logo	600.00 €		Participation aux repas	2 500,00 €			
Cadeaux d'accueil	1 100.00€						
Buvette	500,00 €		TOTAL	1	4 980,00€		
FRAIS D'ORGANISATION		2 300,00€					
Fra is généraux	200,00 €						
Mise à disposition des agents	1 250,00€						
Assurance, sécurité	850,00 €						
TOTAL		14 980,00€					

B. Le partenariat et mécénat

Ils font partie d'une stratégie de communication, au même titre que l'utilisation de la publicité dans les médias (télévision, radio), dans la presse (magazines, revues, journaux...).

En effet, le fait d'investir une partie de son budget communication dans un sport permet de véhiculer certaines valeurs attachées au sport, et indirectement de rattacher ces valeurs à son produit.

De plus, l'association de la marque ou du nom de l'entreprise à un évènement est la principale nature du sponsoring. Car comme nous le disions au préalable, le sponsoring est un moyen parmi d'autres pour communiquer. La publicité en étant un autre. Le sponsoring, quant à lui, permettra à une entreprise d'utiliser non plus le langage publicitaire que l'on retrouve à la radio, dans les journaux ou encore à la télévision, mais de prendre comme support du message, un sportif, une équipe ou un évènement. La manière de véhiculer ce message sera donc différente de la publicité.

Lorsqu'une entreprise fait acte de sponsoriser une équipe ou un évènement, il est important qu'elle fasse une étude au préalable afin de savoir quel type de public elle veut viser et voir si le public de l'évènement choisit est en adéquation avec le message qu'elle veut faire passer. Car dans le cas contraire, le message communiqué pourrait avoir un effet néfaste à l'entreprise partenaire. C'est pourquoi il ne faut en aucun cas faire du sponsoring « coup de cœur » comme le font certaines PME (Petites et Moyennes Entreprises). Il faut que tout cela soit parfaitement maîtrisé et c'est loin d'être le cas par certaines entreprises. D'où l'importance de le souligner ici.

Les deux différents types de public visés sont :

- Le spectateur. En effet, le public spectateur est potentiellement un client ou un fournisseur de l'entreprise partenaire. Il est donc important de ne pas négliger cette part importante du public visé. Les personnes visées peuvent être des spectateurs de l'évènement, des téléspectateurs, auditeurs, internautes et lecteurs de la presse, mais aussi tout citoyen s'intéressant indirectement à l'évènement prêtant juste attention à une affiche de l'évènement sur laquelle les logos et noms des entreprises partenaires sont apposés.
- Un public en lien avec l'entreprise qui sponsorise l'évènement, et/ou l'équipe. C'est-à-dire les consommateurs, clients de l'entreprise (actuels et potentiels), les personnes travaillant au sein de l'entreprise, mais aussi toutes les entreprises ayant un lien avec l'entreprise sponsor, par exemple les fournisseurs, les actionnaires, les assurances, les banques...

Il est donc indispensable de bien cibler son public avant de s'engager avec une équipe sportive et d'analyser la cible qui se sentira concernée par le message. Cela permet de voir si l'action de sponsoring est en adéquation avec le public recherché qui peut se transformer éventuellement en consommateurs et clients potentiels.

L'élaboration d'un dossier partenariat a donc été primordiale dans la recherche de partenaires (Cf. Annexe I). Une grosse recherche de financement et de lots a été effectué, qu'il s'agisse de don, de subvention ou encore de partenariat. Nous avons pu compter sur

la Mairie de Champigneulles qui nous a soutenues pour l'ensemble de la mise en place de cette journée.

Tout au long de cette journée, plus de 70 lots ont pu être remporter par les participants, des lots qui ont été de toutes sortes : des entrées pour des parc comme par exemple fraispertuis, bol d'air, fort aventure, Escape Hunt et bien d'autre, des baptêmes de course de voiture ou de montgolfière, des soins aux thermes de contrexéville ...

C. La communication par les médias

Aujourd'hui, une association ne peut survivre sans communiquer, elle gagne à être connue. Face à la concurrence, chaque association essaye de se démarquer de ses concurrents par une communication qui se veut de plus en plus innovante et attractive pour les futurs licenciés. L'objectif de toute campagne de communication faite par une association est de se faire connaître du grand public. La réussite d'une campagne réside sur l'appréciation du public, si après celle-ci il a une image positive, et si elle a une influence sur le comportement du futur licencié. Il existe plusieurs moyens de communiquer, la presse, la radio et plus encore la télévision sont les bases du développement du sport. Ils permettent tout d'abord à un public très large de vivre l'événement sportif, dans le sens où celui-ci ne se limite plus au seul cercle restreint des spectateurs présents sur le lieu de l'évènement sportif. En multipliant le nombre des personnes touchées par l'événement sportif, les médias imposent l'impératif du spectacle, car il leur est nécessaire de fidéliser le grand public.

Un dossier de presse et un communiqué de presse leur ont été confectionnés à l'occasion de cette journée (Cf. Annexe II et III). Le CDH 54 étant doté d'un coordinateur média, son principal rôle a été de sollicité les différents médias, radio, presse, télévision afin de nous obtenir des interviews pour une couverture médiatique de cet évènement.

Le premier média que l'on peut évoquer est l'affichage qui consiste à exposer des grandes affiches de publicité de l'évènement. Les avantages de l'affichage sont la possibilité de localiser la communication et de générer une grande audience mais le principal inconvénient est le peu d'attention porté à ce type de média. De plus en plus de panneaux publicitaires naissent et s'implantent dans les villes pour annoncer des produits divers.

La presse quotidienne, en l'occurrence l'Est Républicain (Cf. article ci-dessous), a été un autre moyen de communiquer pour notre évènement avec l'atout d'avoir une cible géographique précise, mais avec les défauts d'être d'une faible qualité visuelle et d'avoir une durée de vie brève.

Une journée 100 % handisport

Le Complexe sportif de Bellefontaine sera en fête, samedi 18 juin à l'occasion de la Journée nationale handisport. De 10 h à 18 h le public accédera aux stands mis en place pour promouvoir le mouvement handisport, vingt-cinq stands seront en place: basket sourds, rugby, foot fauteuil, tennis, volley, tennis de table, golf, haltérophilie, aviron/ergo, escrime, escalade, handidanse etc. Le

Comité départemental handisport de Meurthe-et-Moselle, présidé par Lionel Bald i n , c h a p e a u t e l a manifestation; le comité de pilotage intègre RC Lay-Saint-Christophe et Tennis-Club de Champigneulles. Fort de 17 associations et de 521 licenciés, le Comité départemental entend faire découvrir de façon ludique les activités sportives ouvertes aux handicapés.

La télévision a également été un de nos moyens de communication qui s'est imposé comme étant un incontournable pour toutes les grandes firmes. Bien plus que la bonne mise en valeur du produit proposé, c'est l'audience qui est le principal atout de la télévision mais bien évidement le coût est très élevé aux heures de pointes et il existe des réglementations pour certains produits. La répétition des publicités dans ce média est un atout conséquent pour avoir un impact plus fort sur les consommateurs. Nous avons donc pu bénéficier d'un reportage élaboré par France 3 à l'occasion du Journal Télévisé de 19h.

Nous sommes également passés par la radio pour diffuser une campagne de publicité avec l'avantage de pouvoir cibler géographiquement une région grâce aux radios locales. Le coût limité de ce type de communication est dû au fait que les auditeurs n'ont pas une grande attention. France bleu, RCN, Fajet et Radio déclic et radio activités, nous ont fait l'honneur de couvrir notre évènement en amont ou en aval de cette journée.

D'autres moyens de communications ont été utilisés tels que le téléphone, qui permet un contact personnalisé mais celui-ci est parfois mal accueillit par les licencies ou les associations sportives, ou bien encore internet qui est un média à portée internationale qui

permet de délivrer un message très personnalisé et ciblé mais celui-ci à l'instar du téléphone est souvent mal accueilli et est considéré comme une « pollution » par les internautes.

Chacun de ces médias a des caractéristiques spécifiques, qui leur permettent d'être complémentaires.

D. La logistique

De nombreux acteurs ont été sollicités pour ce projet tel que les responsables d'ateliers qui sont représentés dans l'ensemble, par les Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux et les Correspondants Régionaux des disciplines Handisport. Afin de continuer sur notre ligne directrice avec de nouvelles disciplines, nous avons également sollicité des associations sportives qui souhaitaient promouvoir leur pratique sportive.

Un site internet https://www.jnlorraine.com/ a été mis en place regroupant les différents points concernant la Journée Nationale Handisport 2016, qu'il s'agisse des partenaires, de la presse, ou des participants de tout ordre (participants sportifs, bénévoles, élus etc.). Un travail de collaboration avec ces différents acteurs dans la mise en place et le déroulement de cette journée a été effectué afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

E. Le sportif

Les participants de cette manifestation n'étaient pas tenus d'être licenciés dans un club. Au contraire, cette journée avait pour but de faire découvrir certaines disciplines sportives inconnues ou peu connues de la population. Les familles ainsi que les groupes d'amis ont donc été les principaux acteurs sollicités pour cette manifestation tout en sachant que les personnes mineures ont été tenues d'être accompagnés par un adulte.

Des groupes faisant partie d'une association ont également pu être tentés par cette journée. Ils peuvent bien sûr faire partie d'associations sportives, mais également d'autres secteurs d'activités désirant se retrouver ensemble pour un tas de raisons (créer un esprit de groupe, souder une équipe, apprendre à se connaître ...).

Les personnes sportives ne désirant pas s'inscrire dans une discipline pour ne pas en être dépendantes (être libre lors des jours de matchs par exemple) ont également été recherchées.

Cette journée était de plus totalement gratuite. Les participants ont donc eu tout à gagner en participant à cette journée sportive : de nombreux lots ont été offerts, un grand nombre

d'activités physiques ont été proposés et tout cela gratuitement. En effectuant cela, on ne se fermait à aucun type de population. On a même, pu assister à un mélange social.

En réalité, cet évènement est ouvert à un grand nombre de personnes.

Une inscription préalablement à cette journée, était à effectuer pour les participants et les bénévoles, inscriptions qui ont pu être faite directement en ligne à travers le site internet de la manifestation ou par voie postale au siège du Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle. Une communication de l'évènement a été effectuée dans l'ensemble des clubs et sections handisport en Lorraine ainsi que dans les services des sports des plus grandes communes dans un rayonnement de 50km autour de la manifestation. Nous avons eu plus d'une centaine de participants et plus de 70 bénévoles.

III. Mise en place du projet

Planning:

- Janvier : Début des recherches de financement et de lots
- Mars : Mise en place d'un site internet de l'évènement : http://www.jnlorraine.com/
- Fin mars : Clôture des inscriptions pour les responsables d'atelier présent
- Mi-avril : Envoi des inscriptions aux clubs, structures spécialisées ...
- Fin-mai : Clôture des inscriptions des participants et bénévoles
- Début juin : Commande des repas au traiteur, achats du pot de cloture de la manifestation et des tee-shirts
- 17 juin : Transport du matériel sur le lieu de la manifestation, mise en place des salles, gestion des derniers aléas.
- 18 juin : Manifestation

Ces grandes fonctions ont régis l'ensemble de l'organisation. Il a fallu les coordonner entre elles afin de rendre le système cohérent. Cette phase allait déterminer ce qui allait se passer le « jour J » et surtout comment cela allait se dérouler.

<u>Le déroulement</u>: Même si la phase précédente a été minutieuse, l'incertitude zéro n'existe pas. Cette étape nécessitait un état de veille constante lors de cette journée et de nombreux impératifs sont à respecter pour faire face, le plus rapidement aux impondérables. La mise en place de postes « ressources » a participé à une gestion efficace (accueil du public, des

médias, des partenaires, des organisateurs et responsables d'ateliers, des bénévoles, maintenance technique, direction sportive...).

<u>La phase post-événement</u>: Elle a permis d'établir une évaluation financière, organisationnelle, politique, ainsi qu'en termes d'impact, de communication et de satisfaction de l'ensemble des personnes présentes. Elle fixe les perspectives d'avenir et constitue un outil

essentiel pour la pérennisation de l'événement.

Chapitre II: Le jour J

I. Bilan de la journée

La Journée Nationale Handisport 2016, ouverte au plus grand nombre, a eu lieu le 18 juin au complexe de Bellefontaine à Champigneulles. Organisé par Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle en collaboration avec le club Handisport du Racing Club Lay St Christophe, le club local de tennis et le Comité Régional Handisport de Lorraine, cette journée a eu pour objectif, la promotion, la sensibilisation et la découverte du mouvement Handisport. Elle consistait à faire découvrir le mouvement Handisport et ces disciplines à travers la mise en place de stands.

Les participants ont pu découvrir et pratiquer de nombreuses disciplines tel que Le basket-fauteuil, le rugby fauteuil, le tennis fauteuil, le volley assis, le speed-ball, le tennis de table, l'ergo aviron, l'escrime, l'handi-golf, la Boccia, le tir à la carabine laser, la natation, l'aïkido, le taekwondo, le tir à l'arc, le handbike, le tricycle, la joëlette, l'athlétisme et la montgolfière avec l'association « les zéphyr » qui sont venu avec leur nacelle pour personne en fauteuil roulant.

La Journée Nationale Handisport est considérée comme « la grande fête du Handisport en Lorraine » placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité, elle a regroupée plus d'une centaine de participants et a permis à chacun de pratiquer comme il le souhaite et comme il le peut, une activité et gagner l'un des nombreux lots offerts par nos partenaires.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la mise en place et au déroulement de cette journée, à nos nombreux partenaires et à Bopha Kong, triple champion du monde de para taekwondo, qui a été le parrain de cette édition.

Les ateliers sportifs ont été répartis sur l'ensemble du complexe sportif (Cf. Figure VIII cidessous) et se sont déroulés de 10h à 16h30.

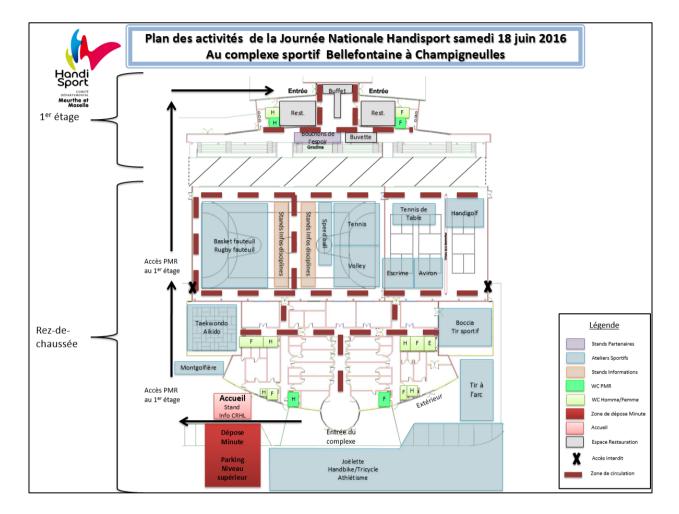


Figure VIII : Plan des activités du projet

Nous avons pu également compter sur la présence « des bouchons de l'espoir de Lorraine » qui a été un de nos partenaires lors de cette manifestation.

A l'arrivée, chaque participant c'est vu remettre un livret d'accueil (Cf. Annexe IV) ainsi qu'un sac du CDH 54 contenant des lots de nos partenaires et un carton de participation à un tirage au sort. De nombreux lots de nos partenaires ont pu être remportés tout au long de la journée, un passage à 3 stands disciplines différents et un passage à notre stand partenaire des « bouchons de l'espoir de Lorraine » offrait l'accès à un potentiel lot.

Cette journée était entièrement gratuite pour les participants et a été financée essentiellement par le CNDS, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la Mairie de Champigneulles,

le Comité Régional Handisport de Lorraine et nos nombreux partenaires tels qu'Harmonie Mutuel, AZ médicale, Les bouchons de l'espoir et Auchan Nancy Lobau.

L'ensemble des stands ont été mis en place par l'Equipe Technique Régional, les Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux et le Correspondants Régionaux d'Handisport ainsi que des clubs ou sections Handisport. (Cf. Tableau ci-dessous).

Tableau XVI : Référents des disciplines lors de la manifestation

Disciplines	Nom, Prénom de la personne référente	Disciplines	Nom, Prénom de la personne référente	
1. Aïkido	Bernadette BOSMON Ecole Sho Bu Kaï	11. Natation	Claude CROCE CR Natation	
2. Athlétisme	Nicolas SZACHSZNAJDER	12. Rugby fauteuil	Cédric NANKIN Association CAP SAAA	
3. Aviron	Charlotte CULTY CTFR Aviron	13. Speed-ball	Pascale SENKMAN	
4. Basket ball	Jean TORQUIEVE CR Basket-fauteuil	14. Taekwondo	Salim MENZER Ligue Lorraine Taekwondo	
5. Boccia	Samuel PACHECO CR Boccia	15. Tennis	Christophe LE PALLEMEC CTFR Tennis	
6. Escrime	Jacques FOERSTER CR Escrime	16. Tennis de table	Nicole BERNARD / Jean-Marie DONATELLO CR Tennis-de-table	
7. Handbike	Amandine DELAUZUN Agent développement CDH 88	17. Tir à l'arc	Dominique LAVISSE CTFR Tir à l'arc	
8. Handigolf	Philippe CHEVRIER Association Albatros	18. Tir sportif	Régis LEMAUR CTFR Tir sportif	
9. Joëlette	Sophie RICHY Agent développement CDH 55	19. Volley ball	Thierry BLIN CTFR Volley ball	
10. Montgolfière	Serge CLAUDE Association « Les Zéphyr »			

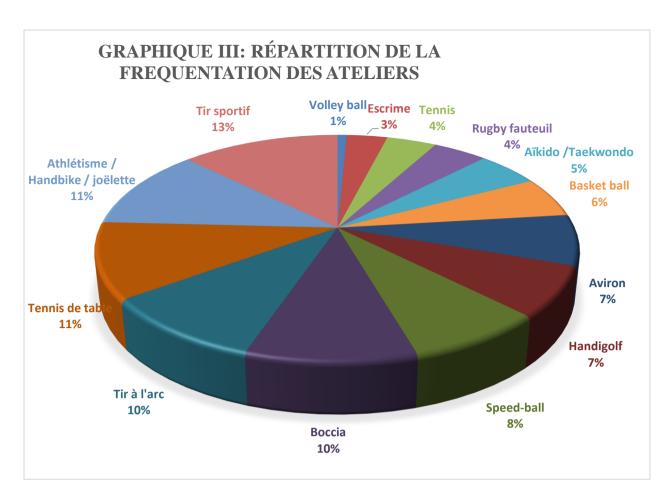
II. Bilan des ateliers

La pratique des activités physiques et sportives touche aujourd'hui tous les âges de la population : de la petite enfance jusqu'aux seniors. Très largement diversifiée, elle adopte les formes les plus variées pour répondre aux motivations de plus en plus spécifiques des pratiquants. Mieux connaître les licenciés sportifs concourt à se doter d'éléments d'aide à la décision pour proposer et promouvoir sur les territoires des politiques sportives cohérentes et adaptées.

Nous avons donc réalisé un sondage des ateliers les plus pratiqués lors de cette journée à l'aide des cartons de participation au tirage au sort.

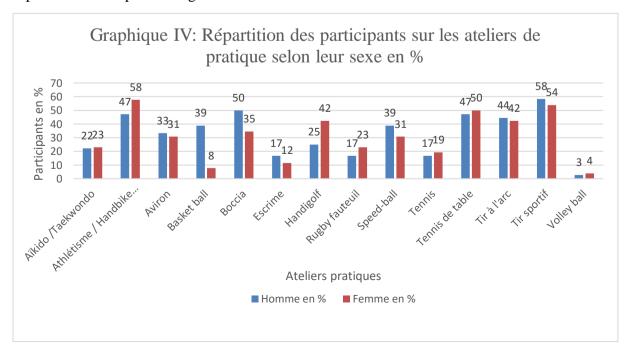
Bien entendu, ce sondage n'a aucunement la prétention d'être représentatif de l'ensemble des pratiquants de cette journée ni d'être le reflet de la réalité au niveau régional, ne serait-ce que parce qu'il concerne uniquement les participants au tirage au sort et ne prends pas compte des ateliers qui ont été effectués plusieurs fois par la même personne.

Dans un premier graphique (Cf. Graphique III ci-dessous), nous avons étudié le taux de fréquentation des différents ateliers de pratiques lors de cette journée.



On peut constater une inégalité de pratique sur certains ateliers. Le Volley-ball assis a été un des ateliers les moins pratiqués avec l'escrime et le tennis avec respectivement un taux de fréquentation de 1%, 3% et 4%. Alors que le tir sportif, l'athlétisme, le tennis de table, le tir à l'arc et la boccia ont été prisé par une majorité des participants, ils représentent à eux seuls, plus de la moitié de la fréquentation de nos ateliers.

Dans un second graphique (Cf. graphique IV ci-dessous), nous avons étudié la répartition des participants sur les ateliers en fonction de leur sexe. Pour une meilleure visibilité, cette répartition est en pourcentage.



Nous pouvons observer qu'il n'existe pas une réelle différence entre les hommes et les femmes au niveau des participations sur la majorité des ateliers. Le Basket-ball a été préféré par les hommes 39% des participants contre 8% des femmes seulement ainsi que la Boccia avec 50% d'hommes contre 35% des femmes.

Inversement, l'athlétisme et le handbike ont été préférés par les femmes avec 58% contre 47% d'hommes ainsi que l'handigolf avec 42% contre 25% d'hommes.

Les cinq ateliers cités précédemment, le tir sportif, l'athlétisme, le tennis de table, le tir à l'arc et la boccia ressortent à nouveau de ce graphique et sont talonnés de près par l'handigolf. Cette forte participation à ces ateliers s'explique par des règlements brefs et peu compliqué.

III. Objectifs de la Journée Nationale Handisport 2016

Lors de la mise en place de ces journées découvertes, certains objectifs sont primordiaux :

- ➤ Dépoussiérer l'image du handisportif en véhiculant des valeurs fortes autour des disciplines handisports. Des valeurs qui traduiraient la personnalité et la vision du Handisport tout en renforçant son image comme par exemple la confiance, la performance, le respect, le plaisir, l'unité, la persévérance.
- ➤ Offrir un meilleur encadrement aux sportifs handicapés. En effet, dans le sport de compétition, il est important d'offrir aux athlètes handicapés un encadrement plus performant pour des entraînements plus intensifs. Aujourd'hui trop d'entraîneurs sont bénévoles, or le sport de compétition requiert la formation de professionnels. Un meilleur encadrement du mouvement sportif permettrait d'aller de plus en plus vers la professionnalisation. Une professionnalisation qui attirerait davantage le regard des fédérations initiales¹⁴. Sans compter que plus il y aura de bons sportifs français dans le Handisport, plus les individus seront intéressés par leurs performances.
- ➤ Rendre le sport peu à peu accessible aux différents publics, via l'organisation d'évènements ponctuels entre sportifs valides et handicapés. Des fédérations qui offriraient finalement la possibilité aux individus de pratiquer la discipline souhaitée. A condition que cela ne freine pas l'avancée du groupe ou de l'équipe du club. En effet, cette ouverture à la

_

¹⁴ Fédération initiale, ex. : Fédération Française de Tennis, Fédération Française d'Equitation

mixité a son importance dans la perception que l'on se fait du handicap, notamment dans le sport de loisirs. Inciter davantage au mélange c'est aussi commencer à faire tomber les premières barrières qui subsistent entre sports valides et sports handicapés, ou encore entre les personnes elles-mêmes. Cela pourrait aussi permettre de voir croître le nombre d'adhérents voir de licenciés.

IV. Difficultés rencontrées

En réalité, beaucoup de demandes furent nécessaires pour monter le projet à bien. Mon stage ayant débuté au moins de janvier, une majorité des partenaires financiers avaient déjà répartie leur financement pour l'année 2016.

Avec du recul, je pense que la date fixée pour cet événement fut placée trop proche de la fin de mon stage.

Là où la dépendance fut très forte résidait dans l'attente des inscriptions. J'avais à mon sens fait tout mon possible pour faire connaître l'événement, pour le promouvoir, pour démarcher des groupes de personnes... Je ne pouvais pas faire plus et je restais donc à attendre les coups de téléphone, des mails etc. Cette dépendance, qui ne se fit ressentir qu'à la fin de mon stage fut le paramètre le plus gênant pour monter l'événement.

La date du 18 juin est probablement l'élément propice aux faibles inscriptions de l'événement. Habituellement, cette journée accueille environ 300 participants contre 100 participants cette édition. En effet, cette date tombe à la fin de la saison sportive et le début des vacances scolaires pour certain. De nombreuses structures et associations sportives mettent en place un repas ou une fête de fin de saison à cette période.

Le mauvais temps, très présent au mois de juin de cette année a peut-être fait ralentir certaines personnes dans leur envie de s'inscrire mais je ne pense pas que ce fut un facteur prépondérant dans l'annulation de cet événement.

C'est donc probablement une mauvaise gestion d'un ou plusieurs de nos paramètres (Communication, date, temps, concept etc.) qui nous ont obligé à nous poser la question concernant le maintien de la Journée Nationale Handisport 2016.

Cette expérience m'a permis de voir toute la complexité de monter un projet. Même lorsque l'on croit connaître et maitriser tous les paramètres, il y en a toujours un qui peut nous échapper, même si cela est parfois très paradoxal.

Chapitre III: Bilan général

Dans le sport de compétition, il serait tout aussi bien de voir concourir un athlète avec un handicap et l'autre sans. Encore faut-il que le niveau soit jugé équivalent, d'un côté comme de l'autre. Seulement des réglementations strictes doivent être mises en place, avec des contrôles renforcés. Il y a déjà bien assez de tromperies dans le sport en général. Entre les faux handicapés ou encore les rois du dopage, difficile de faire la part des choses.

Ainsi, ce genre de manifestation pallierait au manque de connaissances sur la personne porteuse d'un handicap tout en rétablissant un lien social entre les deux individus. Il faut susciter l'intérêt du public. C'est aller progressivement vers l'acceptation, la socialisation et donc la reconnaissance.

Nous savons que les individus, de manière générale, ne s'intéressent pas spontanément aux pratiques sportives handisports, par manque d'informations ou encore de connaissances. C'est pourquoi un gros travail d'information et de communication est à faire afin de conquérir le cœur des acteurs du sport et un public.

Notamment en augmentant la visibilité des grandes compétitions ou manifestations handisport pour attirer plus d'adhérents. Hormis les paralympiques, les individus n'ont pas la connaissance d'autres compétitions sportives handisport ou encore de wheelchair. C'est pourquoi il faut commencer par démocratiser les compétitions internationales avec des sports fédérateurs qui, chez les valides, parlent au plus grand nombre comme l'a remarqué Romain Chemoul, Journaliste Sportif TF1. Prenons comme exemple le football non-voyant ou encore le tennis fauteuil. Effectivement, ces sports sont très regardés et appréciés du public, de manière générale.

De plus, n'oublions pas qu'il y a beaucoup d'adeptes au sport. Des supporters prêts à tout pour défendre leurs couleurs, leur club. Il est donc possible de profiter de cette vague de fans pour faire connaître les disciplines préalablement citées. Il faut cultiver ce sentiment d'appartenance à un club. Alors, un match de footballeurs non-voyants susciterait-il plus d'engouement sous le maillot du Paris Saint Germain ou encore de l'Olympique de Marseille ?

Il conviendrait également d'organiser davantage de journées de rassemblement, de rencontres entre sportifs avec et sans handicap. Une journée autour d'un thème fort, en s'inspirant des « Jeux des transplantés » de 2003 à Nancy ou encore de « l'Intégrathlon » ¹⁵ de 2012. On pourrait aussi organiser des matchs amicaux entre sportifs de haut niveau handisport et valides. Un événement ponctuel, mais fort, où se rassembleraient les personnalités du sport et autres sportifs encore méconnus.

Une occasion de montrer leurs performances et qui finalement inciteraient davantage les fédérations et/ou les clubs à organiser des rencontres amicales plus régulières entre sportifs valides et handicapés.

Il serait intéressant d'attirer les PME vers les grands évènements auxquels elles n'auraient pas accès, proposé à ces PME, ne pouvant pas se financer une loge à Roland Garros en 2ème semaine, d'acheter des places pour une finale de tennis fauteuil à Roland Garros même par exemple. L'idée étant de démarcher et de proposer cette alternative, moins coûteuse. Le sponsoring sportif serait quant à lui, un bon moyen de faire connaître les disciplines pratiquées par un athlète porteur d'un handicap tout en améliorant l'image des entreprises d'un point de vue social.

I. Une stratégie de communication préconisée

Des contextes et visions différentes peuvent amener au changement, nous le savons. Il est désormais important de sortir de ces images archétypales en interrogeant l'empathie, l'altérité et la sympathie des individus. Une vision plus positive est à adopter autant d'un point de vue esthétique qu'éthique. Il faut en outre dépasser l'indifférence et la peur de la différence, en touchant émotionnellement et en passant « du regard froid au regard chaud », Michaël Zicola¹⁶. Il faut se battre contre les préjugés qui jalonnent le quotidien des handicapés. Il faut remettre ces personnes à la hauteur de leur humanité.

Quelle stratégie de communication adopter ? Communiquer sur le côté abstrait et protéiforme du handicap pour mieux gommer la différence. Il faut alors trouver les points communs entre handicapés et valides pour mieux les rapprocher. Donner une nouvelle dimension au handicap passera également par l'empathie des individus, pour qu'ils en aient une meilleure connaissance.

-

¹⁵ L'Intégrathlon: la fête du sport pour tous, organisée du 4 au 8 avril 2012.

¹⁶ Ecrits de ZICOLA Michaël, *Vers la fin du Handicap*, Nancy, collection Epistémologie du corps, Presses Universitaires de Nancy, 2010

II. Des actions de communication préconisées

- Démarcher les écoles en amenant des sportifs ayant un handicap, qu'ils soient jeunes, connus ou non, pour inciter petit à petit à la mixité. Il a largement été prouvé que l'EPS (Education Physique et Sportive) et l'éducation peuvent contribuer à la construction d'un nouveau regard, n'ayant pas d'a priori chez les enfants. C'est pourquoi il faut leur expliquer, les éduquer et les instruire pour qu'ils soient, dès leur plus jeune âge, sensibilisés au handicap. Il est important d'intégrer la différence dès le bas âge, pour ne plus être effrayé ou encore pour ne plus l'occulter demain. Il faut alors lever les freins de la maternelle à l'université en montrant, en accompagnant, mais aussi en encourageant les enfants à ce changement.
- Sensibiliser les individus au handicap, via un parcours en fauteuil, avec un bandeau (masquant la vue) ou encore un casque (pour ne plus rien entendre). On pourrait par exemple organiser un jeu-concours sous forme de jeu de piste permettant aux individus de se mettre l'espace de quelques minutes dans la peau d'une personne en situation de handicap. Exemple de gain : Deux places offertes pour les Jeux Paralympiques de Londres 2012 ou encore 2 places pour la finale weelchair tennis de Roland Garros.
- En effet, il faudrait peut-être une « starification » de ces sportifs et donc la médiatisation de joueurs professionnels pour que le public ait une référence. Il est important d'avoir un point d'ancrage pour les personnes handicapées. Cela permettrait également de créer de l'engouement pour un sport. Nous en avons eu l'exemple avec Oscar Pistorius ou encore Aimée Mullins, mais ce sont encore trop peu d'icônes, finalement représentatives de millions de personnes en quête de reconnaissance. Par exemple, il serait intéressant de faire grimper au-devant de la scène le sportif français ayant réalisé la meilleure performance dans sa discipline, sur les 180 athlètes participants aux Jeux Paralympiques 2012.
- Mener une campagne de communication auprès du grand public en mettant en avant la subjectivité du handicap. En effet, il serait pertinent de mener une campagne de communication orchestrée par exemple, par le Ministère des Sports. Le principe serait le suivant : mettre en avant soit le handicap de chacun, soit la performance du sportif handicapé,

via une action ou un visuel, simples, une accroche et un texte explicatif qui permettrait de redéfinir le handicap.

Recourir à l'aide des régions pour subvenir aux besoins des personnes en situation de handicap. Infrastructures, aménagements, équipements, il est important de trouver des ressources financières pour faciliter le quotidien de ces personnes. Etablir des partenariats avec des associations, en organisant des journées de rassemblements entre les personnes valides ou non de la région, serait intéressant.

CONCLUSION

Le but de la pratique régulière d'une activité physique n'est peut-être pas à tout prix de vivre plus longtemps, mais certainement de vieillir beaucoup mieux. Et indiscutablement dans cette optique, outre la promotion de l'activité physique, des conseils mais surtout des programmes visant à modifier notre comportement sédentaire et inactif (too much sitting time) sont indispensables.

Nous sommes tous à la recherche d'une meilleure qualité de vie, mais actuellement, en essayant peut-être de l'améliorer, nous détériorons irréfutablement notre santé. Nous connaissons une multitude de traitements bien spécifiques visant à réduire chaque facteur de risque isolément (le traitement médicamenteux par exemple). Les avantages de l'activité physique résident dans le fait que sa prescription se résume en un seul mot : bouger, et que son impact est multisysthémique.

A ce jour pourtant, le «dosage» de l'activité physique en relation avec les bénéfices décrits dans cet article reste peu maîtrisé. Et la problématique de l'adhérence d'une population à un programme thérapeutique de longue durée est malheureusement bien connue. Pour cette raison, les résultats de programmes d'activation supervisés, même occasionnellement, pourraient être meilleurs que ceux d'exercices non supervisés, bien que le coût de telles prises en charge soit probablement différent.

Les personnes handicapées, comme les personnes valides, partagent des motivations identiques à la pratique d'une activité physique et sportive. Mais des raisons particulières peuvent inciter les personnes handicapées à pratiquer un sport en club valide, à savoir « la possibilité d'échange avec les autres ».

Le club sportif est en effet un espace privilégié pour la création de relations. Des liens d'amitié peuvent alors se créer entre la personne handicapée et la personne valide. La différence, du fait du handicap, peut alors peu à peu s'effacer. La pratique sportive en club valide permet ainsi au sportif handicapé de s'identifier au groupe sportif dans lequel il évolue. Ainsi, les sportifs handicapés ne sont plus perçus comme des « handicapés », mais comme des sportifs à part entière.

Néanmoins, la réussite d'une démarche d'intégration en club valide ne repose pas seulement sur la volonté d'intégration du club et de ses dirigeants. En effet, l'intégration nécessite de la part du club la mise en place de moyens techniques, humains adaptés facilitant l'accueil des sportifs handicapés. Des difficultés peuvent apparaître le cas échéant. L'adaptation des activités constitue une des principales limites à l'accueil des personnes

handicapées, souvent en corrélation avec un manque de moyens d'encadrement et de connaissances du handicap, ou des problèmes d'adaptation de matériel ou d'inaccessibilité aux équipements.

Mais de trop nombreux sportifs valides n'ont pas la même attitude face au handicap. Certains montrent encore un sentiment de rejet face à ces « *personnes différentes* ». Il s'agit donc pour les structures sportives souhaitant intégrer des sportifs handicapés de sensibiliser les membres de la structure et ainsi faire évoluer les représentations des sportifs sur le handicap, afin que l'intégration soit facilitée.

Vers une société accessible, équitable et adaptée ? Dans un monde sujet aux discriminations, bien des choses sont à changer. C'est aujourd'hui toute une culture qu'il faut repenser. Or il est nécessaire de disposer de moyens humains et budgétaires importants pour arriver à ce changement. Le handicap est une réalité, il faut l'entendre, mais surtout l'accepter. Les personnes handicapées ne peuvent dès lors plus continuer à vivre dans l'ombre des personnes valides. Comme tout individu, la personne handicapée est un être humain à part entière et doit être reconnu en tant que tel. Seulement, la représentation du corps entier, primaire est toujours d'actualité d'où le développement d'une certaine stigmatisation. Bien des visions et perceptions sont à changer. C'est en quoi le sport est et doit continuer d'être une véritable passerelle sociale, permettant aux personnes handicapées d'exister et de s'épanouir comme tout individu. Il contribue également à faciliter leur insertion de par la construction d'une nouvelle image allant contre les préjugés. Une image qui se veut finalement être le reflet de leur compétence, trop souvent sous-estimée, voire négligée. Tout comme le sport, bien d'autres domaines peuvent être exploités, comme la musique ou encore l'art. Autant d'activités à travers lesquelles il est possible de se réaliser, de s'accomplir.

Les personnes en situation de handicap nous témoignent un fort besoin d'expression, d'adaptation, et de reconstruction, voulant être considérées comme des personnes un peu plus "ordinaires". Nous savons que le regard renvoie avant tout ce qu'il perçoit et donc ce qu'on lui montre. La mise en scène de la personne et de son handicap a alors son importance, qui plus est pour des individus ne sachant pas quelle attitude adopter à l'égard de ces personnes. Sympathie, admiration, peine, peur. Autant de sentiments qui amènent inconsciemment à dévier ce premier regard.

Se battre contre des préjugés n'est pas une mince affaire, mais le combat est plus que légitime. Progressivement les regards changent, la société se réadapte et les individus

s'adaptent, c'est une évidence. Mais, combien de temps faudra-t-il encore pour que le handicap soit accepté et apprécié à sa juste valeur.

La technologie apporte une aide considérable aux sportifs handicapés en leur donnant plus de marges de manœuvre. Ces bienfaits sont incontestables pour les personnes en situation de handicap, notamment dans le sport. Cependant sans limite, cette dernière pourrait entraîner bien de futurs clivages, c'est pourquoi il risque être d'autant plus difficile pour les individus de faire la part des choses, pouvant être autant fascinée qu'effrayée.

Echange, persévérance, volonté, et autant de principes nécessaires pour enfin changer les perceptions qui se manifestent autour d'un seul et même mot : le handicap. Un terme finalement protéiforme et donc sujet à pléthores d'interprétations. Gommer la différence n'est pas une peine perdue, malgré les nombreux blocages qui subsistent à l'encontre du handicap. Comme dans beaucoup de domaines, il faudra faire preuve de discernement.

Parce qu'un monde qui change, c'est une évidence, mais changer le monde entraîne souvent une réticence. Il nous faut aller au-delà des regards, vers une acceptation non pas forcée, mais naturelle.

La politique d'accessibilité des personnes handicapées aux activités physiques et sportives est en développement croissant en France. En effet, la normalisation de plus en plus conséquente en termes d'accessibilité des infrastructures sportives et la volonté d'ouverture des clubs sportifs aux personnes handicapées sont des indicateurs qui montrent une réelle évolution en matière de développement des activités physiques et sportives en direction des personnes handicapées.

Mais actuellement, cette politique est encore insatisfaisante. Malgré la présence de nombreuses mesures législatives relatives à l'accessibilité et à l'intégration, un décalage persiste entre ces différentes mesures et la réalité.

En effet, en éducation physique et sportive (EPS), de nombreux textes sont relatifs à l'intégration des élèves handicapés. «Les nouvelles dispositions réglementaires, en ne prévoyant aucune obligation de contrôle médical préalable en matière d'éducation physique et sportive, retiennent le principe de l'aptitude a priori de tous les élèves à suivre

*l'enseignement de cette discipline*¹⁷ ». La réalité montre pourtant une faible participation des élèves handicapés en EPS¹⁸.

Les mesures relatives à l'accessibilité du cadre bâti connaissent le même sort. Des vides juridiques apparaissent dans les lois de 1975¹⁹ et 1991²⁰ et leurs textes d'application, étant donné le nombre d'infrastructures construites sans se soucier de leur accessibilité. En effet, d'une part, les procédures de contrôle étaient jusqu'à aujourd'hui inefficaces, l'avis de la commission contrôlant les installations ne s'imposant pas à l'autorité délivrant les autorisations de travaux et d'ouverture. D'autre part, il n'y avait pas d'obligation pour les professionnels du bâtiment de se former au handicap. Mais la nouvelle loi du 11 février 2005²¹ et ses textes d'application permettront certainement de combler ce vide, à condition de rendre son application effective.

La France doit poursuivre ses efforts afin de se donner les moyens de garantir aux personnes handicapées un accès total à une pratique physique et sportive, contribuant ainsi à une réelle intégration sociale. Un certain nombre de rapports et études²² ont montré le retard de la France en matière d'accessibilité par rapport à ses voisins européens. Celle-ci doit prendre exemple sur ces pays afin de rendre entièrement accessible la société.

En matière d'intégration dans le domaine sportif, un exemple est très intéressant à souligner en Norvège, qui fait partie des pays très sensibilisés au handicap. En 1996, l'Assemblée norvégienne du sport a imposé progressivement à chaque fédération sportive la pleine et entière responsabilité d'offrir aux personnes handicapées toutes possibilités de pratiquer un sport. Ainsi, tous les sportifs, handicapés physiques ou personnes valides, accèdent en principe aux mêmes activités sportives, quels que soient leur condition physique et leurs lieux de résidence.

La politique sportive que doit mener la France doit ainsi permettre à **tous** d'accéder aux activités physiques et sportives de son choix, que l'on soit handicapé ou non.

¹⁷ Circulaire n°90-107 du 17 mai 1990 relative au contrôle médical des inaptitudes à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement.

¹⁸ Une enquête nationale conduite en 1993 par la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de Lille, intitulée « Enquête prospective sur l'intégration de l'élève handicapé en EPS » révèle que seulement 60 % des élèves handicapés (tout handicap confondu) participent aux séances d'éducation physique

¹⁹ Loi n°75-534 du 30 juin1975.

²⁰ Loi n°91-663 du 13 juillet 1991.

²¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

²² Rapport Fardeau, Levy.

BIBLIOGRAPHIE

- APAJH, *Personnes handicapées le guide pratique*, 4e édition, éd. PRAT, 2004.
- Atlas des équipements sportifs français, dossier de presse, mais 2011, Ministère des sports Ministère des Sports Janvier 2011.
- BOOTH S. L., SALLIS J. F., RITENBAUGH C., HILL J. O., BIRCH L. L., FRANK L. D., et al. *Environmental and societal factors affect food choice and physical activity: rationale, infuences, and leverage points*, Nutrition reviews, 2010.
- DDJS DES ALPES-MARITIMES, Handi guide 06, édition DDJS des Alpes Maritimes, 2004.
- DORVILLE Ch. et GENELONI JP, *L'intégration des élèves handicapés physiques en EPS*, revue EPS n°257, 1996.
- ENJALBERT M, PAILLER D, BERNARD P-L, PIERRA J-B, ALLIEU Y, Sport et handicap moteur, éd. Masson, 1999.
- FARDEAU (RAPPORT), Personnes handicapées : analyse comparative et perspective du système de prise en charge, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 2000.
- GAILLARD Joël, Pratiques sportives et handicaps, Collectif, 2007.
- GENOLINI JP et BERNARD R, *Insertion des handicapés dans les clubs et A. S*, revue EPS n°264, 1997.
- GROBOIS L-P, *Handicap et construction*, éd. du moniteur, 1999.
- HAMONET Claude, Les personnes handicapées (1re éd. 1990), PUF, 2004.
- HEALY GN, DUNSTAN DW, SALMON J, et al. Objectively measured light-intensity physical activity is independently associated with 2-h plasma glucose, Diabetes Care, 2007
- INJEP, Sports et intégration sociale, édit Agora, 2003.
- INSEE, Le handicap se conjugue au pluriel, DARES; CNAF, 2014
- JACQ P., Sport et décentralisation, Economica, 1988.
- KOUBI G, GUGLIELMI G, L'égalité des chances, La Découverte, 2000.
- KUJALA UM. Evidence on the effects of exercise therapy in the treatment of chronic disease, Br J Sports Med, 2009.
- LABREGERE Aimé, L'insertion des personnes handicapées, la documentation française, 1989.

- LENOIR René, Les exclus, Le Seuil, 1974.
- LEVY Geneviève, L'accessibilité des transports aux personnes handicapées et à mobilité réduite (Rapport remis au premier ministre), 2002.
- MARCELLINI Anne Des vies en fauteuil...: Usages du sport dans le processus de déstignatisation et d'intégration sociale, Broché, 2005.
- MARCELLINI Anne, LEFEVRE Natalie, DE LESELEUC Eric, BUI XUAN Gilles, « Sport handicapé et identité communautaire », Problèmes politiques et sociaux : personnes handicapées et situations de handicap, La Documentation Française, 2003.
- MIEGE Colin, Les institutions sportives, PUF, 1997.
- OESCH P, KOOL J, HAGEN KB, BACHMANN S, Effectiveness of exercise on work disability in patients with non-acute non-specific low back pain: Systematic review and meta-analysis of randomised controlled trials, J Rehabil Med, 2010
- OWEN N, BAUMAN A, BROWN W, Too much sitting: A novel and important predictor of chronic disease risk? Br J Sports Med, 2009.
- PASQUALINI Monique, ROBERT Bernard, *Handicapés physiques et inaptes partiels*, Éd. "Revue EPS", 1995.
- PIQUET Annick, BERTRAND Yvonne, *Droit des personnes en situation de handicap*, éd. CTNERHI, 2003.
- POIZAT Denis et MEYNAUD Frédéric, Sport de haut niveau et situations de handicap, Erès, 2005.
- RAGI Tariq, Sport et intégration sociale, édition L'harmattan, 2003.
- REVUE FRANCAISE DES AFFAIRES SOCIALES, l'intégration des personnes handicapées : quelques éléments de bilan, la documentation française, 1998.
- RIVERO Jean, WALINE Jean, *Droit administratif*, 16e édition, Dalloz, 1996.
- SIGET Nina, Couloir quatre: le dos fin, Ed Thot, 2000.
- Toussaint J.F. *Retrouver sa liberté de mouvement*, PNAPS : plan national de prévention par l'activité physique et sportive. Paris : ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, 2008.
- ZANCHEZ Jésus, L'accessibilité, support concret et symbolique de l'intégration, C. T. N. E. R. H. I., 1989.

DOCUMENTS UTILISES

Tableaux:

- > Tableau I : Les acteurs du projet
- > Tableau II : Analyse des forces et des faiblesses du projet
- > Tableau III : Validation des enjeux du projet
- > Tableau IV : Analyse des critères de l'enjeu « E1 »
- Tableau V : Analyse des critères de l'enjeu « E2 »
- Tableau VI : Analyse des critères de l'enjeu « E3 »
- > Tableau VII : Analyse des critères de l'enjeu « E4 »
- Tableau VIII : Analyse des critères de l'enjeu « E5 »
- Tableau IX : Analyse des critères de l'enjeu « E6 »
- Tableau X : Analyse des critères de l'enjeu « E7 »
- Tableau XI: Analyse des critères de l'enjeu « E8 »
- Tableau XII : Analyse des critères de l'enjeu « E9 »
- Tableau XIII : Analyse des critères de l'enjeu « E10 »
- Tableau XIV : Hiérarchisation et valorisation des enjeux
- > Tableau XV : Budget prévisionnel du projet
- > Tableau XVI : Référents des disciplines lors de la manifestation

Figures:

- Figure I : réduction de la progression de maladies chroniques
- Figure II : Facteurs qui influencent la pratique de l'activité physique, d'après Booth
- > Figure III : interprétation du besoin
- Figure IV : Les interactions de l'environnement du projet
- Figure V : Notoriété de l'association
- > Figure VI : Attractivité du territoire
- Figure VII : Activité physique pour tous
- > Figure VIII : Plan des activités du projet

Graphiques:

- ➤ Graphique I : Nombre de licenciés par famille de sport, Lorraine en 2009
- > Graphique II: classement des enjeux
- > Graphique III: Répartition de la frequentation des ateliers
- ➤ Graphique IV: Répartition des participants sur les ateliers de pratique selon leur sexe en %

Annexes:

- ➤ Annexe I : Dossier partenariat
- ➤ Annexe II : Dossier presse
- ➤ Annexe III : Communiqué de presse
- Annexe IV : Livret d'accueil des participants

ANNEXES

Annexe I: Dossier partenariat



Champigneulles

Champigneulles est une commune française située dans la vallée de la Meurthe à quatre kilomètres au nord de Nancy sur l'ancienne route nationale 57, dans le département de Meurthe-et-Moselle en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Actuellement sous l'autorité de Claude HARTMAN, Champigneulles, compte près de 7000 habitants aussi appelé les Champigneullais, Champigneullaises. On peut y dénombrer actuellement trois labels, « Ville amie des enfants » obtenu en 2006 décerné par l'UNICEF et l'association des Maires de France, ainsi que le label « Ville Internet @@@ » obtenu en 2010. Champigneulles a également reçu le 1er prix du département pour son fleurissement de printemps et obtenu le label « Ville Fleurie »

Cette commune bénéficie des **richesses de la nature** toute proche, de part la Forêt de Haye qui offre un site idéal à la pratique de la course à pied ou du VTT. Elle possède également tous les aménagements nécessaires à la randonnée ainsi qu'une base de loisirs, le parc de Haye. Principalement **réputée pour sa brasserie et sa bière**, la société Brasserie Champigneulles SAS a produit 2,65 millions d'hectolitres de bière avec une part importante d'export dans les pays de l'Union expressions.

Champigneulles comporte également un **patrimoine culturelle**. Le Château de Bas fut construit en 1711 par François Christophe Le Prud'Homme, comte de Fontenoy, seigneur de Champigneulles. Autour de ce château il y a actuellement un parc public, une école élémentaire et une salle d'activités intergénérationnelles sur l'emplacement du moulin. Le Château de Haut quant à lui, était une maison forte au Moyen Âge qui fut transformée en château par la suite, on y trouve actuellement l'Hôtel de ville. S'il ne reste rien de l'église du Moyen Âge, Église Saint-Epvre, l'édifice actuel est tout de même vieux de près de 400 ans, la première travée du chœur datant de 1618, tandis que la nef date de 1774



Qu'est ce que le Handisport ?



Il n'est pas rare d'entendre "Je ne serai jamais capable de faire du sport" ou "ils ne font que de la compétition cela ne m'intéresse pas". Pourtant, la pratique Handisport n'est pas réservée qu'aux personnes désireuses de pratiquer une discipline sportive en compétition. Le Handisport c'est également la possibilité de pratiquer une activité physique de loisirs. Il y en a vraiment pour tous les goûts.

Pour qui?

Le Handisport est destiné aux personnes en situation de handicap moteur, visuel ou auditif désireuses de pratiquer une activité physique.

Quel que soit votre âge, votre vécu sportif, votre handicap, vos envies, vous pouvez trouver un sport qui vous correspond.

Quelles pratiques?

Selon vos envies : le Handisport se pratique autant en loisir qu'en compétition. Il existe actuellement 39 disciplines possibles en lorraine.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle propose d'accompagner chaque personne dans sa recherche de discipline (entretien, conseils, présentation, etc.). Il est possible de découvrir les disciplines présentes sur le territoire en allant sur le site internet du comité sur la page "Disciplines"

Pourquoi?

La pratique d'une activité physique régulière participe au bien-être de chacun. Si elle est adaptée, elle joue sur différentes dimensions de l'individu :

Au niveau physique : coordination, force, souplesse... Au niveau psychologique : estime de soi, persévérance...

Au niveau social : permet de sortir de chez soi, créer des liens sociaux, échanger...

3

Qui sommes

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe-Et-Moselle, fondé le 07 février 1991, a pour objet la **promotion et la pratique des activités physiques et sportives** au profit des personnes présentant un handicap physique et/ou sensoriel sur le département. Jacques CERETTO l'ayant présidé à sa création, a passé le flambeau à Emile SALVADOR en 1996 jusqu'en 2012. C'est actuellement Lionel BALDIN qui en détient la présidence.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle est un des organes fédérateurs et consultant de la vie Handisport en Lorraine et est affilié à la FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT, reconnue d'utilité publique

Il comprend aujourd'hui 17 associations dont 521 licenciés, répartis sur 26 disciplines Handisport.

En 2007, un poste d'agent d'animations et de promotion a été crée sur le département ayant pour mission :

☐ Promouvoir, au niveau départemental la mise en œuvre de programmes d'actions visant à développer les activités physiques et sportives en faveur des personnes handicapées physiques, visuelles et les déficients auditifs

□ Animer dans les centres spécialisés les activités physiques et sportives en lien avec les clubs Handisport, en vue de créer des clubs Handisport et d'augmenter le nombre de licenciés

 $\hfill \square$ Contribuer au développement de la pratique sportive régulière au sein des clubs Handisport

☐ Valoriser et promouvoir des actions d'intégration de personnes handicapées dans les clubs sportifs valides

Cla promotion et organisation des activités physiques et sportives pour les personnes lourdement handicapées, jusque là laissées pour compte.

La promotion et l'agration et de l'épanouissement des personnes handicapées jusque là laissées pour compte.

La promotion et l'agration et de l'espanouissement de personnes handicapées jusque là laissées pour compte.

La promotion et l'assistanat et de leur lisolement social.

Jusque là laissées pour compte.

Prayaitant et de leur lisolement social.

Jusque là laissées pour compte.

Nos meilleurs sportifs



Théo CURIN

Date de naissance : 20/04/2000 Handicap : Amputé des 4 membres Club : Handisport LUNEVILLE Spécialités : Natation Date d'entrée en équipe de France : Année 2015 Nombre de sélections en équipe de France : 1

Quatre titres de Champion de France et 6 titres de Vice-champion de

Participation aux championnats du Monde à Glasgow 2015 Participations au Meeting international de Berlin en 2015

Rémi GIRARDET

Date de naissance : 28/04/1989

Handicap : Sourd
Club : Association Sportive et Loisirs des Sourds de Nancy et

SA Verdun Spécialités : VTT et Route

Date d'entrée en équipe de France : Année 2008 Nombre de sélections en équipe de France : 7

Un titre Mondial , multiple médaillés aux championnats de France, coupes de France et compétitions Nationales de 2008 à 2015

Participation au Deaflympics à Taipei (Taïwan) en 2009 Double médaillé au Deaflympics à Sofia (Bulgarie) en 2013



Kévin LIOT

Date de naissance: 01/05/1989 Handicap : Quadruparésie Club : Racing club de Lay St Christophe Spécialités : Carabine 10m Date d'entrée en équipe de France :

Année 2010 Nombre de sélections en équipe de France: 4

Record de France junior en 2008 au Championnat de France

Multiple podium aux Championnats de France entre 2011 et 2014

2013 : World Cup à Stoke Mandeville: 7ème en R5, 2ème en R5 par équipe, 11ème en R4 2011: Participation à la World Cup d'Alicante

2010: Participation à la World Cup de Volmerange-Lès-Mines

Nos anciens sportifs



Charles TOLLE

Date de naissance : 02/04/65 Dute de Indissante : 12/19/4/05 Handicap : paraplégique Club : U.S. Jarny Handisport Spécialités : Athlétisme Date d'entré en équipe de France : Année 1994 Nombre de sélections en équipe de France : 7

Médaillé aux Jeux Olympiques d'Athènes, Sydney et Atlanta Deux titres Olympiques, trois titres Mondiaux, un titre Européen ainsi que de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde entre 1994 et 2003

Stéphane BOZZOLO

Date de naissance : 02/05/75 Handicap: mal voyant Club : AEPSDV Spécialités : Athlétisme Date d'entrée en équipe de France : Année 1995

Nombre de sélections en équipe de France : 15

Participation aux Jeux Olympiques d'Athènes et médaillé aux Jeux de Beijing, Sydney et

Additid.

Deux titres Olympiques, trois titres Mondiaux, quatre titres Européens, douze titres

Nationaux ainsi que de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe et Championnats

du Monde et coupe du monde entre 1995 et 2010



Sylvie MAGNAT

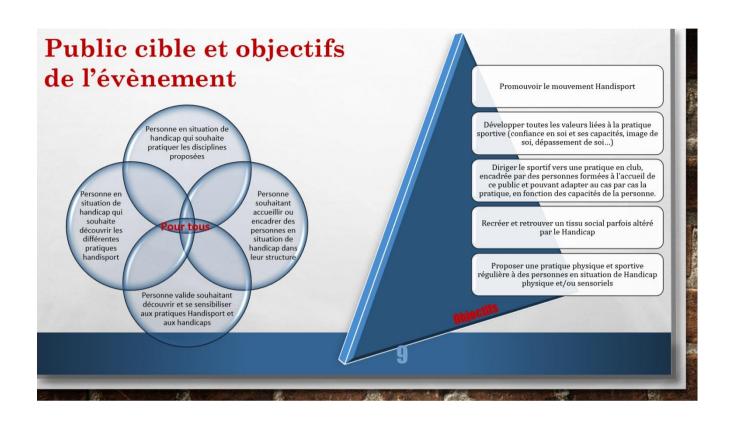
Date de naissance : 29/11/73 Handicap : paraplégique Club : US Toul Escrime Handisport Spécialités : Escrime ; Fleuret et épée Date d'entrée en équipe de France : Année 1998 Nombre de sélections en équipe de France : 5

Participation aux Jeux Olympiques de Beijing et médaillée aux Jeux d'Athènes. Un titre Mondial, un titre Européen, deux titres nationaux ainsi que de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde et coupe du monde entre 2001 et 2007











Budget prévisionnel



DEPENS	ES	
ACHATS		6 400,00 €
Repas et boissons	5 500,00 €	
Matériel	900,00 €	
DEPLACEMENTS Particpants		1 900,00 €
Déplacements bénévoles	800,00 €	
Déplacement Matériels	800,00 €	
Participation Déplacement Athlétes	300,00 €	
PROTECTION CIVILE		180,00 €
La Croix Rouge	180,00€	
PROMOTION	1 100,00	
Affiches, Médias locales	1 100,00 €	
DIVERS		3 100,00 €
Récompenses(coupes,médailles)	900,00€	
Tee-Shirt Evènement avec logo	600,00 €	
Cadeaux d'accueil	1 100,00 €	
Buvette	500,00 €	
FRAIS D'ORGANISATION		2 300,00 €
Frais généraux	200,00 €	- N= 8 E
Mise à disposition des agents	1 250,00 €	
Assurance, sécurité	850,00 €	
TOTAL		14 980,00 €

RECE	TTES	
SUBVENTIONS		7 000,00
CNDS	1 000 €	
Conseil Départemental 54	2 000 €	
Comité Régional Handisport Lor	2 000 €	
Fédération Française Handisport	500€	
Ville de Champigneulles	1 500 €	
SPONSORS	4 780	
Partenaires privés	4 780,00 €	
PARTICIPATIONS		3 200,00
Buvette	700,00€	
Participation aux repas	2 500,00 €	
TOTAL		14 980,00



Pourquoi nous sponsoriser?



Nous avons conscience de jouer un rôle essentiel au service des personnes handicapées physiques, sensorielles et visuelles. Notre fonctionnement étant basé sur le bénévolat uniquement, nos moyens sont loin d'être à la mesure de nos actions et de nos ambitions

Pourquoi devenir partenaire?

Associer l'image de votre entreprise à celle d'un mouvement traitant le sujet du handicap et du handisport

- Etre acteur autour d'un sujet d'actualité
- La valorisation de vos produits auprès de nos pratiquants
- Un partenariat aux valeurs humaines et sportives partagées: santé, respect, solidarité, socialisation, combativité
- La participation au développement et à la diversité du sport français
- Apporter son soutien à une dynamique locale, départementale, régionale et nationale S'engager pour une meilleure intégration des athlètes handicapés dans l'ensemble du mouvement
- La défiscalisation à hauteur de 66% du don : une plus value pour votre entreprise

Le partenariat

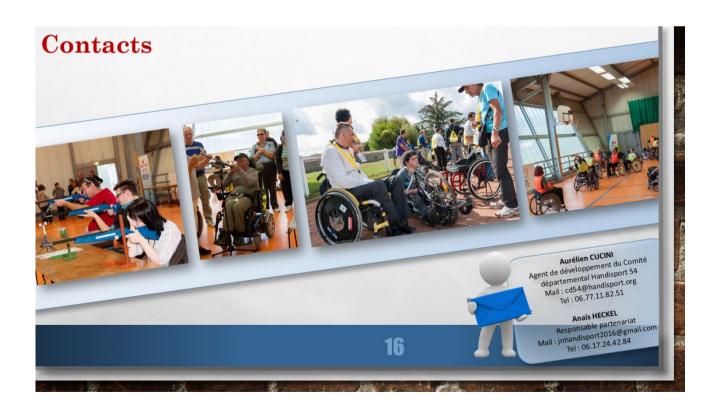
Vous pouvez contribuer au bon déroulement de notre manifestation de plusieurs manières :

- Participer au financement de l'évènement
- Financer un de nos moyens de communication (t-shirts, affiches, flyers ...).
- Donner ou financer du matériel
- Mettre à disposition du matériel ou des locaux pour l'évènement
- Nous sommes ouverts à toutes autres propositions de votre part concernant le partenariat

Offres partenariales	Visibilité du partenaire	Partenaire Or > 500 €	Partenaire Argent 100 à 500€	Partenaire Bronze < 100 €	Dons sous toutes formes	
partenariales	Défiscalisation (66% du don)					
	Mailing					
	Site internet					
	Facebook					
	Documents et courriers officiels					
	Articles de presse et médias					
	Logo sur les T-shirt des organisateurs			J. 1		
adid/s	Panneau/ publicitaire lors de notre manifestation					
	Kakémono publicitaire					
	Logo sur les T-shirt des participants			Edita		
	Installation de stands publicitaires lors de l'évènement					
	13					







Annexe II: Dossier presse



Qu'est ce que le Handisport ?	3
Qui sommes nous ?	4
Nos meilleurs sportifs	5
Nos anciens sportifs	6
Le projet - Journée Nationale Handisport 2016	7
Programme sportif prévisionnel de l'évènement	8
Public cible et objectifs de l'évènement	9
Visibilité de l'évènement	10
Une médiatisation indispensable	11
Intérêts	
Revue de presse	
Contacts	

Qu'est ce que le Handisport '



Il n'est pas rare d'entendre "Je ne serai jamais capable de faire du sport" ou "ils ne font que de la compétition cela ne m'intéresse pas". Pourtant, la pratique Handisport n'est pas réservée qu'aux personnes désireuses de pratiquer une discipline sportive en compétition. Le **Handisport c'est également la possibilité de pratiquer une activité physique de loisirs**. Il y en a vraiment pour tous les goûts.

Pour qui?

Le Handisport est destiné aux personnes en situation de handicap moteur, visuel ou auditif désireuses de pratiquer une activité physique.

Quel que soit votre âge, votre vécu sportif, votre handicap, vos envies, vous pouvez trouver un sport qui vous correspond.

Quelles pratiques?

Selon vos envies : le Handisport se pratique autant en loisir qu'en compétition. Il existe actuellement 39 disciplines possibles en lorraine.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle propose d'accompagner chaque personne dans sa recherche de discipline (entretien, conseils, présentation, etc.). Il est possible de découvrir les disciplines présentes sur le territoire en allant sur le site internet du comité sur la page "Disciplines"

Pourquoi?

La pratique d'une activité physique régulière participe au bien-être de chacun. Si elle est adaptée, elle joue sur différentes dimensions de l'individu :

Au niveau physique : coordination, force, souplesse...

Au niveau psychologique : estime de soi, persévérance...

Au niveau social : permet de sortir de chez soi, créer des liens sociaux, échanger...

3

Qui sommes

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe-Et-Moselle, fondé le 07 février 1991, a pour objet la **promotion et la pratique des activités physiques et sportives** au profit des personnes présentant un handicap physique et/ou sensoriel sur le département. Jacques CERETTO l'ayant présidé à sa création, a passé le flambeau à Emile SALVADOR en 1996 jusqu'en 2012. C'est actuellement Lionel BALDIN qui en détient la présidence.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle est un des organes fédérateurs et consultant de la vie Handisport en Lorraine et est affilié à la FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT, reconnue d'utilité publique

Il comprend aujourd'hui 17 associations dont 521 licenciés, répartis sur 26 disciplines Handisport.

En 2007, un poste d'agent d'animations et de promotion a été crée sur le département ayant pour mission :

☐ Promouvoir, au niveau départemental la mise en œuvre de programmes d'actions visant à développer les activités physiques et sportives en faveur des personnes handicapées physiques, visuelles et les déficients auditifs

☐ Animer dans les centres spécialisés les activités physiques et sportives en lien avec les clubs Handisport, en vue de créer des clubs Handisport et d'augmenter le nombre de licenciés

☐ Contribuer au développement de la pratique sportive régulière au sein des clubs Handisport

 $\hfill \square$ Valoriser et promouvoir des actions d'intégration de personnes handicapées dans les clubs sportifs valides

Ca promotion et organisation des activités physiques et sportives pour les personnes outre prompte.

La promotion et organisation des activités physiques et sportives pour les personnes lourdement handicapées, jusque la la laisées pour compte.

La promotion et Porganisation des activités physiques et sportives pour les personnes outre de les sortir de Pasistant et de leur isolement social.

La promotion et organisation des activités physiques et sportives pour compte.

La promotion et organisation des activités physiques et sportives pour les personnes en situation d'handicap moteurs et/ou sensoriels, notamment en développant des actions vers les plus jeunes

Nos meilleurs sportifs



Théo CURIN

Date de naissance : 20/04/2000 Date de naissance : 20/04/2000 Handikap : Amputé des 4 membres Club : Handisport LUNEVILLE Spécialités : Natation Date d'entrée en équipe de France : Année 2015 Nombre de sélections en équipe de France : 1

Quatre titres de Champion de France et 6 titres de Vice-champion de

Participation aux championnats du Monde à Glasgow 2015 Participations au Meeting international de Berlin en 2015

Rémi GIRARDET

Date de naissance : 28/04/1989 Handlicap : Sourd Club : Association Sportive et Loisirs des Sourds de Nancy et SA Verdun

SA Verdun Spécialités : VTT et Route Date d'entrée en équipe de France : Année 2008 Nombre de sélections en équipe de France : 7

Un titre Mondial , multiple médaillés aux championnats de France, coupes de France et compétitions Nationales de 2008 à 2015

Participation au Deaflympics à Taipei (Taïwan) en 2009 Double médaillé au Deaflympics à Sofia (Bulgarie) en 2013



Kévin LIOT

Date de naissance : 01/05/1989 Handicap : Quadruparésie Club : Racing club de Lay St Christophe Spécialités : Carabine 10m Date d'entrée en équipe de France : Année 2010

Nombre de sélections en équipe de France: 4

Record de France junior en 2008 au Championnat de France

Multiple podium aux Championnats de France entre 2011 et 2014

2013 : World Cup à Stoke Mandeville: 7ème en R5, 2ème en R5 par équipe, 11ème en R4 2011: Participation à la World Cup d'Alicante 2010: Participation à la World Cup de Volmerange-Lès-Mines

Nos anciens sportifs



Charles TOLLE

Date de naissance : 02/04/65 Handicap: paraplégique Club: U.S. Jarny Handisport Spécialités: Athlétisme Spécialités : Athlétisme Date d'entrée en équipe de France : Année 1994 Nombre de sélections en équipe de France : 7

Médaillé aux Jeux Olympiques d'Athènes, Sydney et Atlanta Deux titres Olympiques, trois titres Mondiaux, un titre Européen ainsi que de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde entre 1994 et 2003

Stéphane BOZZOLO

Date de naissance : 02/05/75 Handicap : mal voyant Club : AEPSDV Spécialités : Athlétisme Date d'entrée en équipe de France : Année 1995 Nombre de sélections en équipe de France : 15

Participation aux Jeux Olympiques d'Athènes et médaillé aux Jeux de Beijing, Sydney et Atlanta.

Deux titres Olympiques, trois titres Mondiaux, quatre titres Européens, douze titres Nationaux ainsi que de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde et coupe du monde entre 1995 et 2010



Sylvie MAGNAT

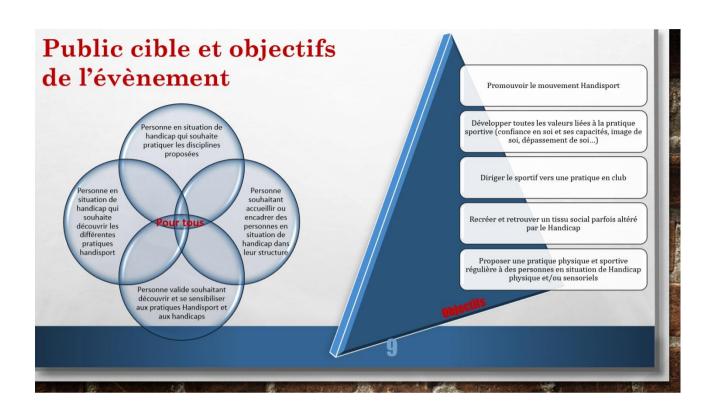
Date de naissaire: 23/11/13
Handicap : paraplégique
Club : US Toul Escrime Handisport
Spécialités : Escrime ; Fleuret et épée
Date d'entrée en équipe de France : Année 1998
Nombre de sélections en équipe de France : 5

Participation aux Jeux Olympiques de Beijing et médaillée aux Jeux d'Athènes. Un titre Mondial, un titre Européen, deux titres nationaux ainsi que de nombreuses médailles aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde et coupe du monde entre 2001 et 2007





Programme Planning de la Journée Nationale Handisport 2016 sportif A partir de 9h00 Pot d'accueil prévisionnel A partir de 10h00 Début des stands sportifs et informations Gymnase principal + salle d'escalade attenante Salle Gym/Danse En extérieur Basket (+Basket Sourds) de l'évènement Rugby Foot Fauteuil Stands Infos Stand Infos Clubs Speed-ball Tir à l'arc Natation Karaté Handbike + tricycle Tennis Boccia Volley Tennis de Table Ski Taekwondo FTT Athlétisme Joêlette Aïkido Montgolfière Triathlon, Blade Chair Golf Aviron / Ergo Karting Repas, deux services Salles du haut du gymnase 12h00 à 14h00 A partir de 15h00 Inauguration A partir de 16h00 Tirage au sort des récompenses pour les participants les plus investis 16h30 Fin des ateliers 17h Remise des récompenses et pot de clôture 8







A travers la couverture médiatique, nous voulons faire découvrir à ceux qui n'auront pas pu participer, les activités que nous proposons mais aussi l'importance que nous portons à cette journée.

Cette journée est considérée comme « la grande fête du Handisport en Lorraine » placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité, elle permet à chacun de pratiquer comme il le souhaite et comme il le peut, une activité.

Il s'agit d'un bon moyen de rencontrer des personnes, de faire connaissance, de s'amuser et de découvrir de nouvelles activités que certains pensaient peut être inaccessibles.

C'est également, un moment privilégié pour les membres du mouvement Handisport lorrain pour se retrouver et échanger sur différentes thématiques.

Le fait de laisser une trace de cette évènement dans la presse, ou à la télévision, permettrait à ceux qui n'ont pas participé de leur donner envie de venir l'année suivante et pour ceux qui ont participé, de garder un souvenir de plus de cette journée.

Nous espérons également, par l'intermédiaire de cette journée, faire connaître le mouvement Handisport qui malheureusement, ne l'est encore pas assez.

En effet, grâce à celui-ci, la personne en situation de handicap est encadrée par des personnes formées à l'accueil de ce public et pouvant adapter au cas par cas la pratique, en fonction de ces canacités.

11

Intérêts

Nous avons conscience de jouer un rôle essentiel au service des personnes handicapées physiques, sensorielles et visuelles. Notre fonctionnement étant basé sur le bénévolat uniquement, nos actions et nos ambitions sont loin d'être valorisées à leur juste mesure.





Pourquoi encadrer notre évènement?

- Associer votre image à celle d'une manifestation traitant le sujet du handicap et du Handisport
- Etre acteur autour d'un sujet d'actualité
- La valorisation de votre média auprès de nos pratiquants
- Une participation aux valeurs humaines et sportives partagées: santé, respect, solidarité, socialisation, combativité
- La participation au développement et à la diversité du sport français
- Apporter son soutien à une dynamique locale, départementale, régionale et nationale
- S'engager pour une meilleure intégration des athlètes handicapés dans l'ensemble du mouvement sportif
- Mais aussi pour passer un bon moment ensemble lors de cette manifestation en interviewant, mais également en pratiquant.







COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le jeudi 16 juin 2016



JOURNEE NATIONALE HANDISPORT LE 18 JUIN 2016 À CHAMPIGNEULLES DE 10H00 À 16H30



Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle en collaboration avec le club Handisport du Racing Club Lay St Christophe, le club local de tennis et le Comité Régional Handisport de Lorraine organise sa traditionnelle journée promotionnelle Handisport :

> Journée Nationale Handisport Le samedi 18 juin 2016 de 10h à 16h30 Au Complexe Sportif de Bellefontaine De CHAMPIGNEULLES

Cette manifestation a pour but de rassembler en un même lieu, durant toute une journée, les 42 clubs ou sections Handisport lorrains, les centres spécialisés, les Centres d'Aide par le Travail et le grand public pour des démonstrations et des initiations sportives.

Elle sera l'occasion de découvrir et de s'initier à une multitude de disciplines Handisport en l'espace d'une journée, 20 disciplines sportives pourront être pratiquées par le public (Tir à l'arc, escrime, escalade, handbikes et vélo tricycle, aikido, taekwondo, rugby-fauteuil...) et les 5 autres seront représentées sous forme de stands informations (montgolfière, natation, joëlette ...).

Il sera également possible de se renseigner sur les clubs Handisport en Lorraine et les actions d'EDF pour leur développement. De nombreux lots de nos partenaires sont à gagner pour les plus motivés d'entre vous. Nous pourrons également compter sur la présence de Bopha KONG, triple Champion du Monde de para-taekwondo et Franck Festor multi médaillé aux championnats de France d'aviron et détenteur du record du monde du 100 km à l'ergomètre

L'inauguration de cette journée aura lieu à 15h00 au Complexe Sportif de Bellefontaine de CHAMPIGNEULLES en présence des représentants institutionnels

Que ce soit entre amis ou en famille, jeunes ou âgés, valides ou en situation de handicap, chacun pourra trouver son bonheur, tant dans la découverte que dans la pratique...

Cette journée est ouverte à TOUS, alors, venez nombreux participer à cette journée inoubliable !

C'est avec grand plaisir que le mouvement Handisport Lorrain se retrouvera cette année à Champigneulles pour une journée remplie d'émotions et de sport!

Pour tout renseignement sur cette journée, vous pouvez contacter : Monsieur Aurélien CUCINI, Agent de développement du CDH 54 : 06.77.11.82.51, Monsieur Lionel BALDIN, Président du CDH 54 : 06.11.84.70.59 ou Mademoiselle Anaïs HECKEL, Stagiaire au CDH 54 chargée de la Journée Nationale Handisport 2016 : jnhandisport2016@gmail.com













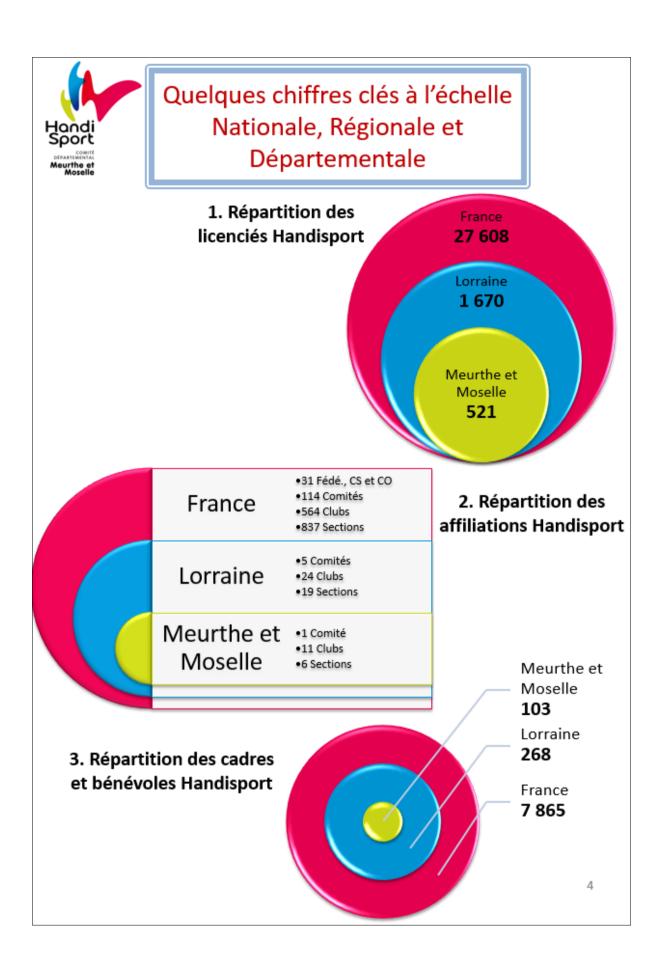


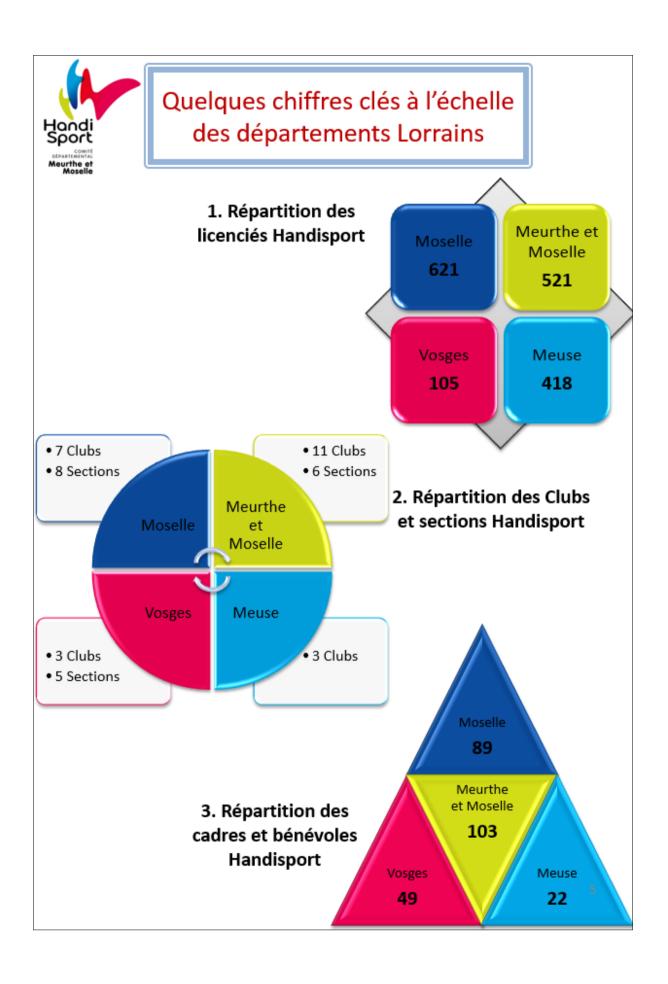
Annexe IV: Livret d'accueil des participants





Sommaire







Comité Départemental Handisport de Meurthe-et-Moselle

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe-Et-Moselle, fondé le 07 février 1991, a pour objet la promotion et la pratique des activités physiques et sportives au profit des personnes présentant un handicap physique et/ou sensoriel sur le département. Jacques CERETTO l'ayant présidé à sa création, a passé le flambeau à Emile SALVADOR en 1996 jusqu'en 2012. C'est actuellement Lionel BALDIN qui en détient la présidence.

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle est un des organes fédérateurs et consultant de la vie Handisport en Lorraine et est affilié à la FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT, reconnue d'utilité publique

Il comprend aujourd'hui 17 associations dont 521 licenciés, répartis sur 26 disciplines Handisport.

Objectifs du Comité Handisport 54

La promotion et l'organisation des activités physiques et sportives pour les personnes en situation d'handicap moteurs et/ou sensoriels, notamment en développant des actions vers les plus jeunes

La promotion et organisation des activités physiques et sportives pour les personnes lourdement handicapées, jusque là laissées pour compte. La recherche de l'intégration et de l'épanouissement des personnes handicapées avec effet de démédicalisation et afin de les sortir de l'assistanat et de leur isolement social.

Le Comité Départemental Handisport de la Meurthe et Moselle élit, conformément à ses statuts, son bureau pour 4 ans. Actuellement, son Bureau est composé de :

- Lionel BALDIN, Président
- Dominique LEMOINE, Vice-présidente
- Patricia FERRY, Secrétaire
- Francis WAGNER, Trésorier
- Jean TORQUIEVE, Trésorier adjoint
- Aurélien CUCINI, Agent de développement
- Hervé GRAILLOT, Coordinateur Média
- Les Présidents (e) des clubs et sections, membres de droit



Notre athlète Meurthe et Mosellan sélectionné aux Jeux Paralympiques 2016

THEO CURIN

Natation

Date et lieu de naissance : 20/04/2000 à Lunéville

Taille: 1,80 m

<u>Poids</u>: 46 kg (sans les prothèses)

Spécialités: 200m nage libre

Catégorie: S5

<u>Handicap</u>: amputé des 4 membres <u>Club actuel</u>: Handisport Lunéville

Date d'entrée en équipe de France : 2015

Nombre de sélections en équipe de France : 3





Titres nationaux et internationaux obtenus

- **Vice-champion d'Europe sur 200m nage libre à Madère (Funchal) en 2016
- **Champion de France sur 50m dos, Vice-champion de France sur 200m nage libre et sur 100m nage libre ; médaille de bronze sur 50m nage libre à Montpellier en 2016
- 4*4^{ème} au 200m nage libre, 7^{ème} au 50 m nage libre et 6^{ème} au 100m nage libre au Championnat du Monde à Glasgow (Ecosse) en 2015
- Champion de France au 50m dos, Vice-champion de France au 200m nage libre, au 100m nage libre et au 50m nage libre à Montluçon en 2015
- **Champion de France au 200m nage libre et au 200m 4 nages, Vice-champion de France au 50m brasse et au 50m nage libre, médaille de bronze au 50m dos et 5ème au 50m papillon à Saint-Etienne en 2015
- **Champion de France au 50m dos, Vice-champion de France au 200m nage libre à Dijon en 2015
- Vice-champion de France sur 200m 4 nages, 50m dos, 200m nage libre, Nancy en 2014
- Champion de France au 200m 4 nages, 200m nage libre et 50m nage libre et Vice-champion de France sur 50m dos à Valence en 2014
- **Champion de France 50m dos à Aix- en-Provence en 2014
- 3ème au 50m dos à Amiens en 2013
- 3ème au 50m dos à Hyères en 2013



Présentation de la Journée Nationale Handisport 2016

Chaque année, et ce depuis plus de 20 ans, le Comité Régional Handisport de Lorraine organise ou co-organise avec un club Handisport ou un comité départemental, la Journée Nationale Handisport.

Cette année, c'est en collaboration avec le Racing Club de Lay St Christophe, le club local de tennis et le Comité Régional Handisport de Lorraine que le Comité Départemental Handisport de Meurthe-et-Moselle a choisi de prendre le relais de cette organisation. Cette manifestation aura lieu le samedi 18 juin 2016 de 10h à 16h30 au Complexe de Bellefontaine.

Cette manifestation a pour but de rassembler, durant toute une journée, la quarantaine de clubs Handisport lorrains, les centres spécialisés, et le grand public pour des démonstrations et des initiations sportives Handisport. L'objectif principal étant de promouvoir le mouvement Handisport et partager une journée sous le signe de l'amitié et du sport.

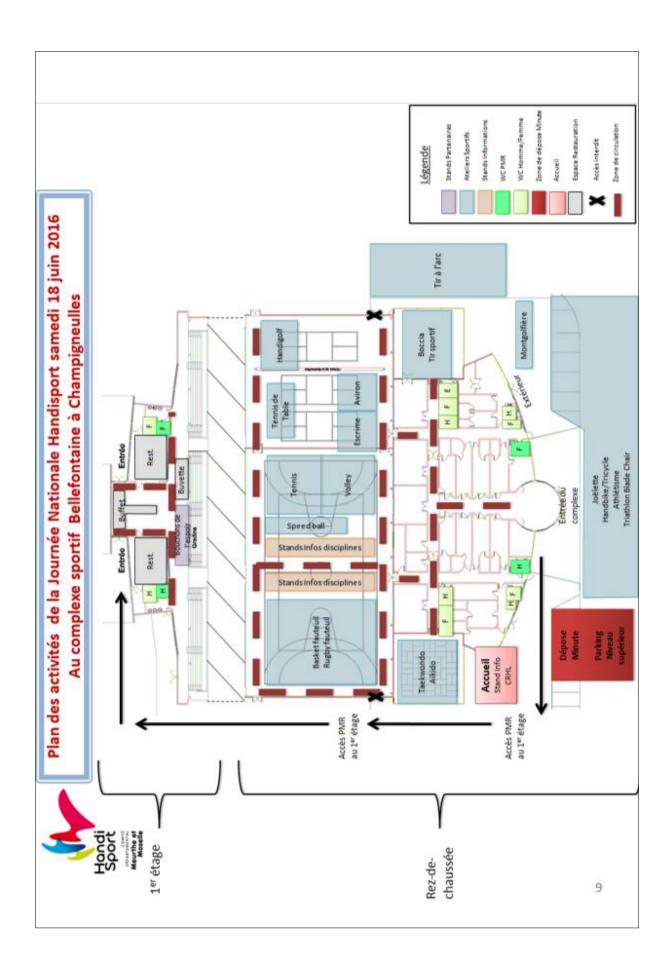




Comme les années précédentes, elle sera l'occasion de découvrir et de s'initier à une multitude de disciplines Handisport, des pratiques peu ou pas développées sur le territoire Lorrain seront tel que la montgolfière, l'aïkido, le taekwondo, l'handikaraté, le speed-ball ou encore le rugby fauteuil. Elles seront bien évidemment accompagnées d'autres disciplines plus développées tel que le tennis fauteuil, l'escrime, le basket fauteuil, le tennis de table, le tir sportif, la boccia, le tir à l'arc, l'escalade, l'ergo aviron, le volley ...



Vous pourrez également vous renseigner sur les clubs Handisport en Lorraine..





Planning de la Journée Nationale Handisport 2016

 Pot d'accueil A partir de 9h • Début des stands sportifs et informations A partir de 10h • Repas, deux services Salles du haut du gymnase De 12h à 14h Inauguration A partir de 15h • Fin des tirages au sort des récompenses pour les participants les plus investis 16h Fin des ateliers 16h30 • Pot de clôture 17h



Notre Equipe Technique Régionale E.T.R.

Prénom NOM	Disciplines
Philippe GANIS	Responsable ETR
Joffrey HUMBERT	Responsable administrative ETR
Eric BRULET	CTFR Athlétisme
Charlotte CULTY	CTFR Aviron
Jean TORQUIEVE	CR Basket-fauteuil
Samuel PACHECO	CR Boccia
Julien HATTON	CTFR Canoë-kayak
Jacques FOERSTER	CR Escrime
Christophe DABESCAT	CR Haltérophilie
Yann REDOUTEY	CR Handiski
Thierry MASSON	CTFR Natation
Claude CROCE	CR Natation
Jean-Claude DUVIVIER	CTFR Plongée sous-marine
Geneviève JEANNY	CR Sarbacane
Christophe LE PALLEMEC	CTFR Tennis
Nicole BERNARD	CR Tennis-de-table
Jean-Marie DONATELLO	CR Tennis-de-table
Dominique LAVISSE	CTFR Tir à l'arc
Régis LEMAUR	CTFR Tir sportif
Thierry BLIN	CTFR Volley ball

CTFR : Conseiller Technique Fédéral Régional CR : Correspondant Régional



Le parrain de la Journée Nationale Handisport 2016

BOPHA KONG TAEKWONDO

Club: CKF Bondy

Handicap: Amputé en dessous des

deux coudes

Date de naissance : 25 avril 1981

Taille: 1m73

Poids: 58 kg

Catégorie: K-43





Titres nationaux et internationaux obtenus

- Champion Open PAM America, moins de 61kg à Queretaro (Mexique) le 12 juin 2016
- Champion Open d'Asie, moins de 61 kg à Manila (philippine) en 2016
- Champion du Monde, moins de 61 kg à Samsun (Turquie) en 2015
- Champion d'Europe, moins de 61 kg à Antalya (Turquie) en 2014
- Médaille de bronze aux championnats du Monde, moins de 61 kg à Moscou (Russie) en 2014
- Vice-champion du Monde, moins de 68 kg à Lausanne (Suisse) en 2013
- Médaille de bronze aux championnats du Monde, moins de 61 kg à Aruba (Santana Cruz) 2012
- Médaille de bronze aux championnats d'Europe, moins de 61 kg à Moscou (Russie) en 2011
- Champion du Monde, moins de 61 kg à St-Petersbourg (Russie) en 2010
- Champion du Monde, moins de 61 kg Baku (Azerbaijan) en 2009



Les partenaires de la Journée Nationale Handisport









































Merci à tous nos partenaires et aux bénévoles

- Le Conseil Régional de Lorraine
- Le Conseil Général de la Meurthe et Moselle
- La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Lorraine
- La Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meurthe et Moselle
- La Ville de Champigneulles
- Les employés municipaux de la Ville de Champigneulles
- Le service technique de la Ville de Champigneulles
- Le Comité Départemental Handisport de la Meurthe et Moselle
- Le Racing Club de Lay St Christophe
- . Le Tennis Club de Champigneulles
- Le Comité Régional Handisport de Lorraine
- Les clubs Handisport de la Lorraine
- Les clubs valides de la Lorraine
- Les Comités Départementaux Handisport de Lorraine
- Les Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux et les Correspondants Régionaux du CRHL et les responsables d'ateliers.
- Le Médecin Fédéral Régional
- Le Parrain : Bopha KONG
- La Délégation Régionale Lorraine EDF
- Lilial
- Prosper Publicité
- Garage BR Auto
- Handi Auto Adapt
- Mobile Dream
- L'association Les Zéphyrs
- La Communauté urbaine du Grand Nancy
- Auchan Nancy Lobau Centre
- Les bouchons de l'espoir en Lorraine

- Harmonie Mutuelle
- Brasserie Champigneulles SAS
- -A \/itte
- AZ médical
- Synergihp transport
- La cristallerie de Baccarat
- Le snowhall
- Enfance Loisirs et handicap
- Confiserie Bressaude
- Pleine Air Aventure
- Supermarché Match Champigneulles
- Thermes de Contrexéville
- Escape Hunt Nancy
- Pôle Sports Nature pays des Lacs
- · France Aventures Nancy
- · France Aventures Amnéville
- Fort Aventure
- Aquarium d'Amneville
- · Francis MAILLET Compétition
- La Ferme Aventure
- Restaurant Flunch Nancy-Frouard
- Bol d'air aventure
- Fraispertuis City
- Planètes Laser
- ❖ Le Fort Aux Enigmes
- Stand'park
- · Foret'Vasion
- Wiidoo Gliss
- ❖ Base de loisirs SOLAN
- Acro-sphère parc d'aventure
- Mac Donald
- Décathlon Nancy Houdemont

Le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle remercie tous les bénévoles et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.



Coordonnés du CRHL et des CDH en Lorraine

Comité Régional Handisport de Lorraine

Monsieur Michel DELPUECH Président

№ 18 rue Jeanne d'Arc - 55300 SAINT-MIHIEL

28: 03.29.89.10.29/ Port: 06.32.97.36.36

■ : michel.delpuech@orange.fr [†] : www.handisport-lorraine.com

ி : www.facebook.com/handisport.lorraine

Comité Régional Handisport de Lorraine

Madame Anne-Sophie BAPTISTA Déléguée Régionale

☑ Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

啻: 03.83.18.87.45 / 邑: 03.83.18.87.46

■: lorraine@handisport.org

Comité Départemental Handisport 54

Monsieur Lionel BALDIN Président

☑ 3 rue André Maginot - 55400 ETAIN

②: 03.55.09.22.21/ ﴿: 06.11.84.70.59

■: baldinlionel@gmail.com
①: www.facebook.com/CDH54/

Comité Départemental Handisport 54

Monsieur Aurélien CUCINI Agent d'animation et de développement du CDH54 ☑ Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin- 54510 Tomblaine

含: 03.83.18.87.48 / <a>(: 06.77.11.82.51 <a>(: 06.77.11.82.51

■ : cd54@handisport.org

Comité Départemental Handisport 57

Monsieur Jean-Marie DONATELLO Président

☑ 3 Place de la Bibliothèque - 57000 METZ

§ : 06.20.57.77.20■ : jmdonatello@yahoo.fr

ै: http://handisport-moselle.fr

Comité Départemental Handisport 57

Madame Mélanie GUITTON

Agent d'animation et de développement du CDH57

☑ Maison Départementale des Sports de Moselle
3 Place de la Bibliothèque - 57000 METZ

: 06.78.39.54.15

■ : melanieguittonhandisport57@yahoo.fr

Comité Régional Handisport de Lorraine

Monsieur Joffrey HUMBERT

Agent de développement Régional

☑ Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine

2: 03.83.18.87.47 / **§**: 06.45.57.23.86

■ : handisport@lorraine-sport.com

Comité Départemental Handisport 55

Madame Léone DELPUECH Présidente

18 rue Jeanne d'Arc −55300 SAINT-MIHIEL

☎: 03.29.89.10.29 / **§**: 06.83.78.10.56

■: leone.delpuech@orange.fr

ੀ : http://www.handisport-meuse.org

Comité Départemental Handisport 55

Mademoiselle Sophie RICHY

Agent d'animation et de développement du CDH55

Maison Départemental des Sports de la Meuse
ZAC Oudinot

Rue du Lieutenant Vasseur - 55000 BAR LE DUC

§: 06.76.31.91.64

■: sophierichy.handisport55@gmail.com

Comité Départemental Handisport 88

Monsieur Serge RICHARD

Président

☑ 32 bis rue du Moncel - 88580 SAULCY-SUR-MEURTHE

2: 03 29 50 99 64 / <a>: 06 79 57 33 58

■: serge.richard36@wanadoo.fr

ூ: http://www.handisport-vosges.fr

Comité Départemental Handisport 88

Madame Amandine DELAUZUN

Agent d'animation et de développement Régional
Délégation Départementale APF des Vosges
2 bis Rue Ponscarme, Résidence Petit Prince - 88000

₤: 07.51.61.80.42

💻 : amandinedelauzun.handisport88@gmail.com



ENSEMBLE, main dans la main, pour le Handisport Lorrain! 15

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
INRODUCTION	6
PARTIE I : CONTEXTE DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SON TERRITOIRE	10
CHAPITRE I : PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	10
I. Quelques définitions (Sport, activité physique, sédentarité)	10
A. L'activité physique	
B. Distinction entre sport et activité physique	
C. La sédentarité	
II. L'Activité physique et ces bienfaits	
III. Des retombées au-delà d'une condition physique	
IV. Modèle socio-écologique des comportements de santé	
A. Facteurs influençant le niveau d'Activité Physique et Sportive	
B. Les facteurs individuels ou intra personnels	
C. Les facteurs interpersonnels et sociaux	
D. L'environnement et la société : le micro-environnement et le macro-environnement	
V. Promotion de l'activité physique pour les personnes handicapées	
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DE LA PRATIQUE D'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR LES PERS	
HANDICAPEES	
I. La définition du handicap	
II. 1975 -2005 -2015 : trois dates clés	
III. L'accessibilité	
A. Législation	
B. L'accessibilité des équipements sportifs	
**	
A. La déficience motrice	
C. La déficience auditive	
D. La déficience intellectuelle	
V. Les intérêts	
A. Un besoin de santé	
B. Accéder à la culture sportive	
C. Entrer dans le processus d'intégration	
CHAPITRE III : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DE LA LORRAINE	31
I. Etat des lieux, présentation de la région	31
II. Répartition des voies de dessertes de la région	
III. La Lorraine, une région sportive	
IV. Stratégies pour développer l'activité physique	
PARTIE II : LA JOURNEE NATIONALE HANDISPORT 2016	
CHAPITRE I : LES ACTEURS AUTOUR DE MOUVEMENT HANDISPORT	
I. L'Etat	
A. Les missions de service public	
B. La réforme de l'Etat en région et en département	
C. Les initiatives du ministère chargé des Sports destinées à promouvoir les APS en direction des perso	
handicapéeshandicapées	
D. Le soutien financier et technique au mouvement sportif	
E. Les collectivités territoriales	

II.	La Fédération Française Handisport	45
III.	Le Comité Régional Handisport de Lorraine et ces caractéristiques	47
Α.	Communication interne	49
В.	Communication externe	50
IV.	Le Comité Départemental ; Caractéristiques du CDH54	50
V.	Les clubs	51
VI.	L'Equipe Technique Régionale	52
VII.	Public cible	
Α.		
В.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
C.	·	
D.	·	
CHAPITR	E II : LE PROJET « LA JOURNEE NATIONALE HANDISPORT 2016 »	55
I.	Définition du besoin	56
A		
В.		
II.	Définir la problématique du projet	58
Α.	Quoi ?	58
В.	Qui ?	59
C.	Comment ?	59
D.	Pourquoi ?	60
E.	Quand ?	60
F.	Ou ?	60
G	. Pour qui ?	61
III.	Énoncé des paradoxes	61
A	. Analyse SWOT	61
IV.	Stratégies	62
V.	Orientation du projet	63
A	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
В.	- /	
VI.	Enjeux et finalités du projet	64
Α.	L'environnement du projet	64
В.	- F -)	
C.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
D	3	
VII.	Mise en œuvre du projet	
A	. Logique du projet	
В	1 3	
VIII.	Conclusion	82
PARTIE III	: MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET ANALYSE	83
I.	Etat des lieux du projet	
	RE I : ORGANISATION DE L'EVENEMENT	
I.	La conception	
II.	Les grandes fonctions préparatoires	
77. A.		
В.		
C.	•	
D.		
E.		
 .	Mise en place du projet	
	E II : LE JOUR J	
I.	Bilan de la journée	
ı. II.	Bilan des ateliers	
III.	Objectifs de la Journée Nationale Handisport 2016	
III. IV.	Difficultés rencontrées	
IV.	DITICUITES (CITCUITTES)	9/

Chapitre III : Bilan general		98
1.	Une stratégie de communication préconisée	99
II.	Des actions de communication préconisées	
CONCLU	JSION	102
BIBLIOG	GRAPHIE	106
DOCUM	IENTS UTILISES	108
ANNEXE	<u> </u>	109
TABLES I	DES MATIERES	140



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



Promotion de la pratique d'activités physiques et sportives par la mise en place d'un évènement tel que la Journée Nationale Handisport de Lorraine édition 2016.

UNIVERSITE DE LORRAINE Aout 2016

Promotion – Activités physiques et sportives – Journée Nationale Handisport – Comité Départemental Handisport 54 – Handisport Lorraine.

Dans le but d'augmenter son nombre de licenciés, le Comité Départemental Handisport de Meurthe et Moselle souhaite promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives auprès d'un large public.

La première partie a permis d'établir le contexte de la promotion d'activités physiques et sportives au sein du territoire Lorrain. Une analyse des donnés auprès de nos différents acteurs a été nécessaire afin d'établir un bilan des conditions d'accès et de pratique pour un public en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

L'organisation de journées découvertes ou promotionnelles tel que la Journée Nationale Handisport qui a eu lieu cette année à Champigneulles reste primordiale pour de tels objectifs. Cependant, la communication reste un point important pour faciliter la mise en place de manifestation permettant d'encourager la participation de tous les acteurs du territoire. L'aide des acteurs politiques que cela soit au niveau national, régional ou départemental est un point essentiel pour favoriser la pratique d'activités physiques et sportives.

Promotion of the practice of physical and sports activities by organising an event such as the Disabled National Day of Lorraine edition 2016.

Promotion - Physical and sports activity - Disabled National day - Disabled Departmental committee 54 - Disabled Lorraine

With the aim of increasing the number of license holders, the Disabled Departmental Committee of Meurthe-et-Moselle wishes to promote the practice of physical and sports activities with a wide public.

The first part allowed to establish the context of the promotion of physical and sports activities within the territory of Lorraine. An analysis of the given with our various actors was necessary to establish a statement of the conditions of access and practice for a public with physical and/or sensory disabilities.

The organization of discovery or promotional days such as the Disabled National Day which took place this year in Champigneulles remains essential for such objectives.

However, the communication remains a mattering point to facilitate the establishment of events allowing to encourage the participation of all the actors of the territory. The assistant of the political actors whether there are national, regional or departmental is an essential point to favor the practice of physical and sports activities.